

d'attente en station, dans celles qui sont le plus fréquentées. Le tracé et les origines et destinations de ces lignes est unique, contrairement à la situation actuelle pour les lignes principales. Cela rendra le réseau plus lisible et plus facile à utiliser.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Le respect des 10 minutes de fréquence devrait permettre aux usagers de prendre un bus durant le créneau 7 heure – 19 heure sans avoir à connaître le temps de passage aux arrêts des transports en commun. Les nouveaux moyens de communication devraient renseigner « en instantanée » les usagers.

**Déposition Ecrite FOR-M-E2D** – Le 18 mars 2016, Madame **CAPPELAERE Hélène** domiciliée 52 rue de l'Amirauté à Fort-Mardyck a déposé comme suit :

*« Ligne 7 très rapide pour rejoindre le centre ville, par contre, horaires d'amplitude insuffisante. Dernier bus vers 21 heures30 à la gare ne permettent pas de rentrer chez soi après un poste d'après midi 18h-21h.*

*Respect des horaires aux arrêts de bus compliqué.*

*Information aux bornes des arrêts de bus inexistante ou ne fonctionnent pas.*

*Impossibilité de rejoindre le centre ville de Dunkerque le dimanche de Fort-Mardyck pour rejoindre Rosendaël à 8h (bus à 6h50 ou alors trop tard)*

*Freins des bus « très, trop » puissants »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Ces observations concernent principalement le réseau et les services existants.

Il n'est pas prévu de modifier l'amplitude du service dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, la demande étant très faible. Des services tardifs et de nuit existent et il est prévu de les maintenir.

La Communauté Urbaine de Dunkerque a engagé le changement des bornes d'information des voyageurs devenues obsolète et irréparables en cas de panne.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Voir supra

- **Courrier FOR-M-C1D** – Monsieur **MARISSAL Xavier** Asset Manager de **CARREFOUR PROPERTY** nous remet ce courrier.

Lettre à l'attention du Président de Commission d'Enquête –

Objet : **DUNKERQUE** – **DK'Plus** de mobilité – Enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire.

FOR-M-CAD

18 MARS 2016  
FEBURIN Roger  
commissaire enquêteur



SAINT POL SUR MER

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Pertuis de la Marine

BP 85 530 – 59 386 DUNKERQUE CEDEX

A l'attention de Mr Michel DUVET,

Président de la Commission d'Enquête

**Objet : DUNKERQUE- DK'Plus de mobilité - Enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique du projet de restructuration du réseau de transport, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos remarques.

Aujourd'hui, le schéma de circulation ne prévoit pas de sortie depuis notre centre commercial de St Pol sur Mer, vers le giratoire entre le centre commercial et la station service.

Le maintien d'un échange, en double sens, entre ce giratoire et le parking du centre est essentiel pour différentes raisons :

- Permettre aux clients qui viennent de faire leurs courses au centre commercial, d'accéder facilement à la station service.
- Supprimer le sens parking centre commercial vers la station service induirait un report du trafic vers le boulevard de l'Aurore où l'on retrouve de nombreuses traversées piétonnes, ce qui provoquerait un réel manque de sécurité pour les piétons.
- La création d'un véritable carrefour au niveau de l'actuelle sortie de la RD 601 pourra être utilisée en sortie par la clientèle du centre commercial, à condition que celle-ci puisse repartir facilement sur la RD 601. Il est important de conserver un sens de circulation du centre commercial en sortie, vers le giratoire à proximité de la station service qui desservira la RD 601.

Concernant la valorisation des terrains qui font l'objet de l'enquête parcellaire, nous attirons l'attention sur le fait qu'il s'agit de terrains situés en zone constructible. D'autre part, nous souhaitons que l'entretien des voiries soit effectué dès que nécessaire afin que les riverains et la clientèle du centre commercial ne subissent pas de dommages sur leurs véhicules.

Nous serions favorables à un échange de foncier afin de récupérer des délaissés de voirie jouxtant notre propriété foncière, situés sur les parcelles AP 337, AP 507, AP 653 et AR 124 ...

Nous vous remercions, par avance, de la prise en compte de nos différentes observations, et vous prions de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, nos sincères salutations.

*Lyond AERONAUT*

Hypermarché Carrefour SAINT POL SUR MER - C.C.I. St. Pol ZAC des Jardins - 59430 SAINT POL SUR MER - Tél : +33 (0)3 20 50 50 50 - Fax : +33 (0)3 26 61 88 22  
Carrefour Hypermarchés S.A.S. au capital de 6 509 200 euros - Siège social : 1 rue Jean Laffitte - ZAC Saint-Guénault - 91002 Evry - RCS EVRY 451 321 335  
N° Siren : 451 321 335 - N° TVA intracommunautaire : FR 90 451 321 335

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Dans le cadre de la concertation avec les propriétaires et exploitants du centre commercial des Jardins, la Communauté Urbaine de Dunkerque a déjà intégré la demande de maintien d'une sortie du parc de stationnement sur le rond-point permettant d'accéder à la station service. Elle a également demandé à Carrefour de préciser son projet de plan de circulation des voitures et des piétons dans le parc de stationnement afin de préciser son projet aux abords.

#### Avis de la commission d'enquête :

Un accord semble avoir été trouvé entre les deux parties.

### III – 3.5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe

- **Déposition Ecrite GRA-S-E1D** - Le 19 février 2016, Monsieur **BRIFFAUT Damien**, domicilié 4 rue du Maréchal Foch, Résidence Vercingétorix, Appartement 9, a déposé comme suit :

*« Quel type de véhicule mettez-vous sur la ligne E ? Déplacez-vous le magasin LEROY MERLIN sur la zone AUCHAN ? »*

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Sur la base de la fréquentation projetée, établie à partir des enquêtes de déplacement, il est prévu d'exploiter la ligne E – violette avec des bus classiques de 12 mètres.  
Dans le cadre du projet, il n'est pas prévu de déplacer le magasin Leroy Merlin dans le cadre du projet. La station de correspondance du Puythouck peut être réalisée en dehors de l'emprise de ce magasin.

#### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

- **Déposition Ecrite GRA-S-E2D** - Le 15 mars 2016, Madame **LECOESTER Béatrice** domicilié 65 CD1, rue du Fortelet à Mardyck a déposé comme suit :

*« J'en reviens à votre projet de transformation de réseau de bus, assez complexe et coûteux mais qui me semble essentiel pour diminuer la pollution causée par les voitures, et les inciter à découvrir les avantages d'un transport en commun que toute une partie de la société n'a même jamais utilisé. Même si, en lisant les plans de lignes que vous voulez modifiés, ça paraît difficile à comprendre pour un utilisateur de voiture, les habitués du bus essayeront de s'y faire, car la solution de 5 lignes était la meilleure.*

*Par contre je trouve insensé que l'on veuille créer 1 « bus à la carte » sur notre zone (Mardyck) ou celle de Leffrinckoucke-Village.*

*Un bus est l'endroit idéal pour se sociabiliser avec toutes les populations (tous les âges, toutes les couleurs, tous les états, riches, pauvres, handicapés ou non). Ça apprend à s'ouvrir aux autres. Et*

*dans les villages, c'est l'endroit idéal pour que les jeunes, les voisins, les salariés sympathisent. Un bus à la carte provoque l'effet inverse. On se retrouve seul dans un « taxi-bus ».*

*Les salariés peuvent s'y adapter puisque ça existe déjà et ils ont des horaires fixes.*

*Ce n'est pas le cas des commerçants, des étudiants, des mères de famille, ou des malades, mais aussi des personnes qui font des courses en bus, car il y a beaucoup d'aléas sur le nombre de personnes par exemple. Comment voulez-vous réserver 24h à l'avance 1 bus si vous ne savez pas à quelle heure vous revenez.*

*Actuellement, si on a loupé 1 bus, on prend le suivant et on patiente (trop content que ça existe).*

*Maintenant, on aurait la solution de revenir à Auchan et de rentrer à pied.*

*Dans ce cas mettez-nous une piste cyclable le long de la route de Mardyck, mais toutes les personnes ne sont pas capables de faire ce chemin et laissez quelques horaires sans pour autant changer la taille des routes (des camions ou des tracteurs y passent). »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Le projet Dk'Plus de mobilité prévoit, dans les zones moins denses, où les besoins en transport collectif sont faibles, de mettre en place des lignes virtuelles. Ce n'est pas le cas de la desserte de la commune associée de Mardyck qui reste desservie par une ligne régulière, avec 14 allers / retours par jour (cf. carte page 24 de la pièce A du dossier). Mais c'est le cas du quartier de Leffrinckoucke – Village.

Pour le projet Dk'Plus de mobilité, la Communauté Urbaine de Dunkerque a pris en compte, pour les communes ou quartiers périurbains, isolés de la zone agglomérée, une multiplication par trois de la fréquentation par les actifs. En effet, nous constatons que la part des déplacements en transport collectif pour ces habitants est de moins de 1 % (hors public scolaire), notre ambition est que l'amélioration du réseau la porte à 3 %. Ce sont à la fois la qualité et l'efficacité de l'offre et la gratuité d'accès qui permettront d'atteindre cet objectif.

Mais pour cela, nous devons proposer une offre soutenable parce que les habitants ne comprendraient pas que nous dépensions des sommes importantes pour des services peu voire pas du tout utilisés. Rien ne serait plus néfaste pour l'image de notre réseau de transport que des bus qui circulent à vide.

Ainsi, pour les communes périphériques, nous avons travaillé à une desserte en cohérence avec les usages d'aujourd'hui, augmentés selon notre objectif (multiplication par 3 pour les actifs). Le niveau de service dépend nécessairement de la densité de population.

Nous précisons qu'un service de renfort pour les usagers scolaires existe pour ces zones peu denses et qu'il n'est pas prévu de le modifier dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Le projet DK'Plus mobilité de la CUD améliorera son réseau routier et envisage une augmentation raisonnable (de moins de 1% à 3%) du nombre d'utilisateurs dans un premier temps ceci en assurant la gratuité du transport et en tenant compte de la densité de la population.

- **Déposition Ecrite GRA-S-E3D** - Le 16 mars 2016, Madame **LECOESTER Béatrice** domicilié 65 CD1, rue du Fortelet à Mardyck a déposé comme suit :

*« J'ai oublié de préciser qu'en Novembre 2014, M. Damien Carême avait bien affirmé à la 1<sup>ère</sup> réunion publique de Grande-Synthe, que Mardyck était inclus dans Dunkerque et que comme on payait les mêmes impôts, on méritait d'avoir le service de bus qui passe régulièrement.*

*A l'époque les modifications de route pour les pistes cyclables (rte du Fortelet et rte de Mardyck) étaient envisageables, mais difficiles à certifier puisque le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) des zones Seveso du Dunkerquois n'était pas clôturé pour Mardyck.*

*Ce n'est plus le cas puisqu'en décembre 2015, M. le Sous-Préfet (Henri Jean) a bien modifié que ces routes resteraient utilisables autant par les habitants, les salariés et les entreprises sous-traitantes de ces zones.*

*Vous vous demandez peut-être pourquoi j'en reparle dans cette enquête : simplement parce qu'un Mardyckois qui a comme ligne de bus un terminus à Auchan ou à Arcelor parce qu'il ne savait pas à l'avance à quelle heure il quittait ; et qui rentre à pied, sera moins en danger sur des pistes cyclables par rapport à actuellement aucun trottoir.*

*Le côté route du Fortelet est même moins dangereux la nuit ou l'hiver car les routes sont illuminées avec les usines, et les camions roulent plus doucement (30 et 50 km/h de ce côté) par rapport à la RD601 puis la route de Mardyck (90km/h à certains endroits).*

*Merci d'essayer d'en tenir compte. »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Cf. réponse précédente : dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, Mardyck reste desservie par une ligne régulière avec 14 allers / retours par jour.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Voir supra

- **Déposition Ecrite GRA-S-E4D** - Le 18 mars 2016, Madame **MP HOCQUET-DUVAL**, Présidente C.L.C.V. (habitante/utilisatrice des bus) a déposé comme suit :

*« Dans les cas cités ci-dessus il y a aussi la solidarité entre voisins et le covoiturage.*

*Par contre, j'appuie la demande de trottoirs partout, ne pas avoir à choisir de marcher sur la route ou dans la boue.*

*Comme présidente de l'asso, je me permets de renvoyer aux contributions faites depuis le travail sur les PDU. Piétonniser les centres villes avec des navettes de la ville et entre les lignes principales (transversales).*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Le projet Dk'Plus de mobilité contribue, par ses aménagements, à améliorer le confort des piétons, notamment dans les centres urbains.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

*« Dont acte »*

- **Déposition Ecrite GRA-S-E5D** - Le 18 mars 2016, Monsieur **HOCQUET Francis** habitant Grande Synthe, retraité a déposé comme suit :

*« Il serait souhaitable de mettre plus de bus – minimum 5' entre passage – cela donnerait envie de prendre le bus sinon on va en voiture et crée plus de site propre au bus c'est la qualité du transport en temps qui est souhaitée.*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

L'objectif du projet Dk'Plus de mobilité est de proposer une offre attractive mais soutenable pour les habitants.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Le délai de passage de 10 minutes entre chaque passage de bus semble très raisonnable.

- **Courrier GRA-S-C1D** - Le 18 mars 2016, Madame **MP HECQUET-DUVAL**, Présidente C.L.C.V. (habitante/utilisatrice des bus) a déposé le courrier :

*Lettre (2 feuillets) à l'entête Consommation logement cadre de vie, place de l'Europe, allée des résistants Grande Synthe – Objet : Enquête publique.*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Le projet Dk'Plus de mobilité propose 5 lignes à 10 minutes de fréquence, du lundi au samedi, entre 7h et 19h. C'est ce qu'on appelle une « offre plate » qui est constante à toutes les heures de la journée, et pas uniquement intense aux heures de pointe, pour les déplacements de la population active.

Le projet de voie verte le long du canal de Mardyck renaturé longe les voies réservées aux bus et est relativement éloigné des voies ouvertes à tous les véhicules.

Les autres observations de la présidente de la CLCV concernent des projets qui impliquent d'autres autorités organisatrices des mobilités (Département et Région).

#### **Avis de la commission d'enquête :**

L'Association CLCV approuve globalement ce projet tout en émettant des réserves sur la renaturation de la « pénétrante ». Comme déjà indiqué, cette démarche s'inscrit dans un programme de végétalisation des zones urbaines.

## Consommation logement cadre de vie

place de l'Europe - allée des résistants 59700 Grande-Synthe  
ckv.grandesynthe@hotmail.fr - 06 20 04 15 48

Vendredi 18 mars 2010

Objet : Enquête publique  
DK plus

Bonjour

Émergent sur cette annuète comme présidente de la CUCV mais également comme habitante utilisatrice personnelle des transports collectifs

Le projet DK Plus et aménageur. Il promet, enfin, un « réseau de » déplacements « digne de ce nom

Pour encourager les habitants à utiliser les transports collectifs il faut une offre plus importante et régulière quelque soit l'heure et le jour (y compris pendant les vacances scolaires et les WE- Peut être moins de bus matin et soir **mais plus de bus dans la journée**)  
Il faut des lignes de bus jusque dans les nouveaux quartiers- précis dès la création des dits quartiers

Des arrêts bus dès le début des lignes

Des horaires affichés et les changements annoncés au plus tôt et surtout affichés dès le premier jour des changements

Hors période de pointe il faut des horaires qui nous permettent de ne pas attendre trop et avoir des possibilités de déplacement transversales pour aller du nord au sud dans les villes et entre les villes sans devoir cultiver la place de la gare

Jusqu'à présent il y avait une attente pour les gens se rendant à l'école ou au travail  
Maintenant il faut **ARRÊTÉ** penser aux personnes qui n'ont pas de voitures ou ne conduisent plus et donc sont tributaires des transports collectifs  
Aujourd'hui nous vivons cette situation

**Il faut faire en sorte que nous CHOISISSONS** ce mode de transport **MÊME** si nous avons un véhicule personnel

TAXIBUS à faire connaître à améliorer

DK plus c'est aussi les déplacements à pieds. Il nous faut des bonnetours. La piétonisation des centres villes avec le passage de nouvelles nous amenant jusqu'à fuseau des bus

Place à pied c'est un bon début, mais trop timide il faut faire tout le quartier jusqu'à la mairie

Les commerçants se plaignent mais... ils refusent les solutions qui pourraient rendre plus agréable nous donner envie de venir « EN VILLE »

Très souvent, trop souvent, il n'y a pas de place près stationnet et nous sommes gâtés par ceux qui circulent en voiture et repartent dans d'avoir trouvé une place.

Pour les personnes venant de l'extérieur, il faut des parkings aéro, notamment à l'entrée de Douvreville mais aussi pour les villes comme L'efflonk ou la Zuydove Bras-Dunes qui sont envahies par les voitures aux périodes de vacances. Cette situation permet de proposer de parkings sans trop d'emprise au sol.

*Les jardins sont EXTANS dans des zones où les voitures ont à disposition des hectares de terrain, c'est un peu comme à la ségale bien d'inverser la tendance*

Projet de la « pénétrante ouest – l'ancien canal » le travail que proposer une promenade dans le fond de canal à côté d'une voie de circulation de véhicules pour l'insolation et les « mauvais air » respiré.  
Ne peut-on pas mettre les piétons sur les bords des côtes du haut où il y aura un peu plus d'air ????

Il faut dès aujourd'hui développer une information simple pour faire connaître ce qui existe déjà en plus de la gratuite du dimanche.  
Les parkings, payant ou pas - lesquels quels jours  
Les lignes de bus les horaires les tarifs la carte pass pass - il y a eu des améliorations mais tout le monde ne le sait pas -  
Les radios locales sont aussi un « vecteur » d'info flash important

L'ATOSNAUX GRAY vers Lille mais présenter aussi la ligne vers l'ouest et poursuivre par rouvrir celle qui va jusqu'en Belgique ?

Ca pour être un train tram de Bourbourg/Gravelines à Bras-Dunes en site propre permettant une régularité du service et une desserte des plusieurs établissements scolaires

Nous avons participé à plusieurs rencontres organisées soit ce sujet par la C.C.O ou D6 bus. Espérons que nos demandes et propositions pour certaines formules depuis de nombreuses années, seront prises en compte même si elle ne sont pas dans cette liste.

Nous participons aussi à la diffusion des informations en organisant des rencontres dans nos quartiers pour encourager les habitants à utiliser les transports collectifs et les autres moyens de déplacements.

Mme Hocquet-Ducal  
Présidente C.C.V. Flandre Maritime

Mme Hocquet-Ducal  
Habitante/utilisatrice des transports (bus/trains)  
17, rue Arago  
59760 Grande-Synthe  
06 20 64 15 48  
mhocquet@hotmail.fr

### III – 3.6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke

- **Déposition Ecrite LEF-E1D** – Le 22 février 2016, Madame **CLYTI** domiciliée 29 square des Argousiers et Madame **HAETERS** domiciliée 206 boulevard de Trystram ont déposé comme suit :

*« Nous souhaitons que les bus ne passent plus toutes les 10 minutes: c'est beaucoup trop.*

*Pourquoi ?*

*- parce que les bus roulent trop vite et font vibrer les maisons.*

*- ils ne respectent pas les priorités à droite, virage pris à vive allure...*

*- des personnes (côté cité usine des dunes) ont réclamé des bus supplémentaires et ils n'ont rien, alors que nous, nous en avons trop. »*

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Cette observation concerne la ligne D – orange qui dessert la plage de Leffrinckoucke. Le choix du maître d'ouvrage a été d'avoir une bonne desserte de cette partie de la commune de Leffrinckoucke relativement dense et de la plage de Leffrinckoucke. Actuellement la ligne 3 emprunte le boulevard Jean-Baptiste Trystram à une fréquence d'environ 20 minutes.

Concernant la desserte de la cité dite « des Dunes », sur la commune de Leffrinckoucke, elle est améliorée par le projet Dk'Plus de mobilité. En effet, elle est aujourd'hui desservie par la ligne 2B à une fréquence de 30 minutes en journée. Elle le sera par la ligne 11 (entre la station de correspondance du Fort des Dunes et la gare d'Adinkerke) à une fréquence de 30 minutes en journée et par la ligne 12 (entre la station de correspondance du Fort des Dunes et Ghyvelde) avec 8 allers / retours par jour.

#### Avis de la commission d'enquête :

Cette zone relativement dense et à proximité de la plage de Leffrinckoucke sera desservie suivant un créneau de passage raisonnable. La desserte de la cité des Dunes se voit renforcée et améliorée.

- **Déposition Ecrite LEF-E2D** – Le 11 mars 2016, Madame **WALLON Simone**, domiciliée 135 Boulevard J-B Trystram 59495 Leffrinckoucke a déposé comme suit :

*« On va supprimer l'arrêt «Schweitzer pour le déplacer vers la plage (point jaune) ; cet abribus sera isolé et vandalisé comme celui de la plage. Il n'y aura pas d'usagers alors que celui qui existe est emprunté. Le déplacement de la station entraînera un allongement du parcours à pied pour certaines personnes. »*

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Comme le précise la carte de la pièce D du dossier d'enquête, l'arrêt Schweitzer situé sur le boulevard Jean-Baptiste Trystram à Leffrinckoucke ne sera pas supprimé mais déplacé de quelques mètres et mis en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il ne l'est pas aujourd'hui.

#### Avis de la commission d'enquête :

Voir infra

- **Déposition Ecrite LEF-E3D** – Le 18 mars 2016, Monsieur **PEDRETTI Mario**, a déposé comme suit :

*« Il est important de ne pas délaissier le quartier du village. Or le projet actuel prévoit la mise en place d'une ligne « virtuelle » à la demande. De nombreux habitants des quartiers ont, par l'intermédiaire d'une pétition ( une centaine de familles ), demandé le maintien d'une ligne fixe et régulière. Il en va de l'égalité de tous face au service public des transports. Une motion allant dans ce sens a été votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 2 mars 2016. »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Monsieur Pedretti a écrit au Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque à propos de cette ligne virtuelle. La réponse qui lui a été adressée est fournie en pièce jointe (pièce jointe n°4).

#### **Avis de la commission d'enquête :**

La mise en place d'un nouveau projet bouscule toujours les habitudes. La CUD devra suivre la situation du dispositif virtuel de Leffrinckoucke Village et adapter celui-ci en tenant compte de la fréquentation régulière des usagers.

- **Déposition Ecrite LEF-E4D** – Le 18 mars 2016, Madame **HENOCQ Virginie**, a déposé comme suit :

« - Place Jean Bart.

*Circulation actuelle autour de la place complexe et accidentogène.*

*Le choix d'une piétonisation par rotation permettra une réduction de la circulation des véhicules à moteur en centre ville = moins de pollution, bruit, accident, doubles files gênantes.*

*Reconsidérer et donner une place plus importante à la nature en ville = amélioration de cadre de vie, du bien-être en ville. Circulation piétonne → bon pour les commerces.*

- Privilégier les emplacements parking voitures en périphérie avec système de navettes gratuites (dessertes des môles).

*Eviter les parkings silos*

- Place du vélo en ville

*Poursuivre et développer la politique du vélo en ville. Favoriser la circulation en toute sécurité, augmenter le nombre de stationnement DK.Vélo, création de plus de parkings à vélos près des bâtiments les plus visités (écoles, administratifs, culturels, places, commerces...)*

*Soutenir les initiatives liées à l'utilisation du vélo : atelier de réparation ou vente de matériel, coursiers vélo etc... Poursuivre rapidement l'extension de la voie verte vers Bray-Dunes et la Belgique.*

- Ligne en direction de la Belgique permettant aux usagers de s'y rendre facilement.. »

### *Réponse du maître d'ouvrage :*

Pas d'observation.

### *Avis de la commission d'enquête :*

La requérante adhère complètement à la piétonisation d'une partie du secteur de la place Jean Bart, apprécie les navettes qui desservent les môles afin de lutter contre les parkings « silo ». Elle souhaiterait un développement plus rapide et plus conséquent du dispositif DK'Vélo.

- **Courrier LEF-CID** – Le 17 mars 2016, Monsieur WEISBECKER, Maire de la commune de Leffrinckoucke a envoyé ce courrier au Président de la Commission d'Enquête :
  - Lettre en deux feuillets.

### *Réponse du maître d'ouvrage :*

Les différents points ont été débattus avec les services de la mairie de Leffrinckoucke lors d'échanges régulier :

- La petite bâtisse sera déplacée à proximité dans le cadre du projet. La Communauté Urbaine de Dunkerque examine avec la ville la possibilité d'y adjoindre le local de pause en extrémité de ligne des conducteurs de bus.
- Comme précisé dans la lettre, le puits artésien sera préservé.
- Sur la base des éléments techniques fournis par la ville, des filets « pare ballon » seront mis en place en limite du parc de stationnement relais créé.
- La conception de la sortie permettra de conserver un stationnement le long du trottoir au sud de la rue du 2 juin 1940.
- La question relative à l'allée piétonne sera réexaminée avec la ville afin qu'elle précise sa fonction.
- L'aménagement des abords du parc de stationnement relais, du côté du Fort des Dunes sera examiné en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, s'agissant d'un ouvrage à proximité du site inscrit du Fort des Dunes.
- Les portails demandés sont prévus et leur position sera précisée en lien avec la ville de Leffrinckoucke.
- La demande d'un stationnement pour les cars est nouvelle. Elle sera examinée en lien avec la ville de Leffrinckoucke, dans le cadre des études de projet.

### *Avis de la commission d'enquête :*

La CUD s'engage à prendre en charge la démolition, la reconstruction de la petite bâtisse ainsi que les aménagements souhaités.

Leffrinckoucke, le 19 mars 2016



MAIRIE  
DE  
LEFFRINCKOUCKE

Jumelée avec la ville de  
WEGORZEWÓ (Pologne)

LE MAIRE DE LEFFRINCKOUCKE

à

Monsieur le Président de la commission  
d'enquête  
Michel DUVET

e-mail : [urbanisme@ville-leffrinckoucke.fr](mailto:urbanisme@ville-leffrinckoucke.fr)

**N/REF : BW/JS/BC 16 070**

**Objet : Enquête publique projet DK'PLUS DE MOBILITE**

**Affaire suivie par :**

**SERVICE URBANISME**

Monsieur le Président,

La ville est directement impactée par le projet DK'Plus, en accueillant un terminal sur son territoire, rue du 2 juin 1940, à proximité du Fort des Dunes.

Quelques observations sont générées par l'emprise de cet ouvrage, à savoir :

Une petite bâtisse d'environ 44m<sup>2</sup> figure sur la parcelle, et le coût de sa reconstruction sera à prendre en compte dans l'estimation domaniale.

Un puits artésien alimente l'arrosage automatique de notre terrain de football « honneur », et il a été convenu lors d'une réunion entre techniciens, ville et Communauté Urbaine de Dunkerque le vendredi 4 mars 2016, de le prendre en compte pour qu'il puisse rester opérationnel, et de protéger la canalisation qui sera recouverte par le futur parking.

- Le voisinage des terrains de football avec le parking de voitures nécessitera la pose de poteaux et filets pare-balls, afin de ne pas endommager les véhicules garés là, et sera à prendre en charge par la Communauté Urbaine. Des précisions seront apportées quant à la hauteur, selon les normes en vigueur, et sur leur implantation.

- L'angle de giration des bus quittant le terminal, pour aller vers l'Est, devra tenir compte des voitures stationnées sur les parkings matérialisés en face, dans la rue du 2 juin 1940, partie sur la chaussée, partie sur le trottoir. Les supprimer rendrait plus difficiles encore les possibilités de parking, les autres espaces à proximité étant pleinement occupés dès le soir.

- L'allée piétonne figurant sur les plans initiaux gagnerait à être maintenue pour éviter que les personnes ne doivent circuler sur la chaussée.

- Une clôture doublée d'une haie pour entourer le parking permettrait de masquer légèrement celui-ci par rapport au Fort des Dunes, sans pour autant nuire à la perspective donnant de la rue Roger Salengro vers le Fort.



**MAIRIE  
DE  
LEFFRINCKOUCKE**

Jumelée avec la ville de  
WEGORZEWO (Pologne)

.../...

- Un portail sera à placer entre le parking et l'allée permettant d'aller sur le stade Dacosse, ainsi qu'un autre portail à l'extrémité Ouest du parking, dans l'axe du cheminement piéton.
- Il est demandé de tracer un emplacement pour autobus dans le nouveau parking, permettant à un autocariste de stationner là, pendant que ses occupants visitent le fort.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



**Le Maire**

**B. WEISBECKER**

- **Courrier LEF-C2D** – Le 19 mars 2016, Monsieur **FAUCON Laurent** a remis le courrier (lettre 2 feuillets)

COMMUNAIRE ENREGISTRÉ PAGE 10 DU REGISTRE DES C2D  
Enquête publique DK<sup>+</sup> plus de Mobilité

Leffrinche

le 19 mars 2016

**LEF C2D**

(6)

Faucon Laurent  
 06 51 56 05 39

\* Sur Leffrinche :

- N'y a-t'il pas un meilleur endroit pour la gare de bus prévu près du student bar (près Fome fleurjack ? ou ailleurs à discuter)
- poursuivre la voie verte vers la Belgique
- garage partagé pour les vélos au pied de immeubles collectifs
- faire un équipement maison de la voie verte mobilité douce
- THMS jusque Leffrincheville
- bien calibrer la position de bus de carterment vers la Parre (étudiants français vers Belgique)
- station vélo DK vélo à rajouter au quai Dues
- Réfléchir à jonction Leffrinche Village par des systèmes coopératifs.

Mairie implé lien social local pour covoiturage. mettre un panneau près du bus orienter vers le site de la mairie par mise en contact de habitants en leur langage habituel le stop, le covoiturage, le partage, les échanges cela existe et doit être conforté. Si un agent municipal va au village en véhicule, le signaler sur le site et en profiter au retour en indiquant l'heure pour prendre des passagers et déposer Auto terminus. Ceci est un outil complémentaire, pas une solution - merci !

\* Démarche DK<sup>+</sup>

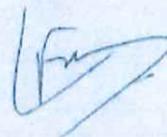
TJVD =>

Excellente merci à tout point de vue - amélioration du service, concertation objective et détermination de operators.

\* Ville DK - place Jean Bart vers plus de piétonisation alentours - parking Vain souterrain pour habitants locaux - circulation autour à baisser - Wavette vers parking satellite à augmenter - augmenter le parkings satellites - + de Nature et gestion écologique

- développer vélo et inciter agents salariés du public et du privé
- garage partagés vélos au profit de collectivités.
- plus de nature en ville, espèces locales et même alimentaire (herbes - fruits de saison - plantes aromatiques... sont point d'écarts et inévitablement consommés)
- pb des bus à l'arrêt - obligation d'atteindre le réseau - réfléchir à des dimensionnement optimum et de techniques et carburants alternatifs.

Merci de votre prise en compte



#### Réponse du maître d'ouvrage :

La station de correspondance a été placée en limite est de la zone agglomérée qui correspond à la porte d'entrée du site naturel des Dunes de Flandres, où se trouve le Fort des Dunes. Cela permet d'assurer une bonne desserte de la commune de Leffrinckoucke par deux lignes à 10 minutes de fréquence (les lignes B - rouge et C - verte). Sa position permet également de desservir le site naturel, sans empiéter sur les sites inscrit et classé, un équipement sportif ainsi qu'une zone d'habitation importante au sud de ma rue du 2 Juin 1940. Le parc de stationnement « relais » adossé à la station de correspondance pourra être mutualisé avec les équipements riverains : les terrains de sport et le Fort des Dunes.

La Communauté Urbaine de Dunkerque étudie la poursuite de la véloroute du Littoral vers Bray Dunes. L'enquête publique est prévue en 2016 et les travaux en 2017.

La liaison vers la gare d'Adinkerke est améliorée dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité.

Les stations Dk'vélo (vélo en libre service) sont placées dans les zones les plus denses de manière à garantir leur bon fonctionnement et une bonne rotation des vélos.

#### Avis de la commission d'enquête :

L'emplacement de la station terminus à proximité du Fort des Dunes à Leffrinckoucke semble judicieux, notamment dans le cadre de l'habitat, de la culture et du point de vue sportif. Cet emplacement permet le stationnement des véhicules des usagers et des transports en commun. Une enquête publique programmée en 2016 devrait traiter le vélo-route du littoral.

III – 3.7 - Registre de la Mairie annexe de Malo-les-Bains

- Courrier MAL-B-C1D – Le 25 février 2016, Monsieur LALOUETTE Bernard, domicilié 29 place du Casino à Dunkerque dépose la fiche de contribution (3 feuillets) :



Fiche de contribution

MAL-B-C1D

MICHEL DUVEY  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR  
Dép. le 25-2-2016.

Nom : LALOUETTE Prénom : Bernard  
Adresse : 29 place du Casino  
Code postal : 59240 Ville : DUNKERQUE  
Tel : 06 10 55 44 09  
Mail : @

Etes-vous volontaire pour participer à un groupe de travail ciblé sur l'un des points à améliorer ?

OUI  NON (impossibilité d'être assis avec différents  
membres cause absence hors de la Région)

Quels sont les points positifs à maintenir et/ou à consolider ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Dans le plan actuel de circulation de Malo-les-Bains, quelles sont les situations à améliorer selon vous ?

Voir proposition sur documents joints - (description + plan)  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Dépose  
25.2.2016

MAL-B.C7-D

Habitant dans la zone "1" du quartier de la Piscine Paul Asserman j'ai pu observer qu'aux nombreuses périodes de fréquentation intense du parking de la Piscine Paul Asserman :

- la voie menant au Casino au Pont Lefal est systématiquement bloquée par des voitures, dont le conducteur roule à faible allure ou s'arrête au plein milieu de la chaussée pour essayer de trouver sur sa gauche une éventuelle place libre pour aller y stationner.

Et s'il voit que cette possibilité lui est offerte il est obligé d'attendre que ceux la circulation de véhicules venant d'en face pour pouvoir tourner à gauche.

Il suffirait de remplacer la ligne discontinue en milieu de chaussée et la remplacer par une ligne continue pour empêcher l'accès direct au parking des voitures circulant dans le sens Mala vers Dunkerque. Sachant que ces véhicules pourraient accéder au parking par la voie située en face de l'ancien Auberge de femme près du Pont Lefal.

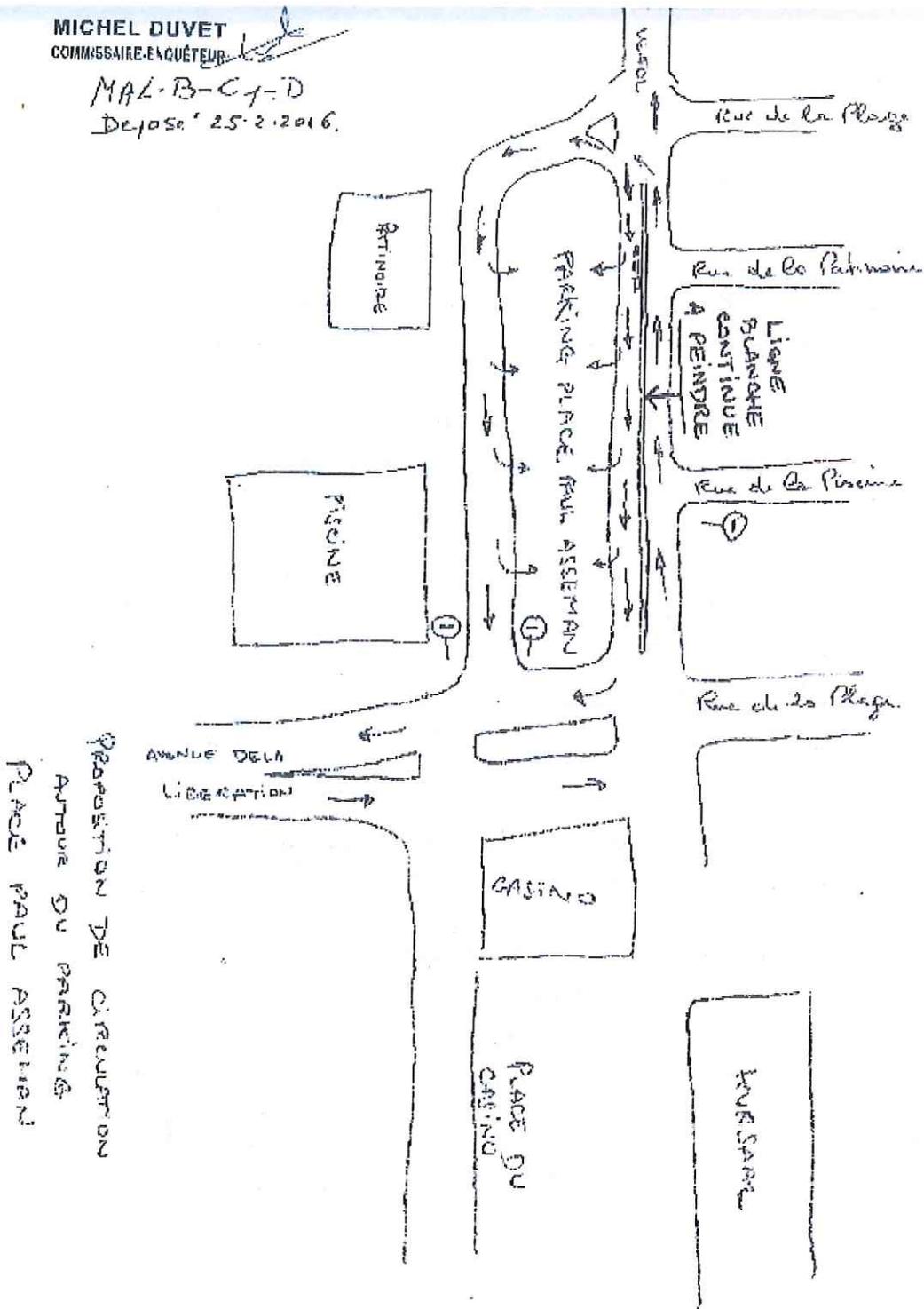
Par cette simple apposition d'une ligne continue au sol la circulation des voitures sur cette voie serait fluidifiée.

En outre une petite étude de la matérialisation au sol des emplacements de stationnement sur ce parking pourrait permettre d'optimiser sa capacité. Les emplacements "poids lourds" en extrémité ouest du parking ne sont pas justifiés. Les cars n'ont pas vocation à un stationnement longue durée sur ce parking et peuvent déposer leurs passagers comme le font les bus de la ville à l'arrêt Mala Plage le long des bâtiments Patinoire - Piscine Paul Asserman.

B. LAQUETTE le 30.1.2016

MICHEL DUVET  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

MAL-B-C7-D  
Déposé le 25.2.2016.



PROPOSITION DE CIRCULATION  
AUTOUR DU PARKING  
PLACE PAUL ASSEMAN

Brouquette le 30.1.2016

### *Réponse du maître d'ouvrage :*

Dans le cadre du projet, le parc de stationnement en surface de la place Paul Asseman sera fortement modifié et son accès sera unique, à l'ouest du pont Lucien Lefol (cf plan page 52 de la pièce A du dossier d'enquête). Cela permettra :

- de réaliser un trottoir le long du parc de stationnement et de la voie routière, permettant aux usagers du parc de rejoindre la digue, en sécurité ;
  - de mieux matérialiser les places de stationnement, avec un nombre de place inchangé ;
  - de comptabiliser les véhicules entrant et sortant du parc de stationnement afin d'informer les usagers de la disponibilité du stationnement en amont ;
- de créer un terminus fonctionnel pour la ligne A – bleue en extrémité ouest du parc de stationnement à proximité de l'arrêt « Malo Plage » de la ligne D – orange et de la digue de Malo-les-Bains.

Ainsi les aménagements prévus répondent aux principales observations de ce riverain de la place Paul Asseman et aux enjeux de mobilité dans ce secteur balnéaire.

### *Avis de la commission d'enquête :*

Les aménagements devraient répondre aux aspirations de ce citoyen.

- **Courrier MAL-B-C2D** – Le 17 mars 2016 **MARTEEL François** domicilié 43 Bd Trystram à Leffrinckoucke a déposé :

### *Réponse du maître d'ouvrage :*

Pas d'observation.

### *Avis de la commission d'enquête :*

Ce requérant adhère totalement au projet lequel constitue à ses yeux un atout pour l'image de la ville et de l'agglomération.

Une lettre (1 feuillet) datée du 17 mars 2016

Martcel François  
94 Bd Trystram  
594495 Leffrinckoucke  
06.84.18.52.54 MAL-B C y D

Bonjour,

Voici ma contribution concernant l'enquête publique sur le projet DK + .

Tout d'abord sur l'aménagement de la place de la République :

Il était temps ! L'aménagement de cette place a fait son temps.  
Lle présente des difficultés de déplacement pour les piétons : marches,  
murets, etc. La place sera donc nivelée et apportera une véritable qualité  
urbaine. Elle conservera le stationnement actuel.

Concernant le quartier de la gare à Dunkerque :

C'est souvent la première image que la ville donne d'elle-même :  
aujourd'hui, la place est une vaste gare routière. Cette dernière sera  
déplacée rue Bellevue, à la place de l'actuel parking, afin de permettre à  
la place de devenir un vrai espace public partagé entre piétons, vélos et  
voitures. Enfin !  
Un nouveau parking sera créé à proximité des quais de bus et de train, le  
long de la rue du Magasin Général.  
Cet aménagement sera un atout pour l'image de la ville et de  
l'agglomération.

A Dunkerque, le 17/03/16  
François MARTEEL



- **Déposition Ecrite MAL-B-E1D** – Le 25 février 2016, Monsieur **BEGARD Pierre** domicilié 119 avenue de la Mer à Dunkerque-59240 a déposé comme suit :

*« Je m'oppose : à la création d'une ligne de bus traversant l'avenue de la Mer.  
Pour les raisons suivantes : et dans un intérêt collectif de riverains à savoir :  
- Vibrations : au niveau des habitations construites sur un sol sableux,  
- Nuisances sonores : déjà importantes car le fait de la circulation « camions...etc  
- Lourdeur des fréquentations multiples et complexité entre la circulations de véhicules et piétonnière avec sorties d'écoles « sécurité » et accès à la plage par beau temps....etc »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Suite à la concertation de 2015, l'itinéraire de la ligne E – violette a été modifié. Ce point est clairement précisé dans la pièce C du dossier d'enquête (page 12).

La ligne E – violette empruntera l'avenue de la Mer, une des plus larges avenues du quartier de Dunkerque – Malo-les-Bains, sur environ 175 mètres, entre l'avenue Kleber et le boulevard du 8 mai 1945. Cela permettra d'avoir une desserte efficace de la plage de Malo-les-Bains.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Les usagers devraient être incités à emprunter cette desserte pour se rendre à la plage de Malo-les-Bains, ce qui devrait entraîner une diminution du passage des véhicules légers (donc réduction des vibrations et nuisances sonores) et diminuera donc le stationnement de ces derniers.

- **Déposition Orale MAL-B-O1D** – Le 25 février 2016, Madame **ZOONEKINDT** domiciliée à Malo-les-Bains qui déclare ce qui suit :

*« Elle souhaite connaître le tracé de la ligne D et s'il y a un arrêt Place Jean Bart »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Comme précisé sur le plan général des travaux (pièce D du dossier d'enquête), la ligne D – orange comportera bien un arrêt sur la place Jean Bart.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

*« Dont acte »*

- **Déposition Orale MAL-B-O2D** – Le 25 février 2016, Messieurs **GLUCKQMAN**, Président des Commerçants DK Centre, **VANDEWALLE**, Président D.A.C. et **DHONDT Olivier**, Centre Marine Dunkerque déclarent comme suit :

*« Exposition d'une multitude d'observations. Manque de concertation ! Un dossier sera déposé avant la fin de l'enquête publique au siège de la CUD »*

### Réponse du maître d'ouvrage :

Les éléments de réponse sont précisés en réponse au mémoire déposé. Compte tenu des nombreux échanges qu'elle a organisés avec les habitants, les acteurs économiques en général et les commerçants en particulier, la Communauté Urbaine de Dunkerque ne comprend pas qu'on puisse parler d'un manque de concertation. De nombreuses propositions formulées par les commerçants ont été prises en compte dans le projet, notamment sur l'aménagement du centre-ville de Dunkerque mais aussi sur l'aménagement de la rue de la République à Saint-Pol-sur-Mer. La pièce C du dossier d'enquête reprend les évolutions du projet suite à la concertation.

### Avis de la commission d'enquête :

Voir CUD-C3D

## II – 3.8 - Registre de la Mairie annexe de Petite Synthe

- **Déposition Ecrite PET-S-E1D** - Le 26 février 2016 Madame **VANTOORE Régine** a déposé comme suit :

- « 1) Affichage insuffisant dans les quartiers à proximité des électeurs utilisateurs,  
2) Je n'ai pas d'objectifs pour aller en ville.  
- nuisible aux commerces de quartier,  
- rien à faire en ville – pas d'intérêt, pas de vie en ville – pas de plage  
3) Carrefour Corelli  
- pas de suppression des espaces verts existants au carrefour - CO<sup>2</sup> et oxygénation du quartier  
4) Le bus ne va pas à la Halle aux Sucres en direct. »

### Réponse du maître d'ouvrage :

La Halle aux Sucres est actuellement desservie par une navette qui parcourt le centre-ville de Dunkerque et passe par la gare. Cette ligne est maintenue dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité avec un parcours qui pourrait passer par le quartier de la Citadelle (cf annexe au dossier d'étude d'impact relative au nouveau réseau).

### Avis de la commission d'enquête :

L'affichage a été réalisé dans les mairies et mairies annexes du 18 février au 21 mars 2016. Les parutions légales ont eu lieu dans deux journaux régionaux. A quatre reprises, des articles ont fait référence à l'enquête publique dans ces journaux.

- **Déposition Orale PET-S-O1D** – Le 26 février 2016, Monsieur **BERTELOOT** déclare comme suit :

« Il souhaite des renseignements sur la « pénétrante » et ses aménagements. »

### Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

### III – 3.9 - Registre de la Mairie annexe de Rosendaël

- **Déposition Ecrite ROS-E1D** – Le 14 mars 2016 Monsieur **NOUVEAU** a déposé comme suit :

*« Cohabitation harmonieuse du centre agglo (centre ville de Dunkerque), différents mode de déplacement (bus, vélo, voitures, piétons), indispensable.*

*Le service public de transport urbain doit répondre aux besoins de l'ensemble des communes de la CUD. »*

### Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet Dk'Plus de mobilité a été étudié pour offrir à tous les habitants de l'agglomération un réseau de transport collectif urbain efficace et adapté à la configuration urbaine, à la densité et aux besoins.

### Avis de la commission d'enquête :

Le projet DK'Plus mobilité présente un « lien doux » (priorité aux piétons) au centre ville.

- **Déposition Ecrite ROS-E2D** – Le 14 mars 2016 Monsieur **BEYART Alain** (commerçant indépendant – Union Commerciale de Rosendaël) domicilié 603 rue Paul Vancassel à Dunkerque a déposé comme suit :

*« 1 – Quid des aménagements des carrefours de Rosendaël au croisement des lignes de bus (angle Paul Combon ?), (angle Paul Bert ?) (passages de sorties pour le lycée Angellier aux heures fixes ?)*

*2 – Il est regrettable que la station terminus soit sur le terrain d'Auchan ! (c'est conduire le flux de clientèle en périphérie vers les Hyper !). Un terrain neutre serait le bienvenu dans le dossier, on ne conduit pas les clients vers nos commerces indépendants. »*

### Réponse du maître d'ouvrage :

- 1- Comme le précise le plan général des travaux (pièce D du dossier), la ligne E – violette ne passe pas par le carrefour cité. La ligne B – rouge poursuit son parcours sur le boulevard de la République – François Mitterrand. Les aménagements prévus sur cet axe sont précisés en page 53 de la pièce A du dossier.
- 2- La station de correspondance ouest est placée en extrémité ouest de la zone agglomérée. Tous les pôles commerciaux de la zone agglomérée, qu'ils comportent des supermarchés ou des petits commerces, sont desservis par au moins une ligne structurante à 10 minutes de fréquence. Le centre-ville de Dunkerque est desservi par 4 lignes à 10 minutes de fréquence.

- **Déposition Ecrite ROS-E4D** – Le 14 mars 2016 Monsieur **LAFORCE Alain** a déposé comme suit :

*« De mon avis personnel, je pense que la rue Arago devrait garder son sens de circulation en entier dans le sens actuel. En premier pour le ramassage des poubelles de toute la rue ; avec le sens inverse entre place Voltaire et la rue Fourre les camions devront faire un parcours assez long pour le ramassage de trois petits bouts de rue.*

*En 2<sup>ème</sup> pour les gens habitant ce bout de rue, ils devront faire un détour important (rue Corbier). Pour ma part faire la même chose pour me garer dans le sens de circulation du Boulevard République Mitterrand habitant au 134 de ce boulevard. »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Cette observation ne concerne pas le projet Dk'Plus de mobilité mais le projet de modification du plan de circulation dans le quartier de Dunkerque – Rosendaël, en cours de discussion dans le cadre des Fabriques d'Initiative Locale mises en place par la Ville de Dunkerque.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Hors sujet

- **Déposition Ecrite ROS-E5D** – Le 14 mars 2016 ????? domicilié rue du Pont Neuf a déposé comme suit :

*« Pourquoi créer un arrêt au milieu de cette rue alors qu'il en existe déjà de part et d'autre et qui sont peu utilisés. Où garerons-nous nos voitures ?*

*Actuellement les voitures, bus, camion roulent vite sur cette voirie, les priorités sont plus ou moins respectées, de nombreux enfants habitent dans cette rue. Si les priorités n'existent plus, nous pouvons craindre pour nos enfants car cette rue deviendra une autoroute. Laisser les priorités obligent les gens à ralentir. »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Dans le cadre du projet, l'arrêt situé actuellement au sud de la rue serait reporté au sud du canal de Furnes dans la rue Célestin Malo, sur la commune de Coudekerque-Branche, en vis à vis de l'arrêt du sens de circulation opposé. Ce déplacement permettra de mieux desservir les quartiers au sud du canal de Furnes et libèrera des places de stationnement au niveau de l'arrêt actuel. Il est donc proposé, avec le projet Dk'Plus de mobilité, de créer un arrêt dans le milieu de la rue du Pont Neuf, au niveau de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, qu'il apparaît important de bien desservir.

Sur la question des priorités à droite, la Communauté Urbaine de Dunkerque a étudié un schéma de hiérarchisation de son réseau de voirie. Dans ce schéma les voies empruntées par les lignes de bus structurantes sont prioritaires sur les voies secondaires et les carrefours avec les voies de même niveau sont gérés par des feux. Il est en effet très défavorable pour un bus de freiner pour laisser la priorité à droite à des véhicules venant de rues secondaires, c'est très inconfortable pour les usagers à l'intérieur du bus et rend ce mode de transport moins attractif. L'expérience montre que les priorités à droite ne favorisent pas la sécurité en milieu urbain et sont plutôt facteurs de comportements « déviants » (écart vers le centre de la chaussée), ou concentre l'attention des automobilistes sur les

voitures aux intersections, au détriment des piétons. Des moyens plus appropriés permettent d'inciter les usagers à respecter les limitations de vitesse

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Les aménagements énoncés et l'implantation d'un arrêt de bus auprès de l'I.F.S.I. apparaissent en effet très judicieux.

Il apparaît indispensable de donner la priorité de passage aux bus afin que ces derniers respectent les temps de passage aux arrêts et ne soient plus freinés par la circulation des véhicules automobiles. La sécurité est l'affaire de tous, d'autant plus, quand il s'agit de celle des enfants.

- **Déposition Ecrite ROS-E6D** – Le 14 mars 2016 Madame **MAES Maryline** et Madame **FLEURYNCK Viviane** ont déposé comme suit :

*« Gérons 2 établissements recevant du public depuis plus de 20 ans. Nous nous situons à Ghyvelde, sur la D.2 entre Uxem et Ghyvelde. Or nous constatons que le futur réseau présente une « dent creuse » dans notre périmètre.*

*Nous accueillons chaque année*

*Le Camelus = + de 15 000 personnes*

- Centre de loisirs + Maison de quartier (Grande Synthe... et tout le territoire CUD)
- Ecoles primaires, secondaires,
- Personnes à mobilité réduite (IME...), (AFEJI...)
- Touristes nombreux venant sur le secteur (Bray-Dunes, Malo...)
- Employés et apprentis

*La Hooghe Mootte + 20 000 personnes*

*Auberge – Etangs de pêche – Campings*

*Nous recevons les clubs 3<sup>ème</sup> âges, des scolaires, de nombreux particuliers de l'arrondissement de DK, des personnes à mobilité réduite, des centres de loisirs (envoyés par l'OT de Dunkerque car nous sommes nombreux à loger des jeunes qui viennent pour les stages d'activité été EOLE ...)*

*Nous accueillons aussi les familles aidées par la CAF (aides Vacaf) qui peuvent ainsi prendre quelques jours de vacances à la mer.*

*Parmi ces personnes, nombreuses sont celles qui n'ont pas ou peu de moyens de mobilité (+ et +)*

*Il y a aussi 3 autres campings sur la D2 (+500 emplacements donc environ 1500 personnes)*

*Une navette campings passe depuis + 5 ans, 3 fois/semaine entre Hondschoote et Bray-Dunes. Il y a + 1 000 personnes qui l'empruntent durant l'été malgré son irrégularité... Celle-ci risque d'être supprimée car nous sommes sur le territoire CUD et non plus CCF...*

*Une pétition interne avait déjà recueilli plus de 500 signatures en 2014. Nous proposons et demandons que soit étudié :*

- Une liaison « virtuelle » sur demande entre Leffrinckoucke Village + Ghyvelde village pour rejoindre la plage et la gare de Dunkerque

Pour la pétition de la rue des peupliers:

(3)

DORBERT Nathalie 21 rue des Peupliers  
59210 Coudekerque, Branche

- fissures couvres cuisine
  - fissures plafond chambre (côté rue)
  - fissures plafond salon.
- Biche

GOSSELIN Adeline 31 Rue des Peupliers  
59210 Coudekerque - Branche

di Thomas 41 rue des peupliers

Grave Aurélie 36 rue des peupliers

59210 COUDEKERQUE - BRANCHE

Lamirand 15 rue de peupliers  
coudekerque Branche

Demoulin 17 rue des peupliers CB

Robaert 13 rue des peupliers, Coudekerque Branche

Vankuyl 3 Rue des peupliers Coudekerque Branche

St-Lanicille 1 Rue des AULNES apt 3E qui donne sur  
la rue des peupliers St-Lanicille

MICHEL DUVERT  
COMMISSAIRE EN CHEF

4.

LA VOIX DU NORD LUNDI 29 FÉVRIER 2016

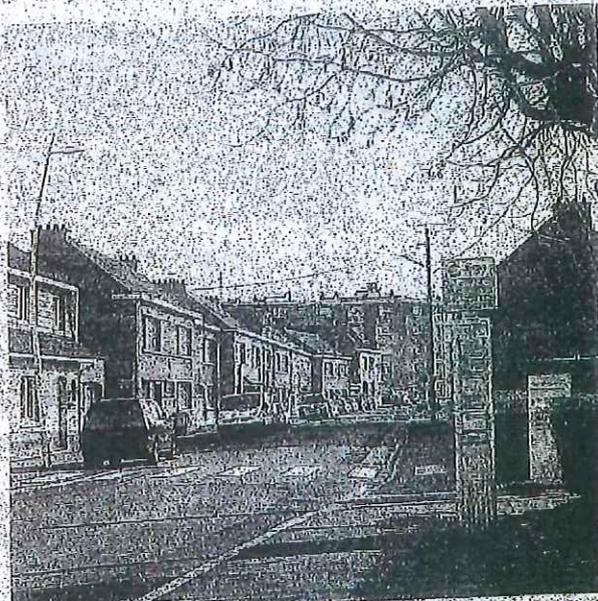
## Rue des Peupliers, la vitesse sera rapidement limitée à 30 km/h

La municipalité de Coudekerque-Branche a pris l'engagement de réduire la vitesse autorisée dans cette rue du quartier Hoche, lors d'une réunion publique, mercredi.

**COUDEKERQUE-BRANCHE.** « Vous allez avoir des morts ! », a lancé Bruno Top, l'ancien directeur de l'école Marcel Pagnol, lors de la réunion publique organisée par la municipalité mercredi sur le thème la « sécurisation routière de la rue des Peupliers. Il protestait contre la vitesse excessive, y compris de certains bus, observée par les riverains de cette artère qui offre un raccourci pratique entre la rue Hoche et la rue de l'Ancienne-Mairie. De ce fait, elle compte de 700 à 1.000

« La rue des Peupliers constitue un raccourci entre la rue Hoche et la rue de l'Ancienne-Mairie.

passages automobiles quotidiens dans chaque sens. La communauté urbaine de Dunkerque, qui a effectué des mesures sur 1.030 véhicules venant de la rue Hoche, a pourtant constaté une vitesse moyenne de 36 km/h, 85 % des véhicules roulant à moins de



Le maire veut limiter la vitesse à 30 km/h, voire installer des coussins berlinois pour obliger les véhicules à ralentir.

47 km/h, et 15 % au-dessus (3 % dépassent les 50 km/h). Après avoir écouté les doléances, le maire, David Bailleul, s'est engagé à faire limiter, rapi-

dement, la vitesse autorisée à 30 km/h et à envisager des dispositifs comme des coussins berlinois pour obliger à lever le pied. D.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
Ville de Coudekerque-Branche



MICHEL DU VET  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur David Bailleul  
Maire de Coudekerque-Branche  
Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

5

à

Vos Réf. DB/SDM/YB/16/346  
Nos Réf.  
Affaire traitée par

Aux riverains de la rue des peupliers

Coudekerque-Branche, le 01 mars 2016

Madame, Monsieur,

De nombreux riverains m'ont interpellé quant au nombre, à la vitesse, et à la typologie des véhicules empruntant la rue des Peupliers.

En effet, comme le comptage de la CUD l'a rappelé, quelque 1700 passages sont enregistrés chaque jour, tandis que deux lignes de bus participent également à la densité du trafic, dans cette rue sur laquelle se trouvent deux écoles et une résidence de personnes âgées.

Voilà pourquoi j'ai pris la décision, comme annoncé lors de la réunion publique du 25 février, de **limiter la vitesse à 30 km/h dans votre rue**, et de prendre un arrêté municipal en ce sens (voir au dos).

J'ai convaincu la société Dk'bus qu'elle sensibilise davantage ses chauffeurs sur le respect de cette vitesse, à toute heure de la journée.

J'ai également obtenu de la Communauté Urbaine de Dunkerque une réfection de la voirie d'ici 2018 au plus tard, afin de réduire les vibrations ressenties par certains d'entre vous.

Enfin, la Police Municipale et la Police Nationale travailleront de concert, dans le même but de **renforcer la sécurité routière**.

Comptant sur le civisme de chacun pour que ces mesures aient un impact positif,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



DÉPARTEMENT	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	N° 16/160
NORD		
CANTON	Liberté - Égalité - Fraternité	
COUDEKERQUE-BRANCHE		
COMMUNE	ARRÊTÉ DU MAIRE	
COUDEKERQUE-BRANCHE		

**Objet :** Circulation  
Rue des Peupliers  
Mesures de police

Le Maire de la Ville de Coudekerque-Branche,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L. 2212-2 et suivants, et 2213.1 et suivants  
Vu le code de la route,  
Considérant les passages fréquents de bus de ville créant des nuisances aux riverains,  
Considérant qu'il convient de limiter la vitesse en deçà de la vitesse maximale autorisée en agglomération,  
Considérant qu'il convient, afin d'assurer la sécurité des usagers du domaine public, de prendre des mesures de police relatives à la circulation des véhicules, rue des Peupliers,

**ARRETE**

**Article 1 :** La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h, rue des Peupliers, sur toute sa longueur.

**Article 2 :** Ces dispositions s'appliquent à compter de leur matérialisation

**Article 3 :** Les services techniques de la Communauté Urbaine de Dunkerque sont chargés de la matérialisation des mesures ci-dessus énoncées, dès lors l'application de ce présent arrêté sera rendue exécutive.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Commissaire de Police de Dunkerque,  
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,  
Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à DK BUS MARINE

date d'affichage

date de réception

Fait à Coudekerque-Branche  
Le 25 février 2016

Le Maire,  
David BAILLON



### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Une réunion publique a été organisée par le Maire de Coudekerque-Branche avec les habitants de cette rue le 24 février 2016.

Il est apparu lors de cette réunion que les habitants perçoivent le bus comme une nuisance (vibration, impression d'une vitesse excessive). Les mesures de vitesse qui révèlent assez peu de dépassement de la limite autorisée n'ont pas convaincu les habitants et de nouvelles mesures seront réalisées.

Une réfection du revêtement de la rue est prévue avant la mise en service du projet Dk'Plus de mobilité. Cela permettra de supprimer les aspérités du revêtement actuel comportant de nombreuses « rustines » suite à l'intervention d'exploitants de réseaux enterrés, qui peuvent provoquer de légères vibrations lors du passage de véhicules lourds.

Le tracé de la ligne E – violette par cette rue est tout à fait justifié par la desserte d'un quartier d'habitat dense à l'extrémité est de la rue.

En complément, la Communauté Urbaine de Dunkerque précise qu'un riverain de la rue des Peupliers, situé à l'angle de la rue des Aulnes a saisi son assureur pour des problèmes de fissures dans son habitation. Selon ce rapport les habitants attribuent l'apparition des fissures aux travaux de réseau dans la rue et leur aggravation à la vibration produite par la circulation des bus dans la rue.

L'expert note dans son rapport qu'aucune vibration n'est ressentie dans l'habitation lors du passage des bus (pièce jointe n°5).

D'autre part, l'étude d'impact (pièce G du dossier d'enquête), prend en compte l'état des lieux et l'impact du projet sur les vibrations (annexe au dossier d'étude d'impact) et conclut : « Compte-tenu des valeurs de vitesses vibratoires très faibles mesurées aux passages des bus dans l'état initial, il n'y a aucun impact vibratoire lié au projet ».

### **Avis de la commission d'enquête :**

Suite aux vibrations dénoncées, un expert a été dépêché sur les lieux lequel n'a perçu aucune vibration aux passages des bus. Les travaux de revêtement prévus par la CUD devraient supprimer les vibrations. La vitesse a été limitée à 30 km/heure.

- **Courrier ROS-C2D** – Le 17 mars 2016 Monsieur **BODART Johan** a remis le courrier :  
Lettre en 2 feuillets datée du 15 mars 2016.

Johan BODART

54, rue Paul Machy

59240 Dunkerque

06 50 74 62 51

ROS C<sub>2</sub>D

*Deposé le  
17/03/16*

Bonjour,

Voici ma contribution à l'enquête publique concernant le projet DK+ :

Pour moi ce projet comporte de multiples avantages mais j'ai décidé de m'attarder sur un de ceux-ci : La piétonisation de la place Jean BART.

En effet cette partie du projet a été plébiscitée à l'occasion d'une votation citoyenne en décembre dernier ! J'énumère ci-dessous les avantages de cet élément phare du projet DK+ :

**Une place Jean-Bart piétonne ! ENFIN !**

L'ambition : un centre d'agglomération plus attractif, plus beau et plus agréable à vivre.

En faisant cohabiter différents modes de déplacements pour que chacun y trouve sa place. Ce carrefour est accidentogène car il est difficile pour chacun de définir qui est prioritaire.

Les avantages sont nombreux (et pas exhaustifs !) :

- Mobilité facilitée pour bus/vélo/piétons, la place et le carrefour sont « accidentogènes », le projet permet de pacifier enfin la zone et de donner la place à chaque usager (bus/vélos/voitures/piétons).
- Encouragement à l'usage des transports en commun, trop peu utilisés (1 ménage de l'agglomération sur 5 n'a pas de voiture).
- Des bus rapides, gratuits, confortables dans un aménagement de centre d'agglomération de qualité.
- Piétonisation sera un plus pour la place Jean-Bart qui sera enfin refaite, avec le projet Phoenix, les façades devraient être rénovées et donner un véritable cachet à cette place qui est aujourd'hui mal entretenue.
- Enfin une place et son accès réaménagés offrent aussi de nouvelles opportunités d'animations de centre-ville (déjà lancées par la ville avant et après la saison estivale, place animée chaque week-end).
- Aménagement propre à favoriser un lieu de rencontre (commerce, administration, santé, tourisme etc....)
- Cela favorisera l'achat et la découverte du centre-ville.

- Stratégie commerciale : enrayer l'évasion commerciale/améliorer l'aménagement des espaces publics centraux/ rendre plus qualitatif les zones de chalandise/démarche qualité/ l'amélioration de l'accessibilité et une nouvelle offre en stationnement.
- La création de programmes de logements, privilégiant la mixité sociale et générationnelle, doit pouvoir s'accompagner d'un centre-ville « pour tous ».
- Les cafés pourront enfin retrouver un complément d'activité avec des terrasses.
- Les commerces avec la nouvelle politique de stationnement et le projet Phoenix retrouveront des linéaires complémentaires accessibles (stationnement /bus) et un cœur de ville animé.
- Ne pas vouloir d'une ville « drive ». Chacun peut marcher pour faire ses achats en centre-ville, les parkings prévus ne sont pas très éloignés du cœur de ville, Dunkerque est une ville où on peut tout faire à pied. Quand je vais dans un centre commercial, je ne me gare pas dans la cafétéria ou dans la pharmacie ! Je me gare à l'extérieur et ensuite je marche ! D'ailleurs, l'offre de stationnement sera plus forte et réorganisée ! Et s'il est plus facile de se garer, plus facile de s'y balader et d'aller dans les commerces !
- Enfin, les clients des commerces dunkerquois ne viennent sans doute pas tous en voiture, mais aussi en bus, en vélo ou à pied tout simplement !

**Fin le tout-bagnole à Dunkerque !**

**Fait à Dunkerque le 15/03/2016.**

**Johan BODART**



**Réponse du maître d'ouvrage :**

Pas d'observation.

**Avis de la commission d'enquête :**

Cette personne est très favorable à la piétonisation de la place Jean Bart qui rendra le centre ville plus attractif, plus agréable à vivre.

**III – 3 .10 - Registre de la Mairie de Saint-Pol-sur-Mer**

- **Déposition Ecrite S-P-S-M-E1D** - Le 1er mars 2016, Monsieur **WILLIART Arnold**, domicilié 231 Rue Victor Hugo à St Pol sur Mer a déposé comme suit :

*« Je souhaite que le rond point du 8 mai 1945 soit réduit dans ses dimensions car il fait une trop grande coupure par rapport à la vue et aux paysages de la ville. Penser dans les aménagements à la protection des cyclistes. »*

**Réponse du maître d'ouvrage :**

L'aménagement du rond-point du 8 mai 1945 à Saint-Pol-sur-Mer n'est pas prévu dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité mais la Communauté Urbaine de Dunkerque l'étudie dans le cadre de ses programmes d'amélioration de la voirie et de renouvellement urbain.

**Avis de la commission d'enquête :**

« Dont acte »

- **Déposition Ecrite S-P-S-M-E2D** – Le 1er mars 2016, Monsieur **REUMAUX François**, domicilié 67/69 Quai Wilson BP 87 59430 St Pol sur Mer a déposé comme suit :

*« Mon souci c'est l'accessibilité pour ma clientèle - ( SIXT et MIDAS 17 emplois ) – Quai Wilson, car sur le plan E n°15551-02 il apparaît que venant de Dunkerque par la pénétrante au niveau de la Rue Vauban il ne sera plus possible de tourner à gauche pour venir chez moi au plus court ( confer : une seule flèche de circulation représentée ). D'autre part, nous sera-t-il possible de conserver le stationnement dans le terrain situé en face du garage ? Il est indispensable de maintenir cette partie du Quai Wilson ( de chez SIXT au cuisiniste DLB) en double sens avec accès Avenue Maurice Berteaux. »*

**Réponse du maître d'ouvrage :**

Le quai Wilson est bien prévu en double sens entre le pont Ghesquière et la rue Vauban. Les terrains situés entre le quai Wilson et la D601, dans ce secteur appartiennent à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la plupart. Seule une partie, occupée par l'établissement SECURITEST appartient à un propriétaire privé. Dans le cadre du projet la CUD souhaite acquérir ce terrain pour créer une liaison entre le quai Wilson et le boulevard urbain D601 (cf. dossier d'enquête parcellaire

Pièce I). Aujourd'hui la CUD met à disposition ces terrains pour le stationnement des établissements commerciaux du quai Wilson, il n'est pas prévu à ce jour d'autre vocation.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

L'acquisition de la partie occupée par l'établissement SECURITEST par la CUD ne devrait pas gêner l'accessibilité à la clientèle des Ets SIXT et MIDAS (M. REUMAUX F.)

- **Déposition Ecrite S-P-S-M-E3D** - Le 1<sup>er</sup> mars 2016, Messieurs **RICHARD Roland** Appt 24 entrée K et **SAINT-MAXIN Guy** Michel Appt 42 entrée M Boulevard de l'Espérance Résidence Guynemer 59430 St Pol sur Mer ont déposé comme suit :

*« Suite à la consultation du 1<sup>er</sup> mars 2016 à St Pol sur Mer, nous constatons que les arrêts de la ligne 5, Marie Curie et Espérance, sont supprimés. Ce qui nous obligera à prendre notre véhicule. Les résidences « Guynemer » et « Jean Bart » comptent environ 900 logements. Nous nous sommes rendus compte à l'heure actuelle que les bus passent aux arrêts Marie Curie et Espérance toutes les heures, d'où beaucoup de personnes reprennent leur voiture. Les personnes âgées ou à mobilité réduite sont fortement pénalisées, surtout qu'il n'y a pas de commerces de proximité. Pas d'abribus alors qu'il y a l'emplacement prévu à l'arrêt Espérance. Actuellement sur la ligne 5, cela arrive que l'on ait des bus qui ne sont pas aménagés pour les fauteuils roulants. »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Avec le projet Dk'Plus de mobilité, le secteur d'habitation situé entre la rue des Fusiliers Marins et la rue de la République à Saint-Pol-sur-Mer est desservi par deux lignes à 10 minutes de fréquence : la ligne B – rouge qui passe rue de la République et la ligne E – violette qui passe rue des Fusiliers Marins. Les habitations situées au nord de la rue Victor Hugo sont donc en moyenne à moins de 300 mètres de la rue des Fusiliers Marins et les habitations au sud à moins de 300 mètres de la rue de la République. Malgré la suppression d'une ligne qui passe actuellement toutes les heures en journée rue Victor Hugo par les arrêts évoqués, la desserte de ces quartiers au cœur de Saint-Pol-sur-Mer sera améliorée.

Dès l'année prochaine, tous les autobus en service sur le réseau seront équipés pour recevoir des personnes en fauteuil. Par ailleurs, désormais la Communauté Urbaine de Dunkerque achète des véhicules avec 2 places aménagées pour personnes en fauteuil et non plus une seule comme c'était le cas auparavant.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

La distance de 300 mètres à parcourir par les habitants de ces quartiers pour avoir accès à une desserte de ligne apparaît convenable.

- **Déposition Ecrite S-P-S-M-E4D** - Le 16 mars 2016, Monsieur **POUWELS Patrick**, demeurant 21 Rue de la République à St Pol sur Mer, a déposé comme suit :

*« Souhait : Conserver la possibilité d'utiliser le quai Wilson dans les deux sens de circulation entre la rue J.B Trystram et le N°1 de la Rue de la République afin de pouvoir à partir de chez moi*

regagner le centre de St Pol sans être amené à passer par le Pont Europe et la gare.  
Remarque valable pour toutes les personnes entre l'entrée de St Pol ( via Dunkerque ) et la Rue Trystram. »

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le quai Wilson est transformé en boulevard urbain et pourra être utilisé dans les deux sens avec des carrefours à feux aux niveaux des rues et avenues les plus importantes permettant d'accéder à la rue de la République à Saint-Pol-sur-Mer.

#### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

- **Déposition Ecrite S-P-S-M-E5D** - Le 16 mars 2016, Madame **LECOESTER Béatrice**, demeurant 65 Rue du Fortelet à Mardyck, a déposé comme suit :

*« J'espère que le bus ne sera pas gratuit mais qu'il passera devant chez moi. Les caisses des comptes publiques sont plutôt vides. Mieux vaut convaincre les habitués de la voiture, en faisant des routes mieux organisées, pour qu'ils se mettent à emprunter le bus. Le système des navettes de retour de bals de carnaval a d'ailleurs l'air de bien plaire. Par contre, pour convaincre les parents et les personnes âgées de plus prendre le bus, faites faire des sorties familiales en bus de ville au lieu de bus hors de prix ; Quand l'Aduges fait sortir les enfants pour aller à la plage ou au Château de Coquelles, c'est pas loin mais çà leur apprend à utiliser peu à peu ce bus.*

*Je ne sais pas si ces travaux et ces lignes de bus vont être financés uniquement par la CUD ou le département aussi, mais actuellement les lignes de bus prévues pour les enfants sont calculées quand on fait les dossiers d'inscription dans les écoles. Si le bus est gratuit, la population ne fera plus ces dossiers, et le financement du département sera flou ; De plus, votre choix de trajets des lignes pourra se faire quelle que soit la population. »*

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Pas d'observation.

#### Avis de la commission d'enquête :

La Commission d'Enquête ne traite pas les questions d'ordre financière.

- **Déposition Ecrite S-P-S-M-E6D**- Le 18 mars 2016, Monsieur **DEHONDT André**, demeurant 14 Rue Henri Barbusse 59430 St Pol sur Mer, a déposé comme suit :

*« 1) On peut regretter que dans le journal communautaire N°6 de février 2016 page 12, la ville de St Pol sur Mer ne fait pas partie des villes concernées par le projet DK Bus « C'est certainement un oubli ».*

*2) Dossier vu en permanence du 16 mars 2016 :*

*- Rue de la République = trottoirs +larges, c'est très important avec suppression de stationnements*

aux zones étroites.

- Les stationnements restants devront être régulés dans la journée pour éviter les stationnements « ventouses » ou résidentiels ( zone bleue ou autres ).
- Veillez à l'interdiction sur les trottoirs des poubelles puantes et dangereuses pour les piétons ( à ce sujet M.RAGGAZ s'est engagé à faire une campagne pour éradiquer ce mauvais civisme lors de la réunion publique pour les containers « verre » ).

3 ) La pénétrante :

*C'est un projet intéressant mais très onéreux au vu des travaux d'enlèvement des palplanches et du béton protégeant le canal. Enormément de gens se posent la question sur le danger par période de forte pluie du risque d'inondation. Est-ce prudent de casser ce que nos anciens ont érigé ?*

*D'autre part, la piste verte entre les 2 X 2 voies de circulation est une bonne chose ( mais le risque de gaz d'échappements + le bruit des moteurs de voitures, n'est-ce pas trop nocif )?*

*Pourquoi la CUD ne déplace-t-elle pas cette voie verte sur le projet de la ceinture verte de St Pol que la population attend depuis plus de 30 ans ? »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

La commune de Saint-Pol-sur-Mer est associée à Dunkerque.

Le fonctionnement hydraulique du canal de Mardyck après son aménagement et sa renaturation a fait l'objet d'une étude et est pris en compte dans le cadre du projet. Il s'agit en effet, d'un exutoire du réseau des waterings vers le canal de Jonction et le canal exutoire.

La modification de son profil fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » qui sera soumis à enquête publique.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

« Dont acte »

- **Courrier S-P-S-M -CID** – Le 16 mars 2016 Monsieur **MERSSEMAN Francis**, domicilié 10 Rue Paul Gauguin Résidence les Myosotis n° 25 à COUDEKERQUE-BRANCHE ont déposé le courrier composé de 5 pages qui suit :

COMMUNAU FANAGETIVE PAGE 4  
DU RECETIVE DUP

GENI

SPSM C.I.D

Monsieur Francis MERSEMAN  
10 Rue Paul Gauguin  
Résidence - Les myosotis - n° 25  
59210 COUDEKERQUE BRANCHE  
Portable : 06.62.99.35.12

Objet : DK plus de mobilité  
Réseau bus urbain 2018.

Monsieur,

Je me permets de vous donner mon point de vue voire mes suggestions concernant le futur réseau d'autobus urbain de Dunkerque qui sera modifié et gratuit à partir de septembre 2018. C'est en utilisateur des bus urbains que j'écris, en effet, pour me rendre à mon travail, j'utilise le premier bus de la ligne 3 et même le premier bus à du retard !. Bonjour les correspondances pour les voyageurs.

J'ai participé à plusieurs réunions sur le sujet que ce soit à Saint Pol sur mer, Dunkerque et dans ma ville à Coudekerque-Branche. J'ai aussi été aux bus d'informations dans ma ville et à Dunkerque où j'ai eu plaisir de converser sur le sujet avec Monsieur Vergriete, Président de la Communauté Urbaine et Maire de Dunkerque.

Pour moi, les documents sont d'une « transparence-opaque ». Il est regrettable de ne pas avoir sur internet les grands plans détaillés. Venons-en à mon principal soucis, je ne comprends pas pourquoi, on veut mettre des piétons sur l'autopont au pont Europe à Dunkerque alors qu'il existe une passerelle piétons qui existe depuis des dizaines d'années et ceux-ci sont en sécurité, ce qui ne sera pas le cas avec le nouveau projet.



Entrée Autopont. L'automobiliste à aucune vue sur la présence de piétons.



L'autopont depuis la passerelle piétons.

La D601, sens Saint Pol sur Mer - Belgique, portion entre la sortie de la pénétrante et le carrefour avec la rue de Lille est une « autoroute urbaine » malgré que la vitesse est limitée à 50 km/h. D'ailleurs des contrôles radar avec jumelles ont lieu régulièrement. Cette portion est aujourd'hui à sens unique en 3 voies avec un arrêt de bus « 11 Novembre » sur la gauche. Malgré les 3 voies, il est fréquent que le carrefour avec la rue du Jeu de Mail et le carrefour formé par la D 916, rue du canal de Bergues où se situe la CAF, cela est sûrement dû au franchissement des feux tricolores alors qu'il y a un bouchon.

1/5



Le carrefour D601 avec la rue de Lille et l'ex station-service qui pourrait devenir un parking silo GRATUIT.

Pour info, s'engager dans l'espace compris entre les 2 lignes d'arrêt lorsque le feu est vert, mais que son véhicule risque d'y être immobilisé constitue donc une infraction qui peut être verbalisée par une contravention de 4<sup>ème</sup> classe (135 €) mais il ne fait pas l'objet de retrait de point sur le permis de conduire. (Source site amende ooreka.fr). Une mise en place de radar automatique de vitesse et de radar feux tricolore serait une parade pour éviter les embouteillages.

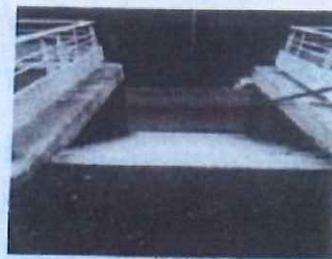
En septembre 2018, pour se rendre de Dunkerque centre à Saint Pol sur mer, les automobilistes devront emprunter cette D601, dans le sens contraire qu'actuellement, qui passera en deux fois 2 voies avec au passage démolition du site piétonnier situé entre l'ex station-service, rue de Lille et la rue du Jeu de Mail qui passe sous le pont SNCF avec au passage suppression de l'escalier qui permet en outre de se rendre à la mosquée.



La D601 qui deviendra 2 X 2 voies.



Tout ce côté droit sera démolit ?



L'escalier mosquée supprimé ?

Demain, sauf mauvaise compréhension de ma part, plus de trottoir et on veut mettre les piétons en liberté non sécurisée sur l'autopont alors qu'il existe à quelques mètres, une passerelle piétons sécurisée qui peut l'être davantage avec un système vidéo. Avec le nouveau projet, les embouteillages seront inévitables du fait de la multiplication des feux tricolores et du double sens. Aujourd'hui le piéton venant de la gare et qui sort de la passerelle à un passage piéton avec feux au niveau de la rue de Lille et en face du Pôle santé avec au passage le risque une douche avec l'inondation du Pont Europe en cas de forte pluie.



Demain, un automobiliste qui sera près de l'autoport et qui sera pris dans les embouteillages sera tenter de prendre l'autoport en raccourci et le pire c'est que celui qui viendra du secteur « Pôle Santé » en direction de Dunkerque devra franchir une ligne continue je suppose et n'aura aucune visibilité des piétons sur l'autoport du fait de la présence d'un local technique et de la végétation.



Aucune visibilité - Pauvres Piétons



Aucune visibilité - Pauvres Piétons. (2)



Aucune visibilité - Pauvres Piétons. (3)

En septembre 2018, je verrais bien l'utilisation de cet autoport pour la file d'attente des taxis avec la pose d'une barrière avec digicode. Celle-ci serait posée afin que le taxi puisse faire son code sans créer de bouchon soit à environ 6 mètres du début de l'autoport. Les taxis pourront se garer en épi en marche arrière afin de rendre rapidement à la gare.



A droite, local TAXI, au fond l'autoport.



Futur file d'attente des taxis ?

Si cela est possible, il serait judicieux de créer un parking silo à la place de l'ex station-service (qui est une verue), rue de Lille, genre R-2 à R+5. De ce parking, il faut moins de cinq minutes pour se rendre à pieds pour se rendre à la gare pour prendre le train ou le bus. *Il est évident que ce parking doit être gratuit car il serait stupide d'avoir le bus gratuit et de payer 5 € 00 par jour par exemple.* Cela aura aussi pour effet de limiter le nombre de voitures entrant et stationnant en centre-ville pour exemple. A la place de l'ex commerce de moto « POTISEK », je verrais bien le nouveau commissariat de Dunkerque, cet espace est grand, bien situé pour desservir la ville et le personnel pourrait stationner sur le parking silo qui serait sous vidéo et cet endroit est beaucoup plus spacieux que l'actuel.



L'ex station-service, futur parking s/lo GRATUIT ?



Pofisek, futur commissariat de Police ?  
A droite, la mosquée, l'escalier sera supprimé.

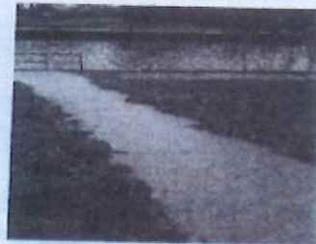
Sur une des plaquettes d'informations, on voit que l'autoport a des nouvelles barrières pour les piétons, en cas de mise à disposition de l'autoport pour les taxis, il ne sera pas nécessaire de remplacer ces barrières, juste un coup de peinture suffira et engendra des économies, par contre, j'ai constaté que les barrières en bois sur la berge, posées il y a peu de temps, beaucoup sont cassées et représente un danger pour les jeunes enfants.



Bonjour la sécurité ! (1)



Bonjour la sécurité ! (2)



Bonjour la sécurité ! (3)

Concernant Coudekerque-Branche, aujourd'hui la Poste et l'Eglise Sainte Thérèse, située rue Ghesquière n'est pas desservi ! Que sera-t-il demain ? Alors qu'avec internet, on va plus souvent à la Poste pour retirer son colis.

Le centre d'appel ARVATO, situé rue Ledru Rollin emploie 500 salariés et n'est desservi pas aucun bus aujourd'hui, j'espère que demain, les employés pourront trouver un bus qui est calquer avec leurs emplois du temps car il serait anormal que cette société paye une taxe transport et que son personnel ne puisse pas profiter des transports en commun.

Aujourd'hui Pôle Emploi, situé Route de Bergues, est très mal desservi, (Arrêt Jaurès - ligne 3). Il est prévu un déménagement de ce service sur Coudekerque-Branche, sera-t-il desservi ?.

Concernant les commerces, j'ai toujours appris « NO parking, NO business » moi, je dirais plutôt « NO commerce, NO client » car il est HONTEUX d'ouvrir son commerce le samedi à 10h00 alors que des clients potentiels profite du bus gratuit et attendent devant la porte. Ouvrir une heure plus tôt le samedi aura forcément des répercussions sur le tiroir-caisse. N'oublions jamais, que le client est roi, les hypermarchés ouvrent à 8h30 et Internet est ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7 et quasiment toujours moins cher.

Concernant le nouveau sens de circulation au Pont Europe, comment vont faire les camions à béton pour se rendre à la centrale, qui de l'île Jeanty ? il n'y qu'une entrée, par la D601 en venant du Pont Europe. Construire un pont qui relie le quai EST et OUEST de l'île Jeanty par le biais d'un terrain qui appartient aujourd'hui au Port Autonome, d'ailleurs ce pont pourrait faciliter les déplacements de Saint Pol sur mer vers Dunkerque et l'ouest de Dunkerque Malo les bains et sa plage voire Leffrinckoucke.



Saint Pol sur mer, tout droit c'est fini !



Ce sera désormais, ici à droite !!  
Piste cyclable ? Lycée tout droit à 500 m

Un autre pont qui serait utile est à la sortie de l'autoroute A16 en direction de Leffrinckoucke et vous arrivez à un stop, route de Furnes et vous devez prendre à droite jusqu'au feu tricolore près du lycée horticole alors qu'un pont qui formerait un carrefour déboucherait près du cimetière de Rosendaël et pourrait desservir le Lycée Angellier.

J'habite le quartier « Grand Steendam » à Coudekerque-Branche, le plus grand quartier de ma ville avec un lycée professionnel, un centre d'appel avec 500 salariés, un quartier avec de nombreux immeubles et toujours pas de station de vélo « DK VELO » ! Il y aura prochainement une station près de mon travail mais pas dans mon quartier, donc le service, je ne pourrais pas l'utiliser d'ailleurs ce service, va-t-il toujours fonctionner avec le bus gratuit ? Existe-t-il une ville en France, une ville qui propose le bus gratuit et le service de vélo en libre-service ?

Lors de la réunion qui s'est tenue à Cappelle la Grande, j'ai exposé les soucis qu'il n'existerait pas de parking relais avec station de bus au niveau de la ZAC de la Grande Porte qui offre des enseignes commerciales de qualité et qui sont ouvertes le dimanche, (Gamm vert, Meubles DLB ...).

En espérant que mes réflexions seront utiles pour le *Ministre de l'Intérieur* et je suivrais avec attention, l'avenir de ce projet. Je reste à votre entière disposition et je vous remercie de l'accueil que vous m'avez réservé.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, mes respectueuses salutations.

Francis MERSSEMAN

5/5

### Réponse du maître d'ouvrage :

#### Aménagements projetés dans le quartier de la gare et liaisons piétonnes avec le quartier du Jeu de Mail.

Le projet Dk'Plus de mobilité prévoit d'améliorer la lisibilité du réseau de bus pour le rendre plus attractif et facile à utiliser. Aujourd'hui, l'arrêt 11 novembre situé le long de la D601, face à la rue du Jeu de Mail est « borgne », il n'existe que dans un sens. Dans l'autre sens, les usagers du quartier du Jeu de Mail utilisent soit l'arrêt gare de Dunkerque, soit l'arrêt Sécurité Sociale. Un des éléments forts du projet se situe justement à l'approche du quartier de la gare de Dunkerque, qui constitue un nœud routier, carrefour des grands axes d'accès à Dunkerque (D601, D916, D202 et chaussée des Darses) et une station de correspondance importante du réseau de bus. La rationalisation du réseau de bus passe par la suppression du système très routier actuel qui utilise le canal de jonction comme un « terre-plein central » routier pour la D601. Il s'agit donc de permettre aux lignes de bus d'accéder à la gare au nord de ce canal et aux véhicules de la D601 (ex- RN1), de circuler sur l'axe historique de cette voie, rue de Paris à Dunkerque. Cela permet aussi d'apaiser les quais aux Bois, de Madyck et Saint-Martin le long du canal de Jonction. Pour permettre cela, la liaison piétonne entre les deux parties du quartier du Jeu de Mail séparées par les voies ferrées est déplacée le long du canal de Jonction. Mais la passerelle qui longe les voies ferrées est maintenue et rendue accessible depuis le quai, permettant l'accès à la partie est du quartier.

Dans ces conditions et pour réutiliser au mieux les ouvrages existants, il est projeté de convertir la passerelle franchissant le canal de Jonction et aujourd'hui utilisée par les bus pour rejoindre la gare, en une passerelle piéton qui permettra de créer un lien entre le quartier du Jeu de Mail et le quartier de la gare, beaucoup plus ouvert que celui constitué aujourd'hui par la passerelle piéton qui longe les voies ferrées et qui est accessibles par plusieurs escaliers ou rampes. Elle constituera ainsi une véritable continuité entre la rue du Pont de Fer et le quartier du Jeu de Mail, en rive sud du canal de Jonction.

Bien évidemment les nouveaux carrefours entre la D601 et la D916 seront aménagés et gérés par des feux pour absorber les flux de trafics, qui seront différents d'aujourd'hui compte tenu du nouveau schéma de circulation et d'accès au centre de Dunkerque, décrit dans le dossier

#### Desserte de la poste de Coudekerque-Branche et l'église Sainte-Thérèse

La ligne D – orange passe rue Victor Hugo, une rue parallèle à la rue Henri Ghesquière et située à moins de 250 mètres. L'arrêt Weil situé rue Victor Hugo se trouve à environ 370 mètres de la Poste et 270 mètres de l'église.

#### Desserte d'un centre d'appel rue Ledru Rollin

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, il est prévu de faire passer le tracé de la ligne 8 par le rue Ledru Rollin.

#### Sortie d'A16 en direction de Leffrinckoucke – Franchissement du canal de Furnes

Ce sujet ne concerne pas le projet Dk'Plus de mobilité.

#### Station Dk'vélo dans le quartier du Grand Steedam

La ville de Coudekerque-Branche disposera de deux stations Dk'vélo :

- Une station près de l'hôtel de ville dans le centre de la ville réalisée en 2014.

Une station dans le quartier du Petit Steedam, un des plus denses de la ville, réalisée en 2016. Elle est située à moins de 500 mètres du lycée professionnel Fernand Léger.

#### Desserte de la ZAC de la Grande Porte à Cappelle la Grande

Dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité, il est prévu de desservir cette zone commerciale par une ligne à destination de Armbouts-Cappel et du quartier du Grand Millebrugge.

Cette zone comporte déjà de nombreuses places de stationnement à destination des commerces. Il n'y a donc pas de raison d'y créer un parc de stationnement supplémentaire/

Les parcs de stationnement relais sont réalisés en connexion avec des lignes fréquentes qui permettent de rejoindre les centres urbains par les transports collectifs.

#### Avis de la commission d'enquête :

Aménagements projetés dans le quartier de la gare et liaisons piétonnes avec le quartier du Jeu de Mail : il est projeté de convertir la passerelle franchissant le canal de Jonction et aujourd'hui utilisée par les bus pour rejoindre la gare, en une passerelle piétons qui permettra de créer un lien entre le quartier du Jeu de Mail et le quartier de la gare

Sortie d'A16 en direction de Leffrinckoucke – Franchissement du canal de Furnes : Ce sujet ne concerne pas le projet Dk'Plus de mobilité.

Desserte de la poste de Coudekerque-Branche et l'église Sainte-Thérèse : elle est desservie par la ligne B orange. 2 arrêts sont situés à moins de 300 mètres.

- **Courrier S-P-S-M-C2D** - Le ??? mars 2016, Monsieur BECUWE Rémy domicilié 29 rue Gustave Courbet à Malo-les-Bains a déposé ce courrier. *Lettre 1 feuillet*

COPIER ENREGISTRÉ PAGE 7  
DU REGISTRE DUP *Glw*

**S-P-S-M - C2D**

Rémy BECUWE  
29, rue Gustave Courbet  
59430 Saint Pol sur Mer  
06 62 27 25 21

**Le rêve devient réalité: la pénétrante devient un boulevard urbain!**

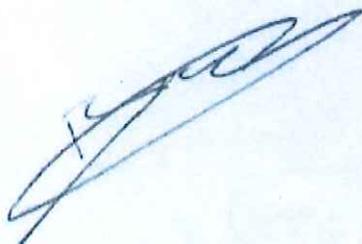
L'aménagement dans le cadre du projet DK + de ce boulevard a de nombreux avantages :

Il supprime de nombreux désagréments pour les riverains comme le bruit , Il permettra de « souder » Saint-Pol et Petite-Synthe et d'y créer un nouvel espace de vie où cohabiteront bus, voitures, vélos et piétons. La limitation de vitesse (50 km/h au lieu de 30 km/h), sur ce tronçon de 3 km, n'implique qu'une faible perte de temps aux automobilistes (moins de deux minutes).

Il va redonner de la qualité urbaine dans cette zone, avec la réouverture du canal de Mardyck, davantage de nature en ville, une voie piétonne dédiée, une voie pour les bus...

Fini l'autoroute urbaine !

Cordialement, Rémy BECUWE



**Réponse du maître d'ouvrage :**

Pas d'observation.

**Avis de la commission d'enquête :**

Cette personne est séduite par le projet Dk'Plus mobilité et souligne les avantages de l'aménagement de la pénétrante.

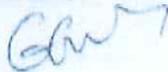
**Courrier S-P-S-M-C3D** - Le ??? mars 2016, Monsieur BUAN Julian domicilié 48 rue de Corbehem à Saint-Pol-sur-Mer a déposé le courrier. *Lettre 1 feuillet*

**Réponse du maître d'ouvrage :**

Pas d'observation.

**Avis de la commission d'enquête :**

Ce citoyen est satisfait du projet Dk'Plus mobilité qui redore l'image de la commune de Saint-Pol-sur-Mer

COURRIER ENREGISTRÉ PAGE 8  
DU REGISTRE DUD 

Julien BUAN

S.P.S.M CBD

48, rue de Corbehem

59430 Saint-Pol-sur-Mer

### Rue de la République, à Saint-Pol-sur-Mer

Cette rue est un point noir de l'agglomération : rue étroite, très passante et difficile pour la circulation en vélo/voiture/bus, trottoirs très, trop, étroits pour la sécurité des piétons. L'aménagement prévu permettra de favoriser la circulation de tous, des bus mais aussi des piétons devant les commerces, sans pénaliser le stationnement. C'est pourquoi le projet DK+ permettra de redorer l'image de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

Le 13/03/2016, Julien BUAN



### III – 3.11 - Registre de la Mairie de Teteghem – Coudekerque-Village

- **Déposition Ecrite TE-CV-E1D** – Le 24 février 2016, Mademoiselle **COLLET Anita**, domiciliée 67 rue Ghandie Résidence Amaury Mougel, Appartement 12 à Teteghem-Coudekerque-Village a déposé comme suit :

*« Il faudrait que les bus passent tous les ¼ d'heure au lieu de 0 heure 30 et le dimanche ??? Il faudrait absolument revoir les horaires trop espacés. Merci »*

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le service et la fréquence sont adaptés aux besoins et le dimanche la fréquence demandée n'est pas soutenable pour la collectivité.

#### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

- **Déposition Ecrite TE-CV-E2D** - Le 24 février 2016, Famille **FROMENT (Marie-Claude)**, domiciliée 10 rue J. Monod à Teteghem-Coudekerque-Village a déposé comme suit :

*« Ligne Teteghem-Angellier mal desservie = 1 heure de bus pour les sorties de 17h00 et 18h00. Ligne 4A = 1 bus toutes les heures pour aller à ROSENDAEL depuis TETEGHEM + mal desservie en fin de matinée et milieu d'après midi. »*

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Cette personne habite dans le secteur ouest du quartier Chapeau Rouge de la commune de Tétéghem. Comme indiqué ci-avant, les lignes 4 et 4A présentent une fréquence de 40 minutes en journée.

#### Avis de la commission d'enquête :

« Dont acte »

- **Déposition écrite TE-CV-E3D** – Le 17 mars 2016, Monsieur et Madame **TANCHON Hervé** domiciliés 10 rue Eric Tabarly à Teteghem-Coudekerque-Village ont déposé comme suit :

*« Il pourrait être judicieux lors d'une prochaine consultation de présenter un plan à partir d'une ville, afin de maîtriser plus facilement les directions voir points de jonction possibles.*

*Pour nous, quelles seront les lignes au départ et à l'arrivée de Tétéghem, et que desserviront-elles ? De quelles correspondances peut on bénéficier ?*

*Par ailleurs, chaque ville devrait pouvoir bénéficier d'un point de jonction à la ligne rapide Grande Synthe/Leffrinckoucke »*

**Réponse du maître d'ouvrage :**

La ligne 4 / 4a qui dessert la commune de Tétéghem est en connexion avec les 5 lignes structurantes à 10 minutes de fréquence.

**Avis de la commission d'enquête :**

« Dont acte » Toutefois, chaque Maire pourrait sur sa commune présenter et expliquer le nouveau tracé avant la mise en service de ce nouveau réseau.

- **Courrier TE-CV-C1D** – Le 16 mars 2016, un courrier est parvenu à la mairie de TETEGHEM – COUDEKERQUE-VILLAGE. Il est à l'entête **OSSEP DUNKERQUE** et est daté du 15 mars 2016. Il s'agit d'une lettre manuscrite d'une page avec pour objet : **65 MILLIONS D'EUROS !!!! Plus le manque à gagner du fait du billet GRATUIT.**

**Réponse du maître d'ouvrage :**

Le coût du projet reste très maîtrisé au regard des objectifs de fréquentation du réseau de bus. Un doublement de la fréquentation permet de réduire significativement le coût d'exploitation du réseau ce qui réduit le coût rapporté au nombre de voyageur transporté. Une évaluation économique et sociale du projet est fournie en pièce H du dossier d'enquête publique. Elle prend en compte l'accès gratuit au réseau de transport collectif urbain et présente un bilan très positif.

Les 65 millions d'euro d'investissement sont entièrement consacrés à l'amélioration de l'espace public, les chaussées, les trottoirs, la signalisation. Ces coûts permettent la requalification d'un linéaire important de voirie pour une durée de 20 ans.

**Avis de la commission d'enquête :**

Les questions financières ne sont pas du ressort de la Commission d'Enquête.

OSSEP  
DUNKERQUE

REQU LE 17 MAR 2016

15-3-2016  
TE-CV-CAD

FEBURIE Roger  
commissaire enquêteur  
17 MAR 2016

M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
PROJET DE BUS DUNKERQUE

OBJET: 65 MILLIONS D'EUROS !!!  
PLUS LE MANQUE A GAGNER DU FAIT  
DU BILLET GRATUIT

MONSIEUR,  
C'EST A PROJET INUTILE ET FORT  
COUTEUX !

LA CIRCULATION EST ACTUELLEMENT FLUIDE  
SUR LES AXES CONCERNES.

LES TRAVAUX TERMINES, NOUS AURONS  
DE NOMBREUX BOUCHONS ET DE LA POLLUTION.

—> LES IMPOTS LOCAUX SUR DUNKERQUE  
ET SA REGION SONT DEJA A CATASTROPHE !

IL FAUT AU CONTRAIRE ARRÊTER  
CE PROJET PARTI ET BAISSER  
L'IMPOSITION LOCALE, POUR RETENIR  
LES DUNKERQUEIS QUI QUITTENT LA  
REGION EN MASSE, PAR MILLIERS DEPUIS  
DES ANNEES.

SALUTATIONS DISTINGUEES,

OSSEP  
DUNKERQUE

### **III-4 Analyse qualitative des observations dans le cadre de l'enquête parcellaire & Avis du Maître d'Œuvre et de la Commission d'Enquête**

#### **III – 4.1 - Registre de la Mairie de Coudekerque-Branche**

*Aucune observation*

#### **III – 4.2 - Registre de la Communauté Urbaine**

- **Courrier CUD-C1P** – Le 14 mars 2016, **ICF HABITAT NORD – EST SA d'HLM**, 26 Rue de Paradis 75010 PARIS, dépose le courrier ( 5 pages ) qui suit :

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Les discussions étaient déjà en cours avec l'organisme ICF, la Communauté Urbaine de Dunkerque est favorable sur le prix car conforme à l'avis des domaines.

Une décision est en cours d'élaboration sur l'acquisition amiable. Un travail partenarial est engagé avec la Direction de l'Habitat et les bailleurs pour accompagner le relogement du locataire.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Accord des deux parties prévisible.

Paris, le 8 mars 2016

CUD C.Y. P  
**MICHEL DUVEY**  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Communauté Urbaine de Dunkerque  
Monsieur WEISBECKER, Vice-Président  
Direction de l'Action Foncière et du Patrimoine  
Pertuis de la Marine  
BP 85530  
59386 DUNKERQUE Cedex 1

Affaire suivie par : Elisabeth BAPTISTA, chargée d'affaires immobilières  
Tél. 01 55 33 95 68 / Fax : 01 55 33 95 49 / [elisabeth.baptista@icfhabitat.fr](mailto:elisabeth.baptista@icfhabitat.fr)  
Réf : PA/PG/EB/16-03-01 - DK  
Vos réf. : YP/FP/2016-126 - affaire suivie par Mme Frédérique PLAISANT

Objet : DUNKERQUE rue du Pont de Fer – DK'PLUS de mobilité

Lettre recommandée avec AR n° 1A 075 895 3738 5

Monsieur le Vice-Président,

Nous faisons suite au courrier du 27 janvier 2016 nous informant du déroulement d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire dans le cadre de l'opération de restructuration du réseau de transport collectif « DK PLUS de mobilité ».

En tant que propriétaire de terrains faisant l'objet de cet aménagement et situés rue du Pont de Fer à Dunkerque, nous vous adressons le questionnaire d'identité renseigné.

Par ailleurs, il a été vu avec Mme PLAISANT que nous souhaitons un transfert de propriété à l'amiable, au moyen d'un acte notarié reprenant l'ensemble des parcelles concernées, à savoir :

- Section AP n°304 pour 723 m<sup>2</sup> - 3 rue du Pont de Fer (cadastré au 2 rue du Pont de Fer)
- Section AO n°68p pour 10 m<sup>2</sup> - 2 rue du Pont de Fer
- Section AO n°233p pour 51 m<sup>2</sup> - 2 rue du Pont de Fer

En date du 11 janvier 2016, le bien immobilier, situé 3 rue du Pont de Fer, a été estimé par France Domaine à une valeur vénale de 189 000 €. Il comprend un terrain bâti d'un logement de type T6, actuellement loué, ainsi que 2 garages. A ce propos, vous trouverez ci-joint le contrat de bail de location.

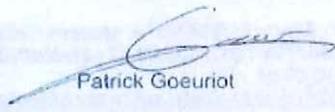
Les parcelles situées section AO correspondent à des terrains en nature de voiries.

Dans ce contexte, nous consentons une cession de l'ensemble de ce patrimoine à 195 000 €, compte tenu des bonnes relations entretenues avec la Communauté Urbaine de Dunkerque. Cette dernière prendra en charge les frais de géomètre et de notaire.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de notre considération distinguée.

Directeur du Patrimoine,



Patrick Goeriot

Copies : Monsieur Michel DUVET, Président de la commission d'enquête  
Agence ICF Habitat Nord-Est Lille

IDENTITE DU PROPRIETAIRE - DU TITULAIRE DU DROIT

(à compléter recto-verso) I.C.F

A - PERSONNE PHYSIQUE (5)

Nom et prénoms (7) : .....

Situation de famille : célibataire - marié - veuf - divorcé - remarié (5)

Date et lieu de naissance : .....

Nom du conjoint : .....

Domicile (commune, rue, n°, lieudit) : .....

Profession : .....

Représenté par (9) : .....

B - PERSONNE MORALE (5) (Société, Association, Syndicat, autre personne morale) (5)

Dénomination : ICF NORD-EST SA d'HLM

Siège : 2 bis rue Lafayette

Forme juridique (pour les sociétés) : société anonyme

N° d'immatriculation au registre du commerce (pour les sociétés commerciales) :

RCS TI METZ n° 304 747 835

Date et lieu de déclaration (pour les associations) : .....

Représenté par (noms, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Mme Christine RICHARD, Directeur Général, ayant tous pouvoirs sous réserve de l'accord du Conseil d'administration

- (1) à remplir par l'Administration Expressante
- (2) Si l'immeuble n'est pas situé dans une partie agglomérée d'une commune urbaine
- (3) A compléter si possible
- (4) Lorsqu'il s'agit d'une « fraction d'immeuble » au sens de l'article 7 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 et de l'article 71 du décret n° 55-1150 du 14 octobre 1955 (par exemple, l'immeuble en copropriété verticale ou horizontale)
- (5) Rayer les mentions inutiles
- (6) Lorsque le déclarant n'est pas propriétaire, il doit néanmoins remplir le questionnaire, fût-ce partiellement en formulant toutes réserves
- (7) Dans l'ordre de l'état-civil
- (8) Eventuellement
- (9) (9) Lorsque l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire

(voir au dos S.T.P.)

CUD. C. P.  
MICHEL OUVET  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Nature (1) : Terrain + Maison

Situation (1) : COMMUNE DE DUNKERQUE

AP 304 pour 7a 23ca : 2, rue du Pont de Fer, nature : maison  
AO 68p pour 10ca sur 1a 09ca, rue du Pont de Fer, nature : terrain  
AO 233p pour 51 ca sur 6a 94ca, 4, rue du Pont de Fer, nature : terrain

Lieudit (2) : ✓

Abornement : tenant à ✓

Contenance totale des parcelles : 15a 26ca

Superficie à acquérir par la Communauté Urbaine de Dunkerque : 7a 84ca

Référence au cadastre (1) : AP 304, AO 68p, AO 233p

Lot n° (4) : ✓

Quote-part dans la propriété du sol afférente à ce lot : ✓

- 1) Origine de propriété (3) (acte de vente, testament, jugement, etc...) : Acte de vente SNCF / ICF NORD-EST SA d'HLM, par Me THOUVAULT à Paris 8<sup>ème</sup> en date du 22/12/2008 publié à la Conservation des Hypothèques le 29/01/2009 N° 506 Volume 2003 (Dunkerque)
- 2) Origine de propriété (3) (acte de vente, testament, jugement, etc...) : Acte de vente SNCF / ICF NORD-EST SA d'HLM, par Me. LE QUÉRE à Paris 8<sup>ème</sup> en date du 21/12/2011 publié à la Conservation des Hypothèques le 09/01/2012 N° 148 Volume 2012 (Dunkerque)

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification du ..... le ou les soussigné (s) déclare(nt) conformément à l'article 17 du décret n° 59-701 du 6 juin 1979 aux termes duquel les propriétaires expropriés sont tenus de fournir toutes indications utiles relatives à leur identité :

- 1° être (ne pas être) (5) le propriétaire ou copropriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné
- ~~2° connaître (ne pas connaître) (5) le propriétaire ou les copropriétaires dudit immeuble~~
- ~~3° certifier l'exactitude des renseignements qui sont fournis et après~~

Fait à Paris le 02/03/16

**ICF HABITAT NORD-EST**  
SA d'HLM au capital de 29 342 100 €  
Siège social : 2 bis, rue Lafayette, 57000 METZ  
Siège administratif : 26, rue de Paradis, 75010 PARIS  
RCS TI METZ 304 747 835 - APE 6820A  
TVA Intracommunautaire n° FR873 04 47 47 835

CUD. C. J. P.  
MICHEL DOUET  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Nature (1) : ... Terrain + Maison .....  
Situation (1) : COMMUNE DE DUNKERQUE .....  
AP 304 pour 7a 23ca : 2, rue du Pont de Fer, nature : maison  
AO 68p pour 10ca sur 1a 09ca, rue du Pont de Fer, nature : terrain  
AO 233p pour 51 ca sur 6a 94ca, 4, rue du Pont de Fer, nature : terrain  
Lieu-dit (2) : ..... ✓  
Abornement : tenant à ..... ✓  
Comenance totale des parcelles : 15a 26ca .....  
Superficie à acquérir par la Communauté Urbaine de Dunkerque : ..... 7a 84ca .....  
Référence au cadastre (1) : AP 304, AO 68p, AO 233p .....  
Lot n° (4) : ..... ✓  
Quote-part dans la propriété du sol afférente à ce lot : ..... ✓

- 1) Origine de propriété (3) (acte de vente, testament, jugement, etc ...) : Acte de vente SNCF / ICF NORD-EST SA d'HLM, par Me THOUVAULT à Paris 8<sup>ème</sup>  
en date du : 22/12/2008 publié à la Conservation des Hypothèques le 29/01/2009  
N° 506 Volume 2005 (Dunkerque)
- 2) Origine de propriété (3) (acte de vente, testament, jugement, etc ...) : Acte de vente SNCF / ICF NORD-EST SA d'HLM, par Me LE QUÉRÉ à Paris 8<sup>ème</sup>  
en date du : 21/12/2011 publié à la Conservation des Hypothèques le 09/01/2012  
N° 148 Volume 2012 (Dunkerque)

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification du ..... le ou les soussigné (s)  
déclarent) conformément à l'article 17 du décret n° 59-701 du 6 juin 1979 aux termes duquel les propriétaires  
expropriés sont tenus de fournir toutes indications utiles relatives à leur identité :

- 1° être (ne pas être) (s) le propriétaire ou copropriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné
- 2° connaître (ne pas connaître) (s) le propriétaire ou les copropriétaires dudit immeuble
- 3° certifier l'exactitude des renseignements qui sont fournis et après

Fait à Paris le 02/03/16

~~Signature~~  
**ICF HABITAT NORD-EST**  
SA d'HLM au capital de 29 342 100 €  
Siège social : 2 bis, rue Lafayette, 57000 METZ  
Siège administratif : 26, rue de Paradis, 75010 PARIS  
RCS TI METZ 304 747 635 - APE 6820 A  
TVA Intracommunautaire n° FR873 04 47 47 635



Secteur de Dunkerque  
 2Bis Place de la Gare  
 59140 DUNKERQUE  
 Tél. : 03.28.61.23.23  
 Fax : 03.28.61.24.24

TITULAIRE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

NOM : LABELLE  
 Prénom : Virginie  
 Date de Naissance : 02/07/1977  
 Date du mariage :  
 Emploi : sea  
 Nom et adresse de l'employeur :

COMPOSITION DE LA FAMILLE HABITANT LE LOGEMENT

	NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION OU ACTIVITE EXERCEE	REVENU IMPOSABLE
CONJOINT	DEUDON Sébastien	03/03/1977	ouvrier -	
ENFANT 1 <sup>er</sup>	DEUDON Nicolas	02/11/1998		
ENFANT 2 <sup>ème</sup>	DEUDON Christophe	08/01/2001		
ENFANT 3 <sup>ème</sup>	DEUDON Cassandra	15/11/2005		
ENFANT 4 <sup>ème</sup>	DEUDON Valentin	15/11/2005		
ENFANT 5 <sup>ème</sup>				
ENFANT 6 <sup>ème</sup>				
ENFANT 7 <sup>ème</sup>				

AUTRES PERSONNES VIVANT HABITUELLEMENT DANS LE LOGEMENT

NOM ET PRENOM	LIEN DE PARENTE AVEC LE LOCATAIRE OU SON CONJOINT	DATE DE NAISSANCE	REVENU IMPOSABLE
-			
-			
-			
-			

Certifié exact, le 12/04/2008<sup>12</sup>  
 Signature du titulaire  
 de l'engagement de location,

### III – 4.3 - Registre de la Mairie de Dunkerque

- **Déposition Orale DUN – 01P ( non recevable )** – Le 5 mars 2016, **Monsieur LIBER François** de St Pol sur Mer, a déclaré ce qui suit :

*« Je suis déçu de l'estimation des « domaines » et fais remarquer qu'une cuisine équipée a été installée récemment dans cette maison. »*

*Monsieur LIBER n'a pas voulu écrire lui-même sur le registre ; sa remarque n'est donc pas recevable dans le cadre de l'enquête parcellaire. »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

La CUD prend note de cette information. C'est un élément qui pourra être repris si recours en fixation de prix en indemnité. Il est rappelé que les enquêtes d'utilité publique et parcellaire n'ont pas pour objet de se rapporter à la fixation du prix des acquisitions.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Les questions financières ne sont pas du ressort de la Commission d'Enquête.

### III – 4.4 - Registre de la Mairie de Fort-Mardyck

- **Courrier FOR-M-C1P** – Monsieur **MARISSAL Xavier** Asset Manager de **CARREFOUR PROPERTY** nous remet ce courrier. Lettre à l'attention du Président de la Commission d'enquête – Objet : **DUNKERQUE DK'Plus** de mobilité – Enquête conjointe d'Utilité Publique et parcellaire. Ce courrier concerne l'enquête DUP et l'enquête parcellaire (Il a été enregistré sous le numéro FOR-M-C1D sur le registre DUP)

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

La CUD est déjà en discussion amiable avec Carrefour Property pour des échanges fonciers. 3 des 4 parcelles évoquées dans le courrier n'apparaissent pas sur les plans et au cadastre suite à des opérations récentes.

Les aménagements de voirie et d'accès sont étudiés avec ce partenaire afin de ne pas gêner les entrées et accès aux commerces ainsi que les futures opérations d'extension.

Il est bien prévu de procéder effectivement à des échanges fonciers sur ce secteur d'importance pour Carrefour qu'il convient de ne pas négliger dans les futurs aménagements.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Les deux parties semblent avoir trouvé un accord.

FOR-M-CAD

ET

FOR-M-CIP

18 MARS 2016

FEBURTA Roger  
commissaire enquêteur



Carrefour

SAINT POL SUR MER

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Pertuis de la Marine

BP 85 530 - 59 386 DUNKERQUE CEDEX

A l'attention de Mr Michel DUVET,

Président de la Commission d'Enquête

Objet : DUNKERQUE-DK Plus de mobilité - Enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique du projet de restructuration du réseau de transport, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos remarques.

Aujourd'hui, le schéma de circulation ne prévoit pas de sortie depuis notre centre commercial de St Pol sur Mer, vers le giratoire entre le centre commercial et la station service.

Le maintien d'un échange, en double sens, entre ce giratoire et le parking du centre est essentiel pour différentes raisons :

- Permettre aux clients qui viennent de faire leurs courses au centre commercial, d'accéder facilement à la station service.
- Supprimer le sens parking centre commercial vers la station service induirait un report du trafic vers le boulevard de l'Aurore où l'on retrouve de nombreuses traversées piétonnes, ce qui provoquerait un réel manque de sécurité pour les piétons.
- La création d'un véritable carrefour au niveau de l'actuelle sortie de la RD 601 pourra être utilisée en sortie par la clientèle du centre commercial, à condition que celle-ci puisse repartir facilement sur la RD 601. Il est important de conserver un sens de circulation du centre commercial en sortie, vers le giratoire à proximité de la station service qui desservira la RD 601.

Concernant la valorisation des terrains qui font l'objet de l'enquête parcellaire, nous attirons l'attention sur le fait qu'il s'agit de terrains situés en zone constructible. D'autre part, nous souhaitons que l'entretien des voiries soit effectué dès que nécessaire afin que les riverains et la clientèle du centre commercial ne subissent pas de dommages sur leurs véhicules.

Nous serions favorables à un échange de foncier afin de récupérer des délaissés de voirie jouxtant notre propriété foncière, situés sur les parcelles AP 337, AP 507, AP 653 et AR 124 ...

Nous vous remercions, par avance, de la prise en compte de nos différentes observations, et vous prions de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, nos sincères salutations.

Lionel BENOIST

RECIPIRE  
PAR CELLULAIRE

Représentant Carrefour SAINT POL SUR MER - C.C.I. St Pol ZAC des Ardres - 59430 SAINT POL SUR MER - Tél. +33 (0)3 20 50 10 04 - Fax +33 (0)3 20 61 80 21  
Carrefour hypermarchés S.A.S. au capital de 5 500 000 euros - Siège social : 1 rue Jules Klinger - 241 Saint-Cesaire - 30031 Foy - RCS BWH 45 321 335  
N° Siret : 451 521 535 - N° TVA intracommunautaire : FR 90 451 521 535

### III – 4.5 - Registre de la Mairie de Grande Synthe

*Aucune observation*

### III – 4.6 - Registre de la Mairie de Leffrinckoucke

- **Courrier LEF-C1P** - Le 17 mars 2016, Monsieur WEISBECKER, Maire de la commune de Leffrinckoucke a envoyé ce courrier au Président de la Commission d'Enquête :  
**Lettre en deux feuillets.**

#### *Réponse du maître d'ouvrage :*

La « bâtisse » évoquée par le Maire de Leffrinckoucke (dont 1 petite partie empiète sur le foncier nécessaire au parking relais) est aujourd'hui à usage de buvette et sera effectivement démolie et remplacée par une nouvelle construction à charge de la CUD.

En accord avec le Maire, elle sera couplée d'un local de repos pour les conducteurs de bus, cette construction sera réimplantée sur la parcelle restant appartenir à la ville.

#### *Avis de la commission d'enquête :*

La CUD accepte effectivement la charge de la démolition et de la reconstruction de cette bâtisse.

LEF-C1D

LEF-C1P

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE TOURNAI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Leffrinckoucke le 17 mars 2016



MAIRIE  
DE  
LEFFRINCKOUCKE

Centre de la Ville de  
WAZIEREN (France)

E-mail: urbanisme@ville-leffrinckoucke.fr

LE MAIRE DE LEFFRINCKOUCKE

Monsieur le Président de la commission  
d'enquête  
Michel DUVET

N/REF : BW/JS/BC 16 070  
Objet : Enquête publique projet DKPLUS DE MOBILITE  
Affaire suivie par :  
SERVICE URBANISME

Monsieur le Président,

La ville est directement impactée par le projet DKPlus, en accueillant un terminal sur son territoire, rue du 2 juin 1940, à proximité du Fort des Dunes.

Quelques observations sont générées par l'emprise de cet ouvrage, à savoir :

REGISTRE  
PARCELLAIRE

Une petite bâtisse d'environ 44m<sup>2</sup> figure sur la parcelle, et le coût de sa reconstruction se doit d'être pris en compte dans l'estimation cadastrale.

Un puits artésien alimente l'arrosage automatique de notre terrain de football « honneur », et il a été convenu lors d'une réunion entre techniciens, ville et Communauté Urbaine de Dunkerque le vendredi 4 mars 2016, de le prendre en compte pour qu'il puisse rester opérationnel et de protéger la canalisation qui sera recouverte par le futur parking.

- Le voisinage des terrains de football avec le parking de voitures nécessitera la pose de poteaux et fils pare-balons, afin de ne pas endommager les véhicules garés là, et sera à prendre en charge par la Communauté Urbaine. Des précisions seront apportées quant à la hauteur, selon les normes en vigueur, et sur leur implantation.

- L'angle de giration des bus quittant le terminal, pour aller vers l'Est, devra tenir compte des voitures stationnées sur les parkings matérialisés en face, dans la rue du 2 juin 1940, partie sur la chaussée, partie sur le trottoir. Les supprimer rendrait plus difficiles encore les possibilités de parking, les autres espaces à proximité étant pleinement occupés dès le soir.

- L'allée piétonne figurant sur les plans initiaux gagnerait à être maintenue pour éviter que les personnes ne doivent croquer sur la chaussée.

- Une clôture doublée d'une haie pour entourer le parking permettrait de masquer légèrement celui-ci par rapport au Fort des Dunes, sans pour autant nuire à la perspective donnant de la rue Roger Salengro vers le Fort.

Service Urbanisme des Mairies de Dunkerque  
11 rue de la République - 59100 Dunkerque - France  
Tél. 03 20 33 40 00 Fax 03 20 33 40 08  
E-mail: urbanisme@mairiesdunk.fr

Leffrinckoucke, le



**MAIRIE  
DE  
LEFFRINCKOUCKE**

Jumelage avec la ville de  
WEGORZEWO (Pologne)  
...

- Un portail sera à placer entre le parking et l'allée permettant d'aller sur le stade Dacosse, ainsi qu'un autre portail à l'extrémité Ouest du parking, dans l'axe du cheminement piéton.
- Il est demandé de tracer un emplacement pour autobus dans le nouveau parking permettant à un autocariste de stationner là, pendant que ses occupants visitent le fort.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées



Le Maire

**B. WEISBECKER**

\*Toute correspondance doit être adressée de manière impérative  
à Monsieur le Maire - Mairie de Leffrinckoucke - 330, Rue Roger Salengro - BP 70219 - 59644 DUNKERQUE  
Tel. : 03 28 33 41 90 - Fax : 03 28 23 06 80  
Email : [mairie@ville-leffrinckoucke.fr](mailto:mairie@ville-leffrinckoucke.fr) - Site Internet : <http://www.ville-leffrinckoucke.fr>

### III – 4.7 - Registre de la Mairie de Malo-les-Bains

*Aucune observation*

### III – 4.8 - Registre de la Mairie de Petite Synthe

- **Déposition Ecrite PET-S-E1P** – Le 26 février 2016, **Madame LIBER Evelyne**, demeurant 51 Quai Wilson 59430 à St Pol sur Mer a déposé comme il suit :

*« J'ai accepté le principe de l'expropriation mais le prix proposé par les domaines me semble très inférieur à l'évaluation notariale. »*

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

La CUD prend note de cette information. C'est un élément qui pourra être repris si recours en fixation de prix en indemnité. Il est rappelé que les enquêtes d'utilité publique et parcellaire n'ont pas pour objet de se rapporter à la fixation du prix des acquisitions.

La propriété des époux LIBERT n'est que très peu affectée par le tracé du projet Dk'Plus de mobilité. En raison d'une difficulté à terme d'accéder à cet immeuble, et pour éviter toute dépréciation éventuelle de celui-ci, il a été décidé d'accepter une emprise totale de manière à ne pas les bloquer dans leur projet de vie (départ à la retraite, vente de leur maison pour un investissement sur Paris).

Pour information, les propriétaires étaient vendeurs de leur propriété bien avant le lancement de la procédure d'enquête et ne trouvaient pas d'acquéreur pour différentes raisons (superficie habitable importante, bien pas très bien positionné en termes de situation, prix souhaité similaire à des immeubles situés à Malo-les-Bains, secteur peu coté sur le plan immobilier, montant des impôts fonciers élevés).

Si la proposition de la CUD ne leur apparaît pas suffisante, il leur est toujours possible de chercher un autre acquéreur.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Les questions financières ne sont pas du ressort de la Commission d'Enquête.

### **III – 4.9 - Registre de la Mairie de Rosendaël**

*Aucune observation*

### **III – 4.10 - Registre de la Mairie de Saint-Pol-sur-Mer**

*Aucune observation*

### **III – 4.11- Registre de la Mairie de Teteghem – Coudekerque-Village**

*Aucune observation*

## **III-5 Observations de la commission d'enquête & Avis du Maître d'Œuvre et de la dite Commission en réponse**

La commission d'enquête a procédé à une étude approfondie du dossier, elle a également pris en compte les remarques du public. Voici les principaux points qu'elle a souhaité soumettre au maître d'ouvrage pour avoir ses explications et qui permettront d'améliorer la compréhension du dossier.

### **III – 5.1- Enquête D.U.P.**

- Les lignes créées ou dont le tracé est modifié seront – elles opérationnelles au fur et à mesure de l'avancement des aménagements prévus ou tout en bloc seulement à la fin de la totalité des travaux envisagés fin 2018 ?

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

La Communauté Urbaine de Dunkerque travaille actuellement avec l'exploitant du réseau de bus Dk'Bus Marine au fonctionnement du service pendant la réalisation des travaux. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux et de la mise en service de sections avec des voies réservées aux bus, celles-ci seront ouvertes aux lignes en fonctionnement. Mais le réseau est organisé pour une année scolaire, en septembre, afin de limiter les modifications pour les usagers. Les travaux s'étaleront sur deux années scolaires et nous veillerons à limiter les réorganisations profondes pendant ces deux années.

Le réseau nouveau sera mis en service pour la rentrée 2018.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

Pour la bonne organisation et limiter la gêne des usagers, les travaux seront effectués sur deux années scolaires.

- Quel principe de fonctionnement sera mis en œuvre pour organiser le croisement des voies « Bus et des voies « voitures » sous le pont Trystram ? »

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Dans le cadre du projet, il est prévu d'équiper les lignes structurantes à 10 minutes de fréquence d'un système radio de communication avec les carrefours à feux. L'objectif est de réguler les feux pour que les bus ne s'y arrêtent pas.

Sous le pont Trystram, les bus traverseront la D601 par des feux qui se déclencheront à l'approche et qui seront mis en cohérence avec le carrefour proche entre la D601 et le quai Wilson.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

« Dont acte »

- Le projet de la CUD a l'ambition d'attirer un maximum d'utilisateurs sur le réseau DK'Plus de mobilité. Il faut donc qu'il soit évolutif (zones économiques nouvelles, lotissements nouveaux, ...) La billetterie actuelle permet d'établir des statistiques et études diverses. Avec la mise en place de la gratuité quels seront les moyens mis en œuvre pour assurer cette évolution.»

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CUD est en cours de révision. Il intègre, comme le permet la loi ALURE, le volet Habitat et Déplacement. Dans ce cadre, le PDU est donc révisé. Cette révision intègre le projet Dk'Plus de mobilité, dont un des objectifs rappelés en page 20 de la pièce A du dossier est de participer à la densification du tissu urbain.

#### **Avis de la commission d'enquête :**

« Dont acte »

### **III – 5.2- Enquête Parcellaire**

#### **• Demande d'exclusion de parcelle**

« En réponse au courrier de la SNCF, direction immobilière territoriale du Nord en date du 2 février 2016, qui demande d'exclure les parcelles AO 149 AO 232 et AO 148 de la présente procédure d'expropriation ; quelle est votre position et l'éventuelle incidence sur les projets d'aménagements au sein du pôle gare ?

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Les discussions sont également en cours avec la SNCF Direction immobilière car les négociations se réalisent de façon amiable.

Il est bien convenu que ces parcelles citées feront l'objet de Conventions d'Occupations Temporaires (COT) pour partie, tandis que d'autres emprises seront vendues à la CUD.

Un certain nombre de travaux d'ouvrages et de branchements divers seront également pris en charge par la CUD pour répondre au besoin de déplacer certaines structures.

Des conventions de partenariat et de financement sont déjà établies par le propriétaire à l'intention de la CUD.

*Avis de la commission d'enquête :*

Un accord entre les deux parties semble se dessiner.

### **III-6 Pièces jointes aux réponses des observations par le Maître d'œuvre**

## DUNKERQUE

Proposition d'un plan d'action pour un Centre-Ville attractif  
Ou comment faire de Dunkerque un Centre de Commerces à ciel ouvert

## Plan d'action pour un centre ville attractif

*Depuis 3 mois, le groupe de commerçants que nous formons travaille sur les solutions à apporter aux problématiques du commerce de Centre Ville.*

### Notre réflexion s'articule autour de 4 Thèmes

- I – Périmètre d'action, Parcours Marchand, Animation
- II – Circulation, Parkings, Aménagement Urbain et Cadre de Vie
- III – Numérique, Ville connectée, Fichiers clients
- IV – Identité commune au Centre Ville, Communication

## Créer une synergie et faire du centre ville un pôle commercial

### La Philosophie

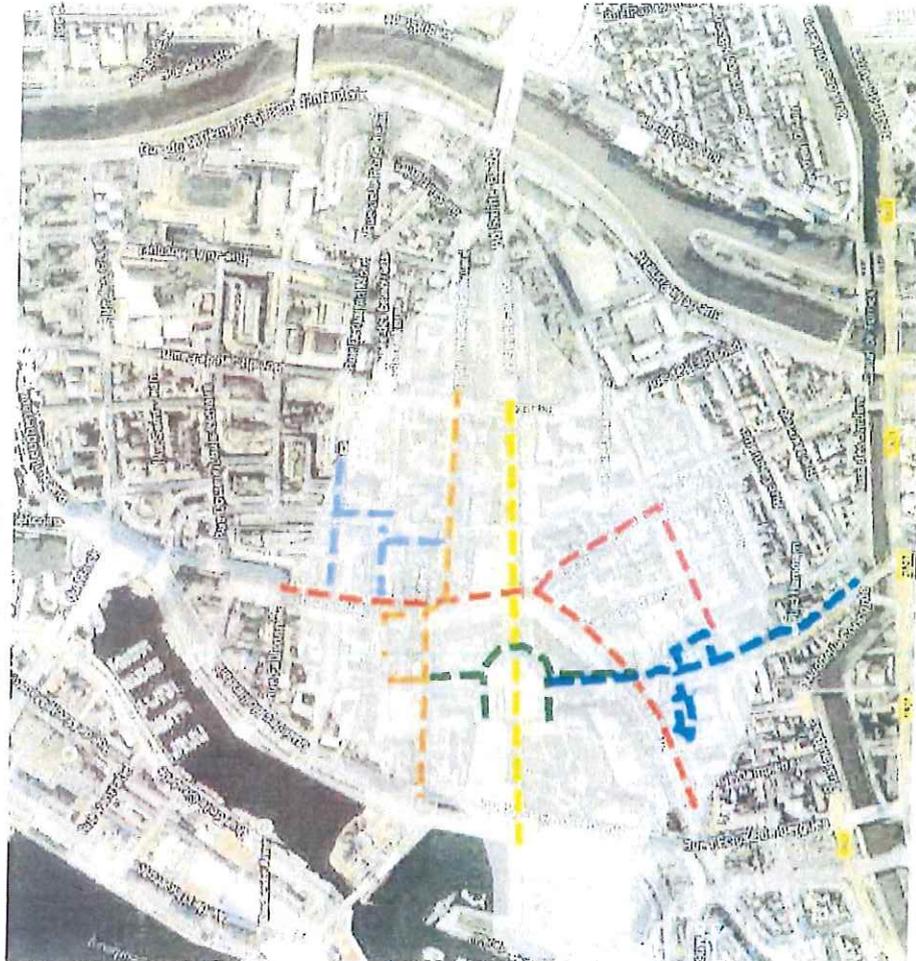
- o Créer de l'adhésion autour d'un projet commun,
- o Créer des groupes de réflexion composés chacun d'un leader et d'un animateur,
- o S'entourer de professionnels pour chaque domaine spécifique afin d'obtenir des idées concrètes et précises des actions à mener, des moyens à mettre en place, du timing, des budgets...

I – Périmètre d'action, Parcours Marchand, Animation

## I – Périmètre d'action, Parcours Marchand, Animation

### Périmètre d'action

## Centre ville marchand

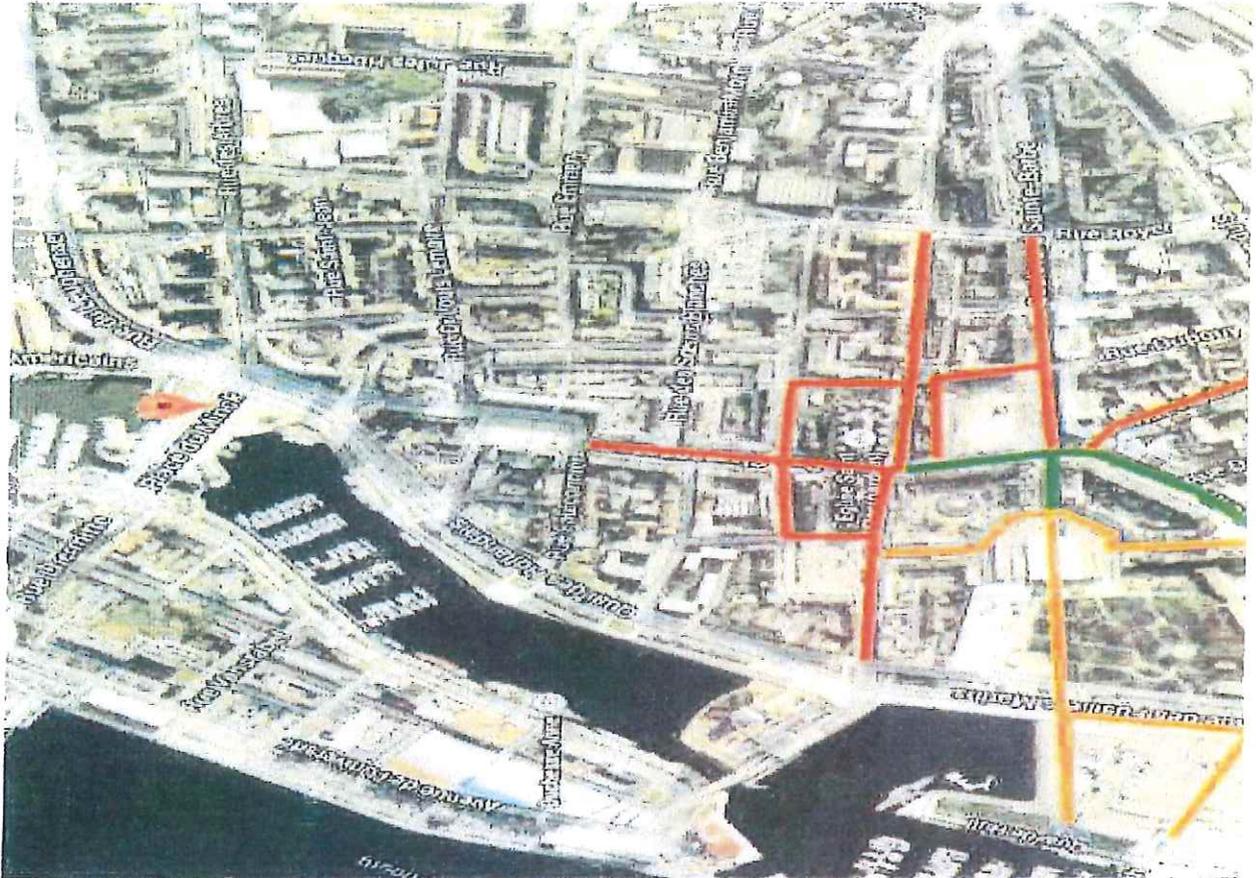


### Distances et nombre de commerces

- Bd Alexandre III – Rue Clémenceau  
764 m – environ 98 commerces
- Pôle marine – Bd Sainte Barbe ;  
500 m – environ 60 commerces y compris pl. Jean Bart
- Centre Marine – Rue Albert 1<sup>er</sup>  
474 m – environ 60 commerces y compris pl. République  
& pl. J. d'Aut
- Rue Amiral Ronarch – Bd Alexandre III  
320 m – environ 47 commerces
- Rue Amiral Ronarch – Rue Poincaré  
757 m – environ 62 commerces
- Rue Nationale – Rue du sud  
388 m – environ 37 commerces
- Rue des Sœurs Blanches  
Rue Thévenet, de Bourgogne et Jean Bart  
378 m – environ 33 commerces

### Total

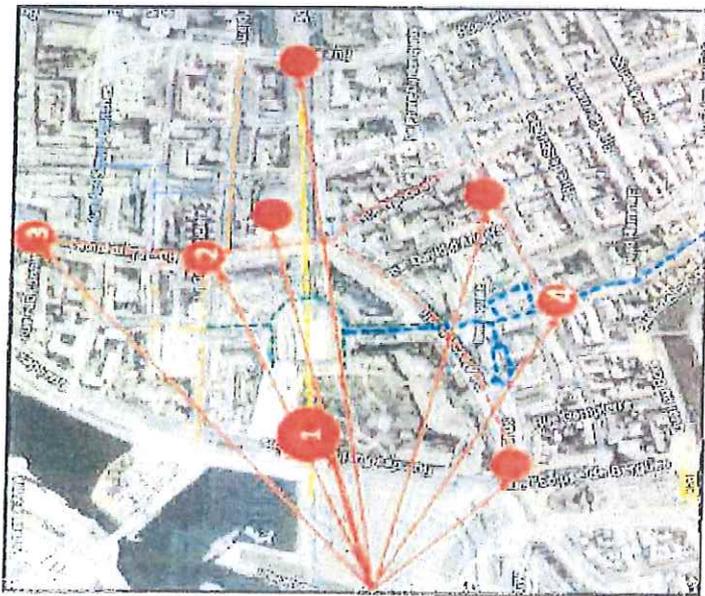
Environ 3 600 m de rues commerçantes  
comportant environ 400 boutiques



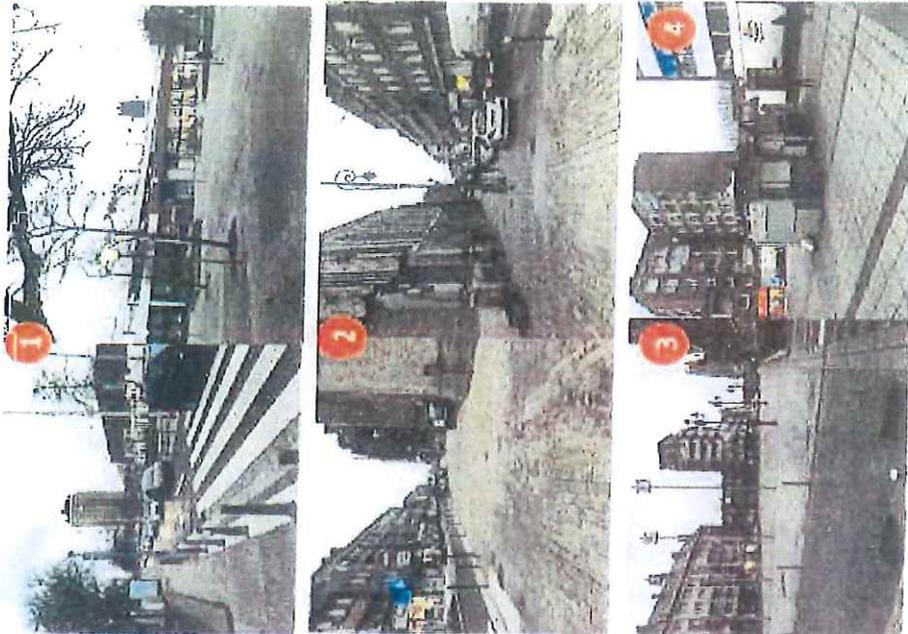
-  Zone 1
-  Zone 1 bis
-  Zone 2
-  Zone 3

# I – Périmètre d'action, Parcours Marchand, Animation Parcours Marchand

Ruptures du parcours marchand

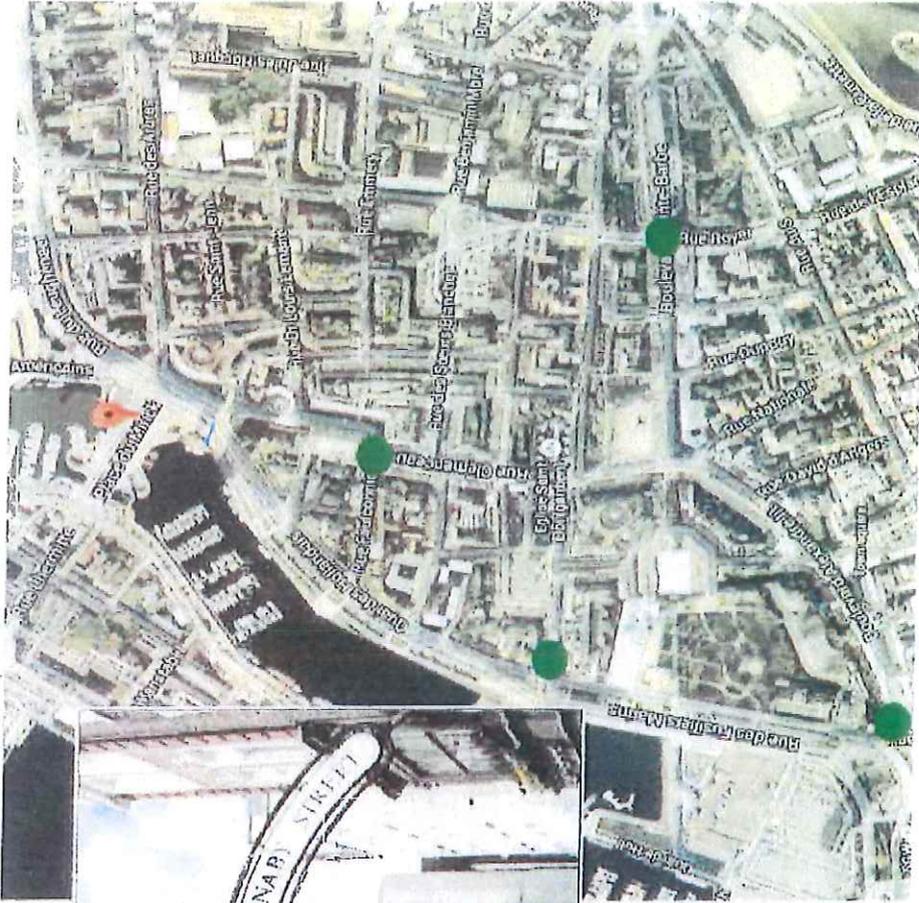


L U P R F U L E S



Pour palier aux différentes ruptures...

● Annoncer les entrées du centre social



Pour palier aux différentes ruptures...



● Annoncer les entrées du centre social

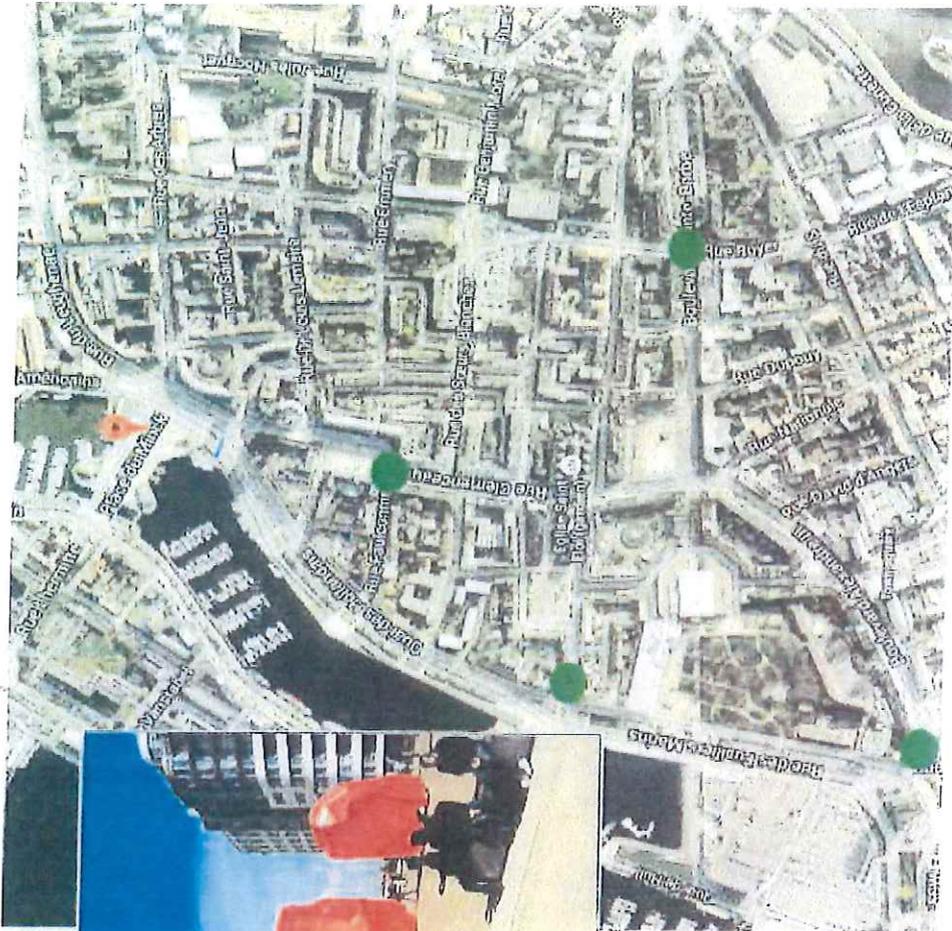
*Pour pallier aux différentes ruptures...*



● Annoncer les entrées du centre ccial

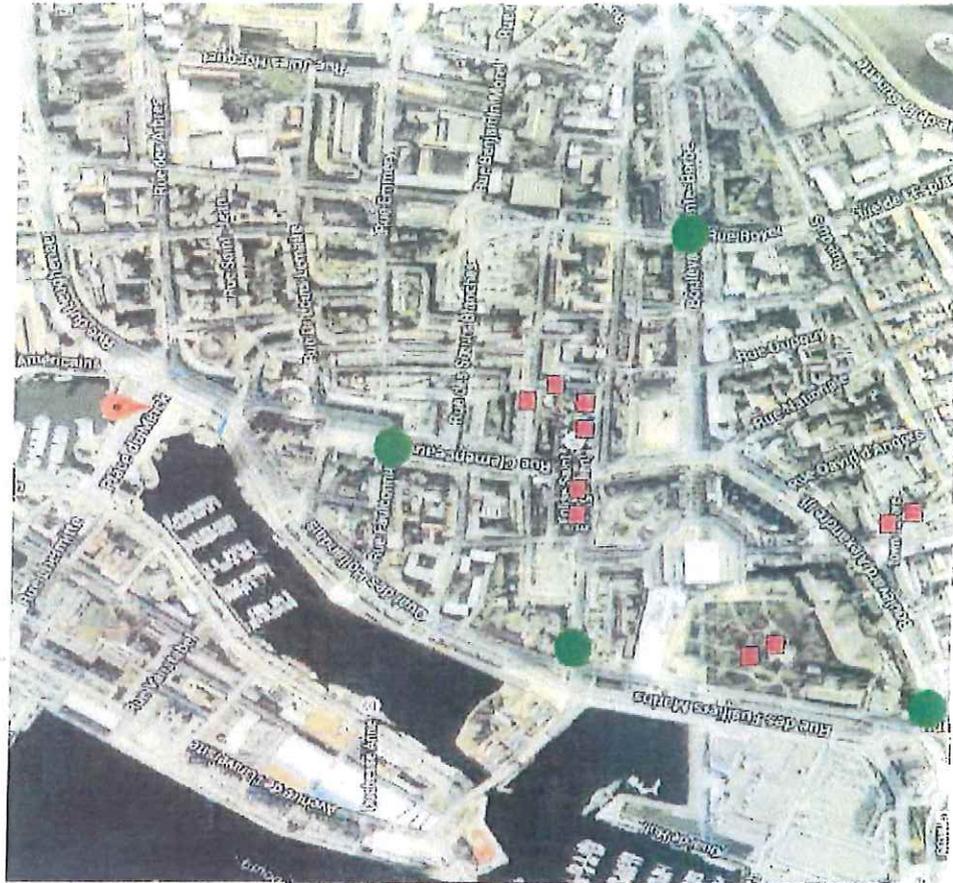


*Pour palier aux différentes ruptures...*

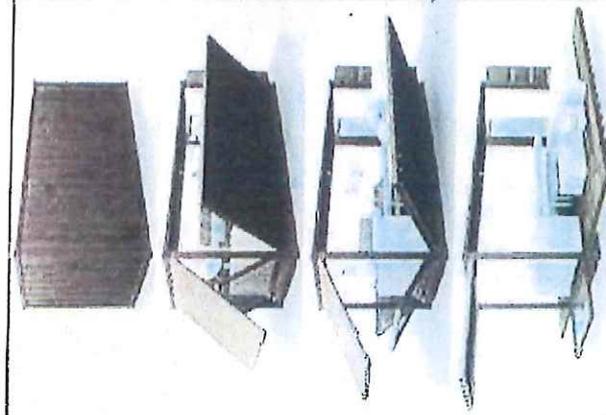


● Annoncer les entrées du centre social

*Pour palier aux différentes ruptures...*



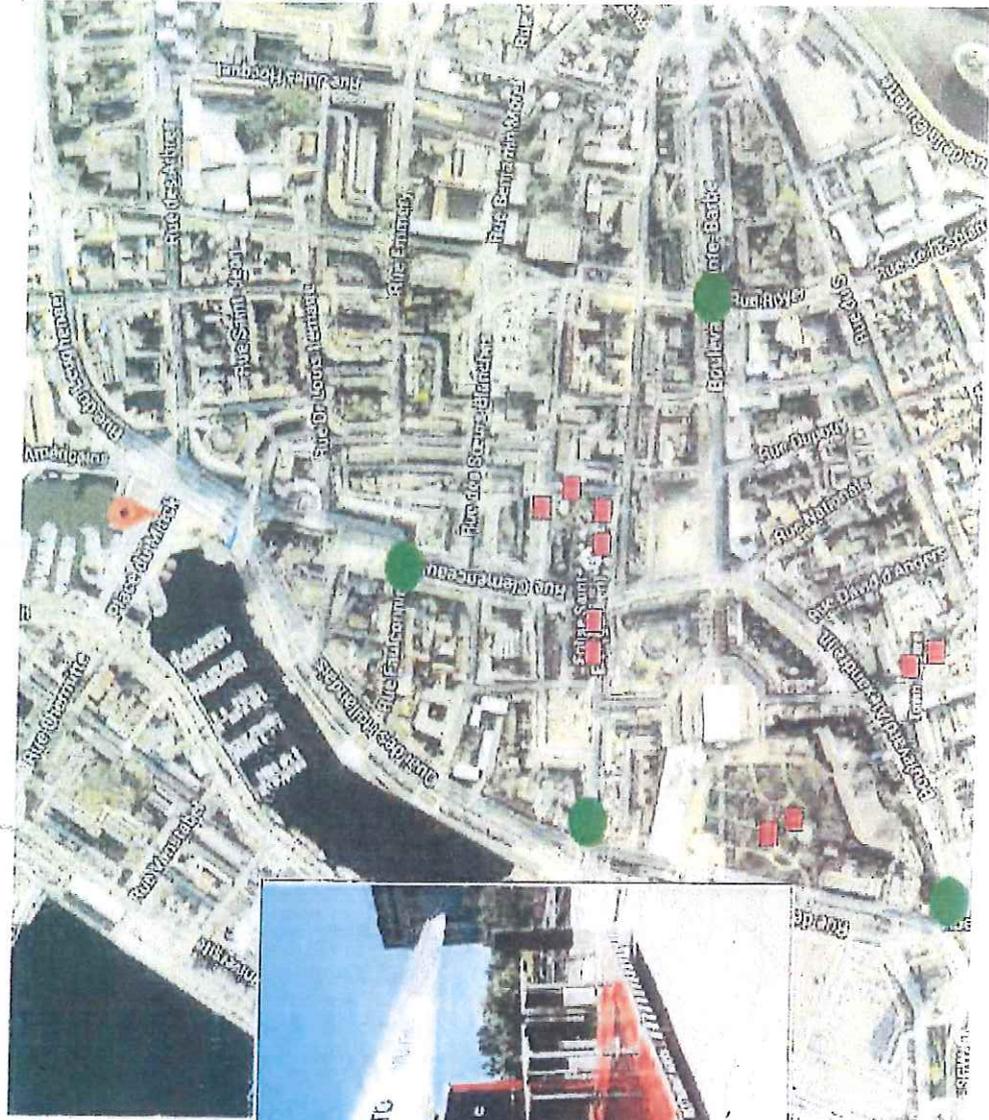
- Annoncer les entrées du centre ccial
- Créer / homogénéiser les kiosques
- Kiosques Pépinière Commerciale



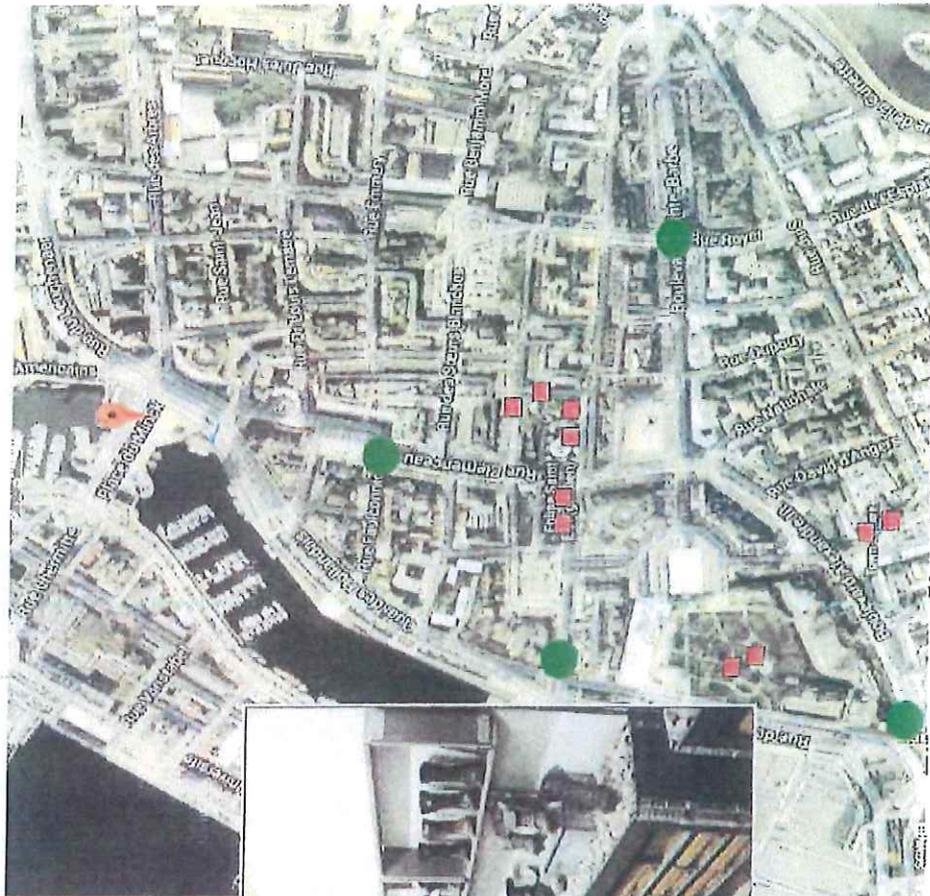
14

Pour palier aux différentes ruptures...

- Annoncer les entrées du centre ccial
- Créer / homogénéiser les kiosques
- Kiosques Pépinière Commerciale



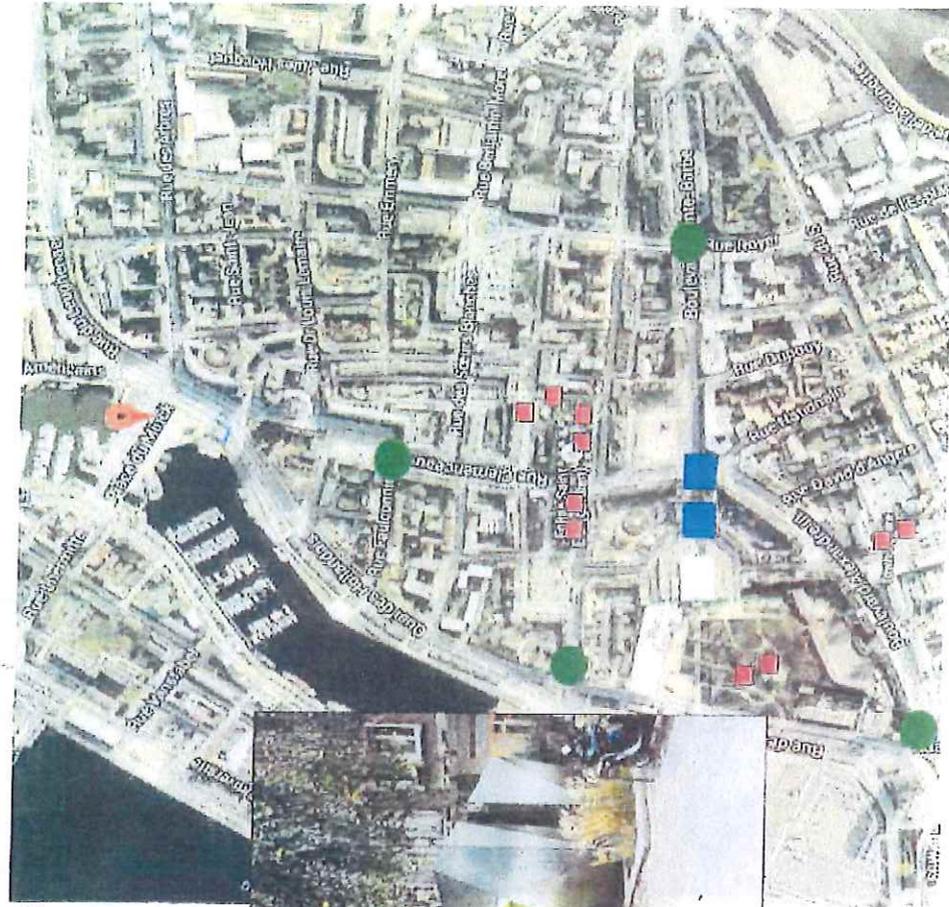
*Pour pallier aux différentes ruptures...*



- Annoncer les entrées du centre ccial
- Créer / homogénéiser les kiosques
- Kiosques Pépinière Commerciale



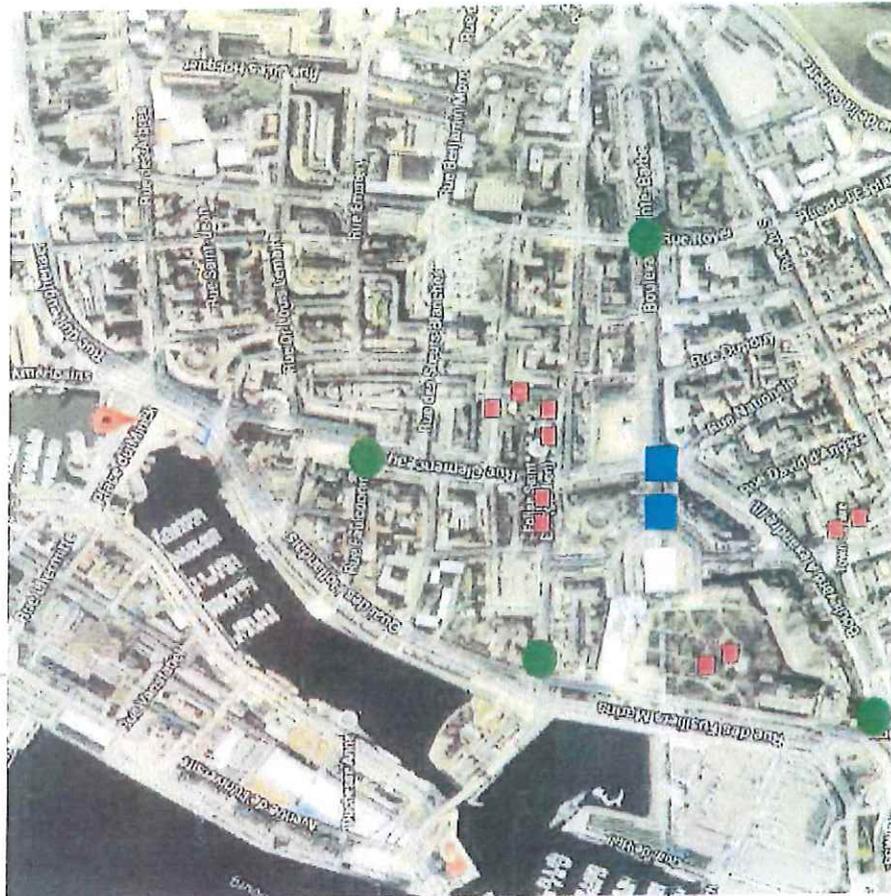
*Pour palier aux différentes ruptures...*



- Annoncer les entrées du centre social
- Créer / homogénéiser les kiosques
- Kiosques Pépinière Commerciale
- Kiosques rue de la Marine



*Pour pallier aux différentes ruptures...*

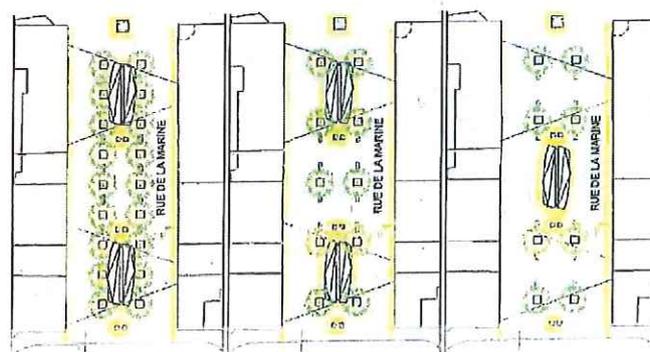


● Annoncer les entrées du centre social

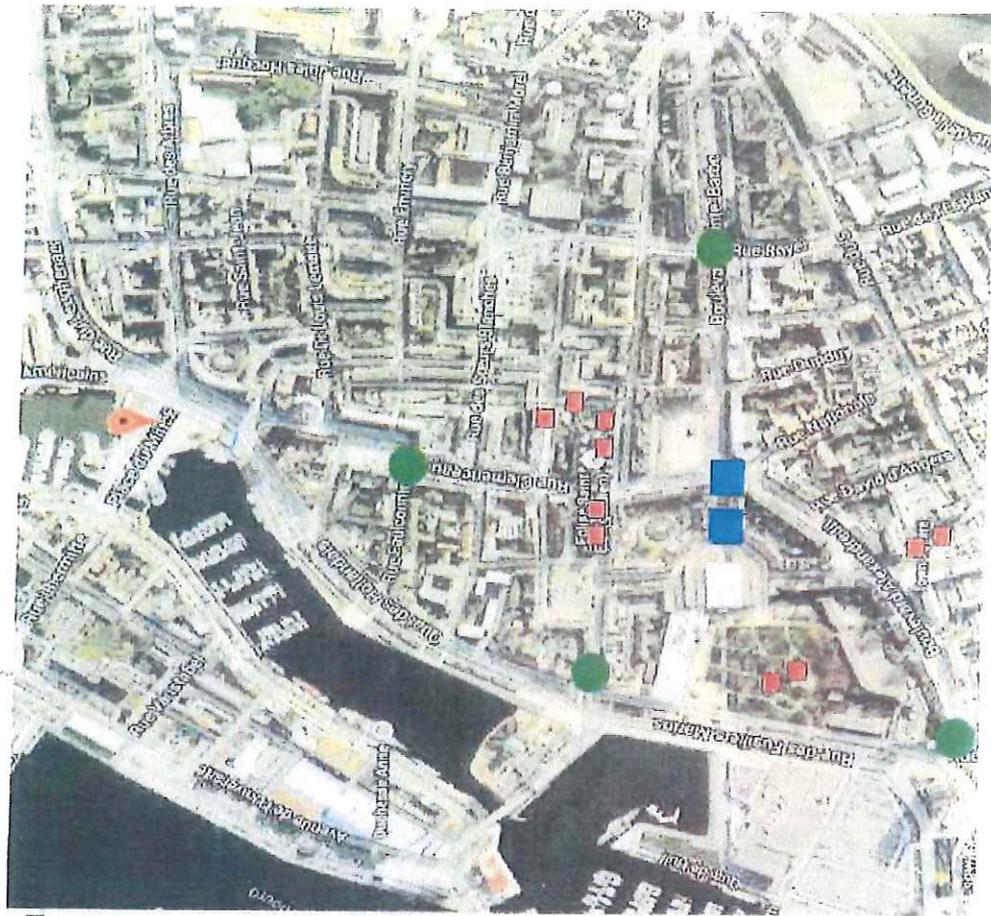
■ Créer / homogénéiser les kiosques

Kiosques Pépinière Commerciale

■ Kiosques rue de la Marine



*Pour pallier aux différentes ruptures...*

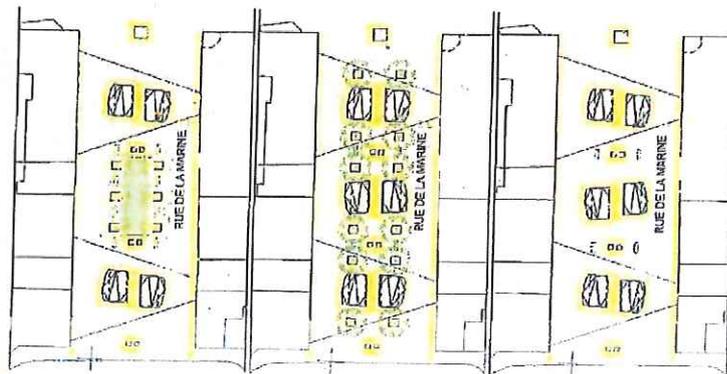


● Annoncer les entrées du centre social

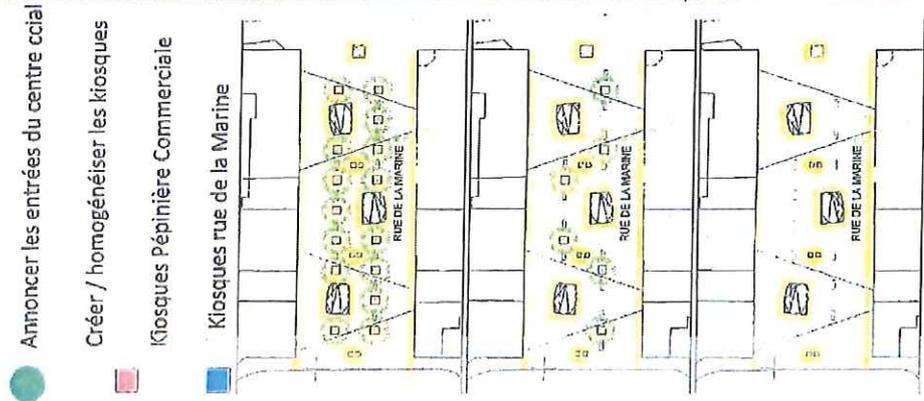
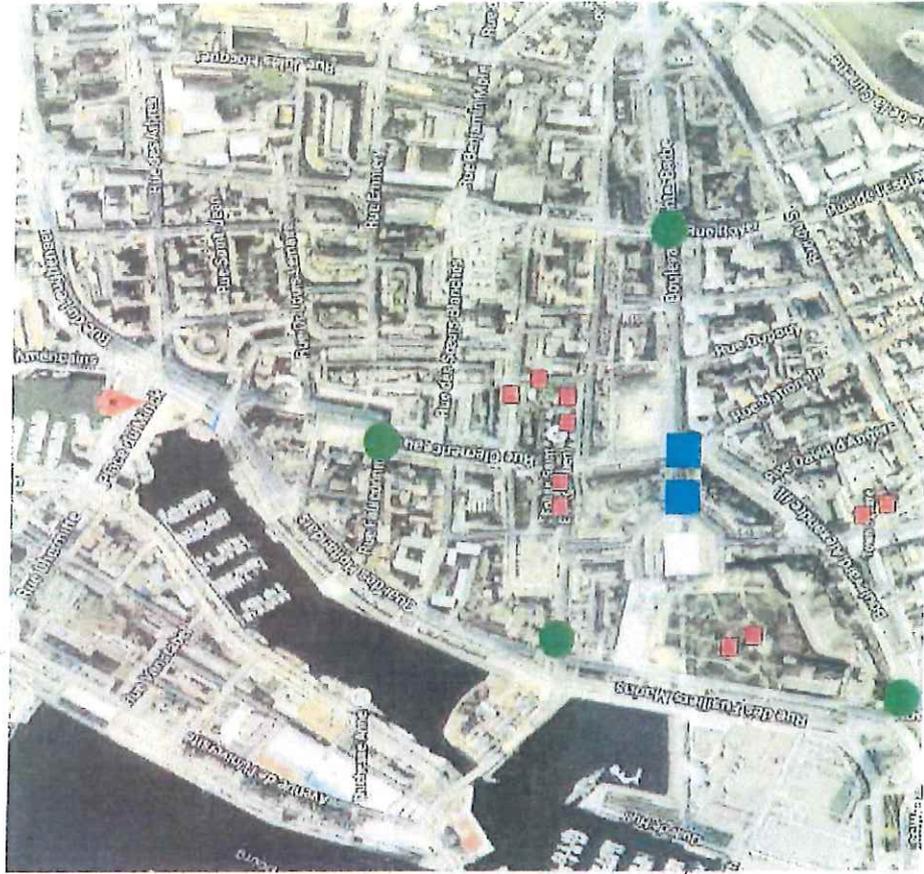
■ Créer / homogénéiser les kiosques

Kiosques Pépinière Commerciale

■ Kiosques rue de la Marine



Pour palier aux différentes ruptures...



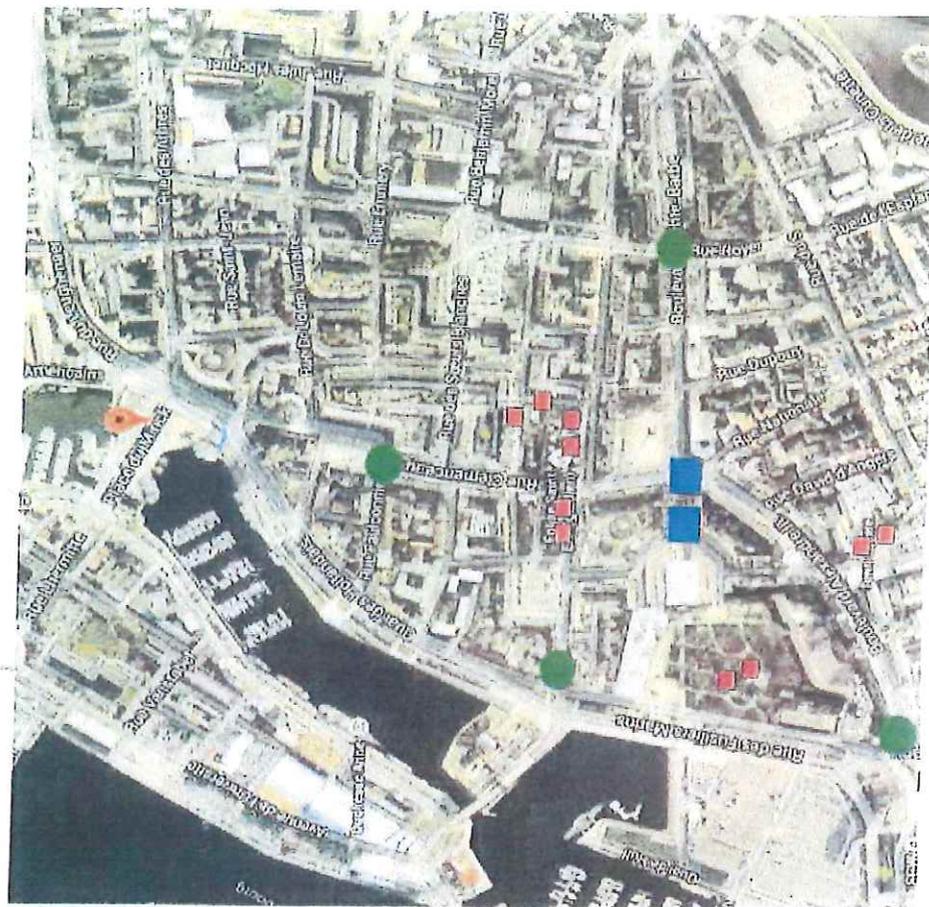
● Annoncer les entrées du centre social

■ Créer / homogénéiser les kiosques

■ Kiosques Pépinière Commerciale

■ Kiosques rue de la Marine

*Pour palier aux différentes ruptures...*



● Annoncer les entrées du centre social

■ Créer / homogénéiser les kiosques

■ Kiosques Pépinière Commerciale

■ Kiosques rue de la Marine

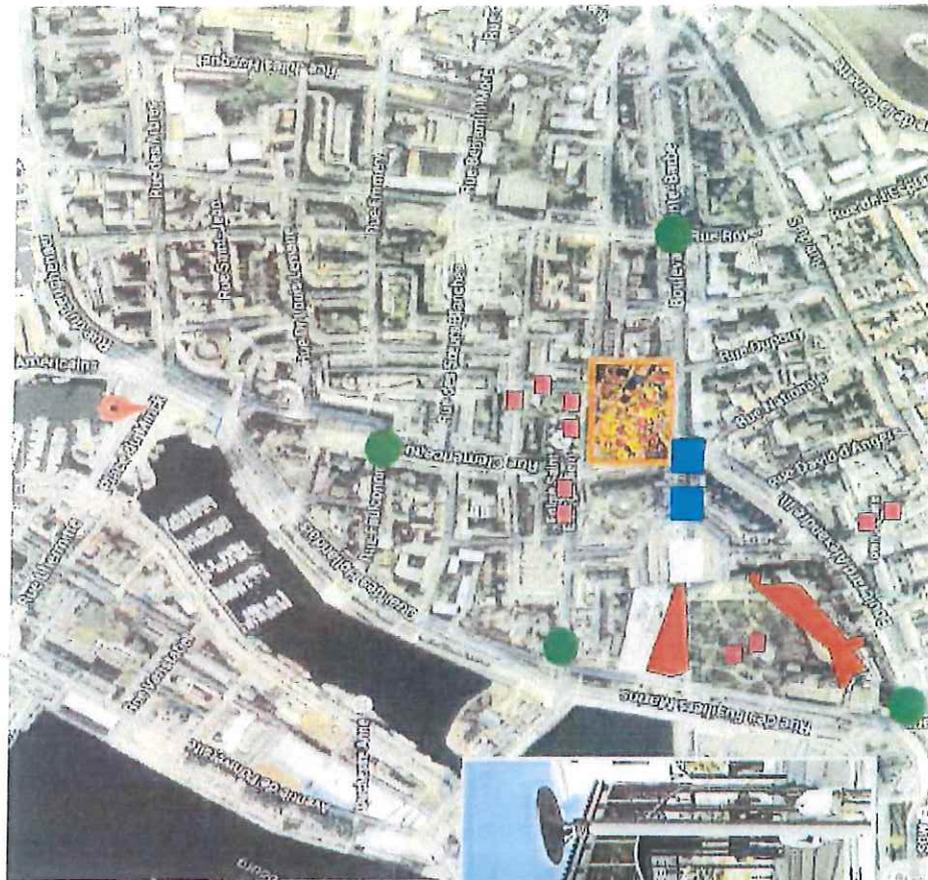
*Permettre à des entrepreneurs de tester leur concept sur une durée donnée.*

*Mettre en place une commission publique-privée afin que cela ne se transforme pas en concurrence déloyale.*

*Location de 6 mois renouvelable 1 fois. Loyer et charges en % du CA.*

*L'objectif étant à terme de transformer ces essais en baux commerciaux sur des cellules du centre ville.*

Pour palier aux différentes ruptures...

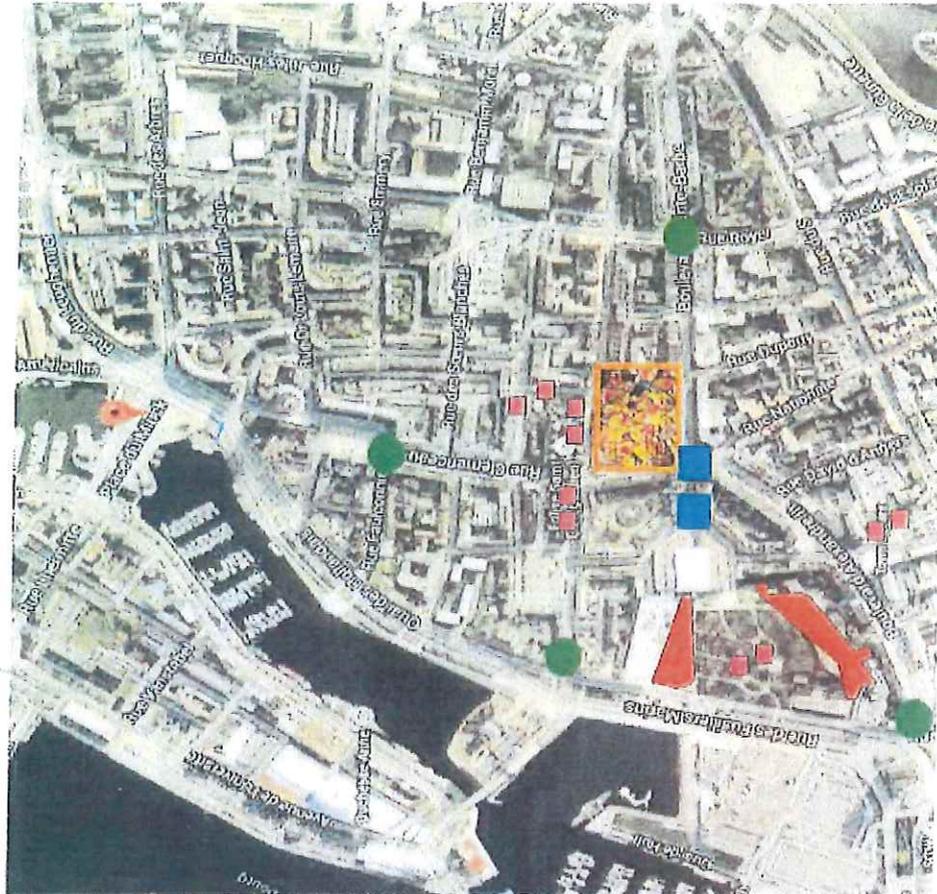


- Annoncer les entrées du centre ccial
- Créer / homogénéiser les kiosques
- Kiosques Pépinière Commerciale
- Kiosques rue de la Marine
- Extensions pour recréer du parcours marchand avec le Bd Alexandre III et le pôle Marine.  
Objectif : recréer du flux dans le parc

Halles Place Jean Bart



Pour pallier aux différentes ruptures...

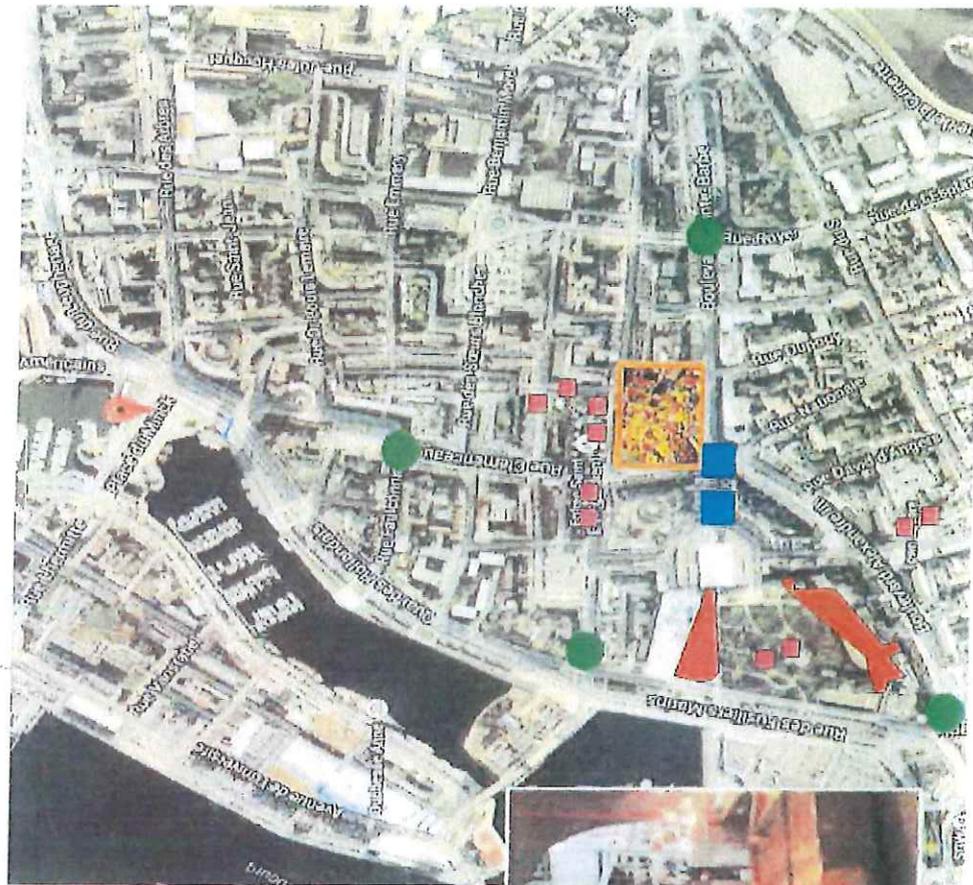


- Annoncer les entrées du centre ccial
- Créer / homogénéiser les kiosques
- Kiosques Pépinière Commerciale
- Kiosques rue de la Marine
- Extensions pour recréer du parcours marchand avec le Bd Alexandre III et le pôle Marine.  
Objectif : recréer du flux dans le parc

### Halles Place Jean Bart



Pour palier aux différentes ruptures...

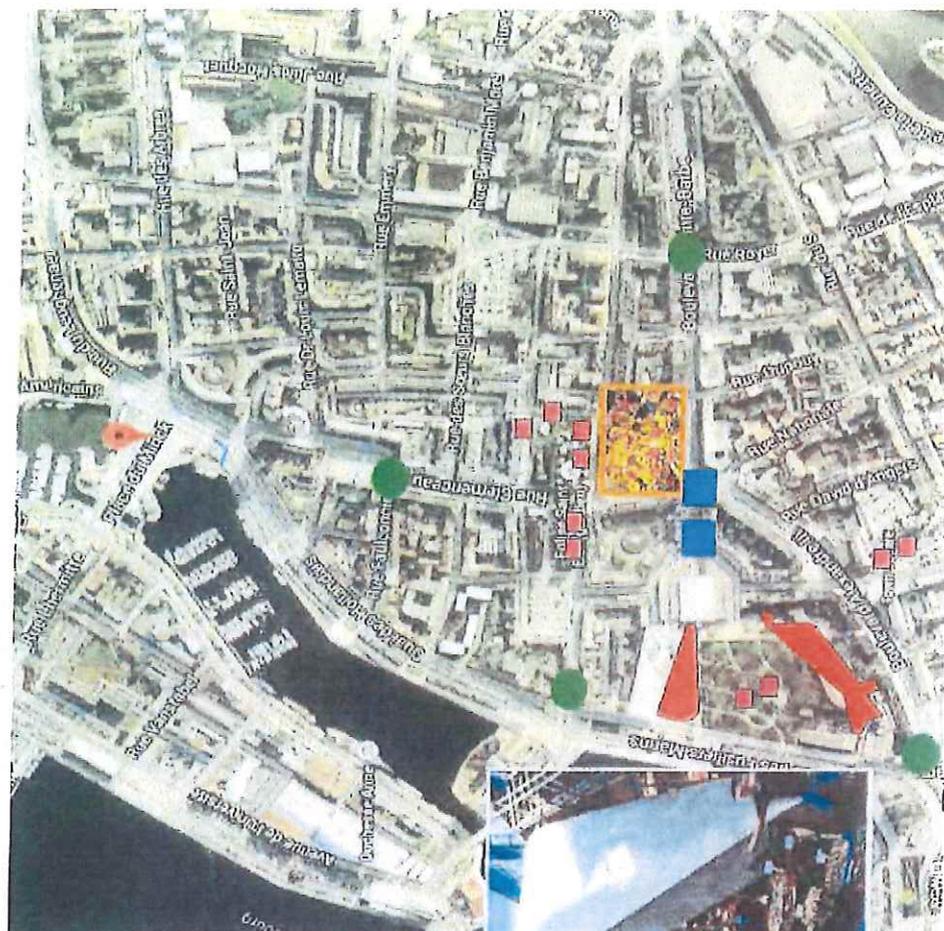


- Annoncer les entrées du centre social
- Créer / homogénéiser les kiosques
- Kiosques Pépinière Commerciale
- Kiosques rue de la Marine
- Extensions pour recréer du parcours marchand avec le Bd Alexandre III et le pôle Marine.  
Objectif : recréer du flux dans le parc

Halles Place Jean Bart



Pour palier aux différentes ruptures...

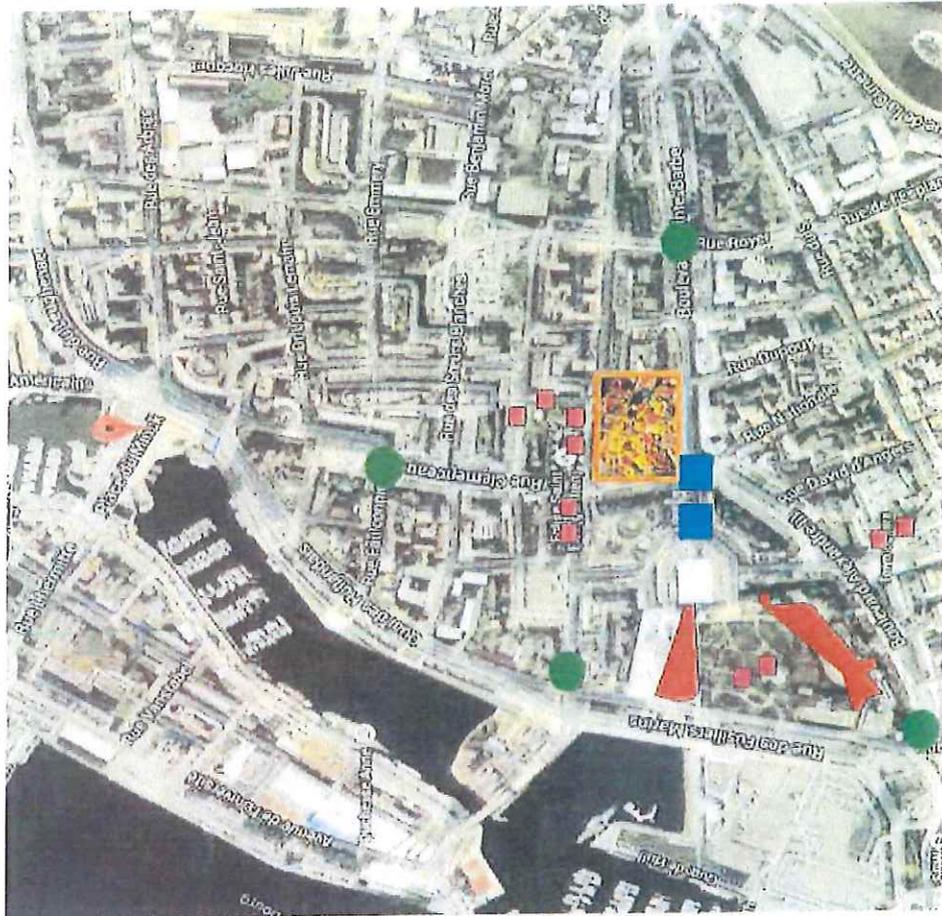


- Annoncer les entrées du centre ccial
- Créer / homogénéiser les kiosques
- Kiosques Pépinière Commerciale
- Kiosques rue de la Marine
- Extensions pour recréer du parcours marchand avec le Bd Alexandre III et le pôle Marine.  
Objectif : recréer du flux dans le parc

Halles Place Jean Bart

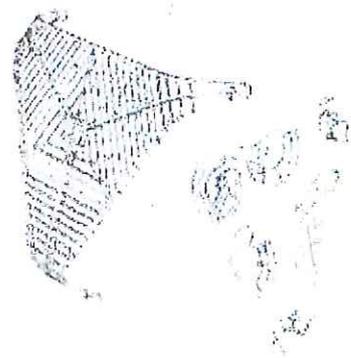


Pour palier aux différentes ruptures...

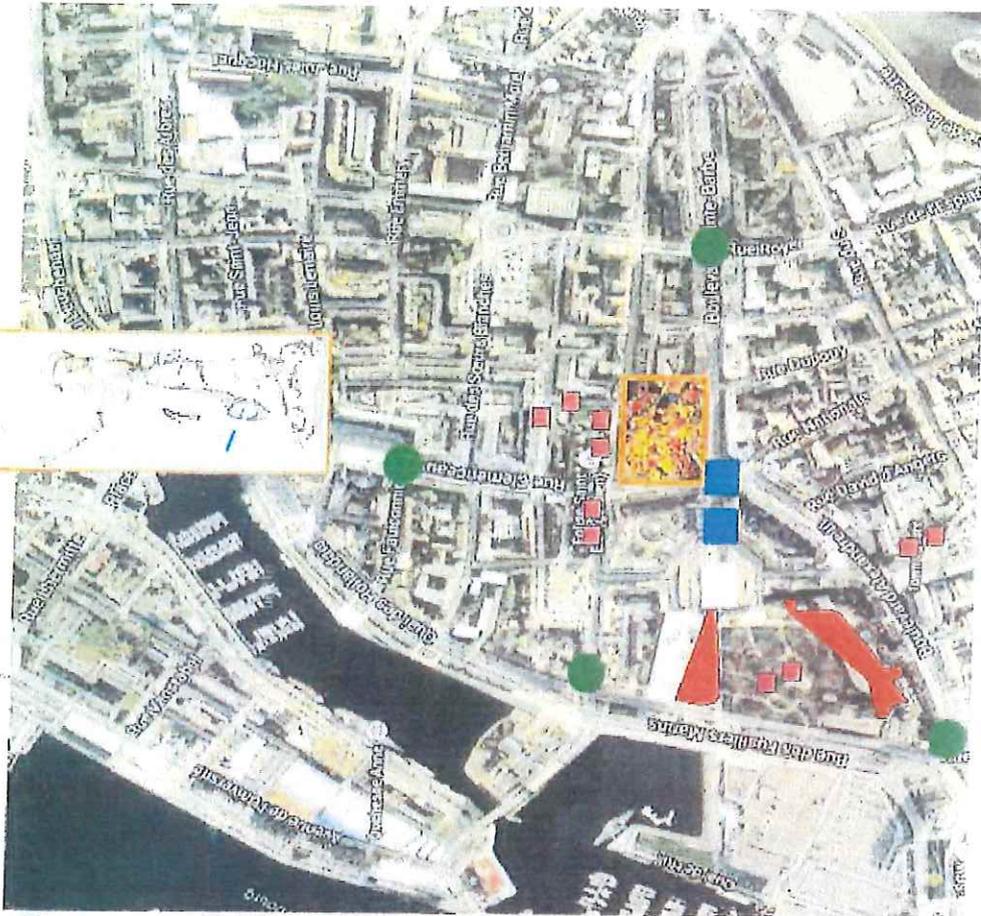


- Annoncer les entrées du centre coai
- Créer / homogénéiser les kiosques
- Kiosques Pépinière Commerciale
- Kiosques rue de la Marine
- Extensions pour recréer du parcours marchand avec le Bd Alexandre III et le pôle Marine.  
Objectif : recréer du flux dans le parc

### Halles Place Jean Bart



Pour palier aux différentes ruptures...



● Annoncer les entrées du centre ccial

■ Créer / homogénéiser les kiosques

Kiosques Pépinière Commerciale

■ Kiosques rue de la Marine

■ Extensions pour recréer du parcours marchand avec le Bd Alexandre Iff et le pôle Marine.  
Objectif : recréer du flux dans le parc

Halles Place Jean Bart

?

Déplacer Jean Bart

## Parc de la Marine

Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la Marine ?



1 0 0 0 0 0 0 0 0 0

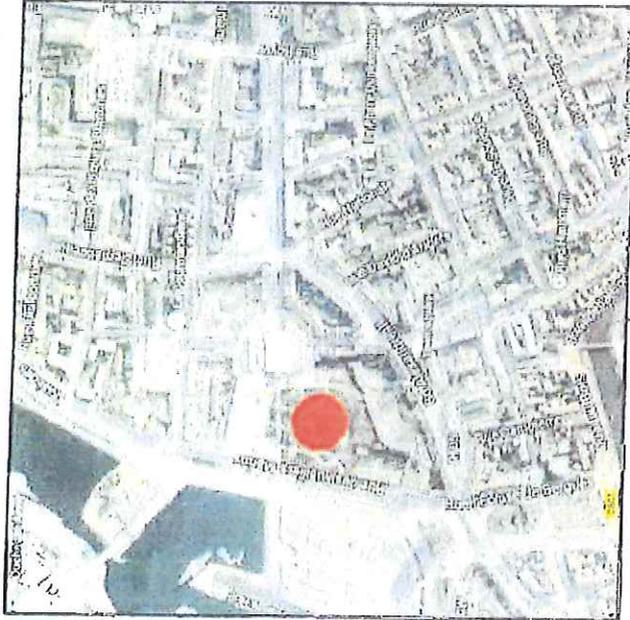


## Parc de la Marine

Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la Marine ?

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

Un parcours accrobranche,



## Parc de la Marine

Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la Marine ?

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

- Un parcours accrobranche,
- Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles,

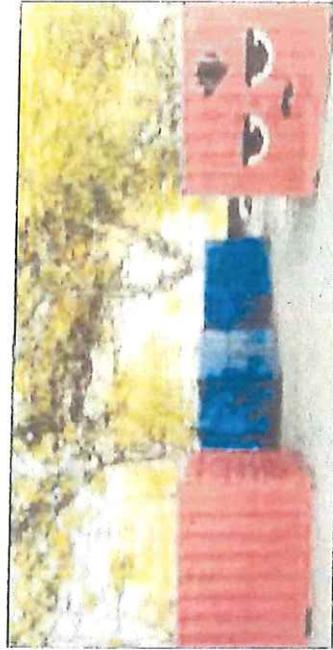
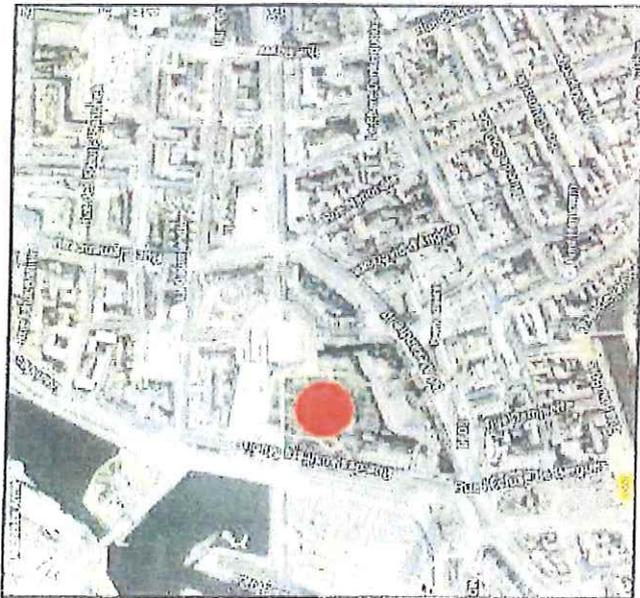


## Parc de la Marine

Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la Marine ?

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

- Un parcours accrobranche,
- Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles, jeux en rapport avec les animations du moment,



## Parc de la Marine

Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la Marine ?

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

- Un parcours accrobranche,
- Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles,
- Jeux en rapport avec les animations du moment,
- Réappropriation du kiosque à musique existant (idem place Turenne – Concerts l'été),

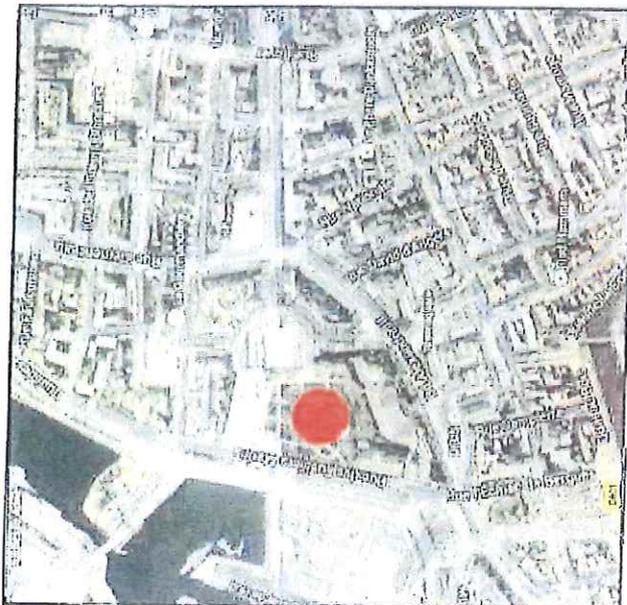


## Parc de la Marine

Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la Marine ?

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

- Un parcours accrobranche,
- Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles, Jeux en rapport avec les animations du moment,
- Réappropriation du kiosque à musique existant (idem place Turenne – Concerts l'été),
- Espaces de transition,

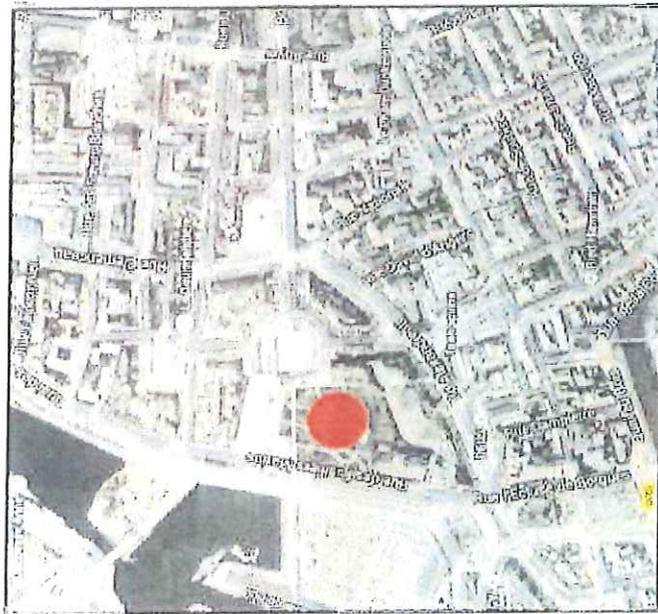


## Parc de la Marine

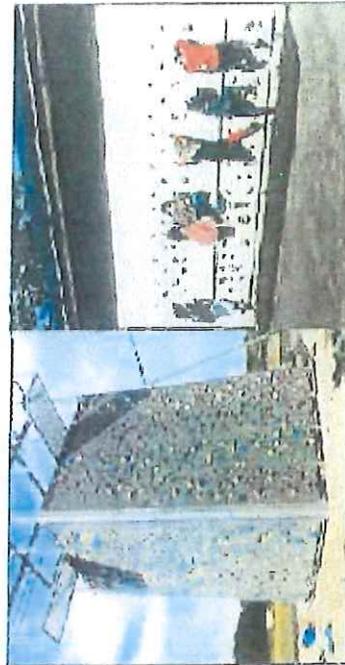
Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la Marine ?

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

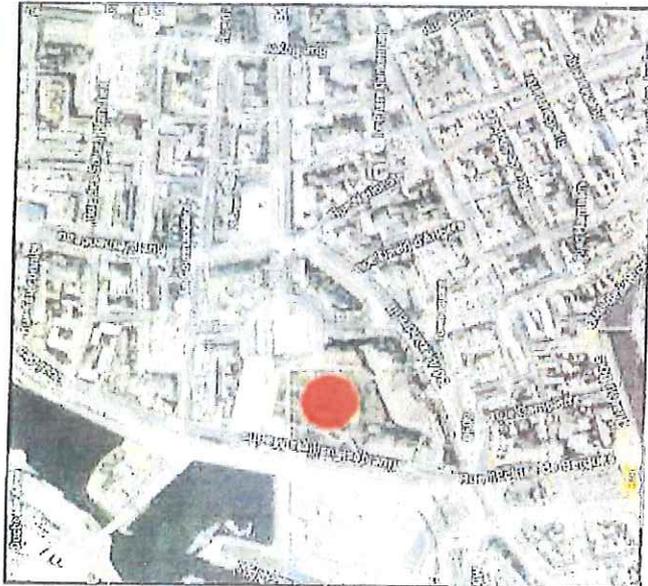
- Un parcours accrobranche,
- Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles,
- Jeux en rapport avec les animations du moment,
- Réappropriation du kiosque à musique existant (idem place Turenne – Concerts l'été),
- Espaces de transition,
- Mur d'escalade,



L U P U T U E



## Parc de la Marine



Comment mettre en valeur et rendre attractif le parc de la Marine ?

Mise en place de jeux extérieurs et intérieurs :

- Un parcours accrobranche,
- Un vrai service de garde d'enfants avec activités manuelles,
- Jeux en rapport avec les animations du moment,
- Réappropriation du kiosque à musique existant (idem place Turenne – Concerts l'été),
- Espaces de transition,
- Mur d'escalade,
- Bibliothèque éphémère, etc...



# I – Périmètre d'action, Parcours Marchand, Animation

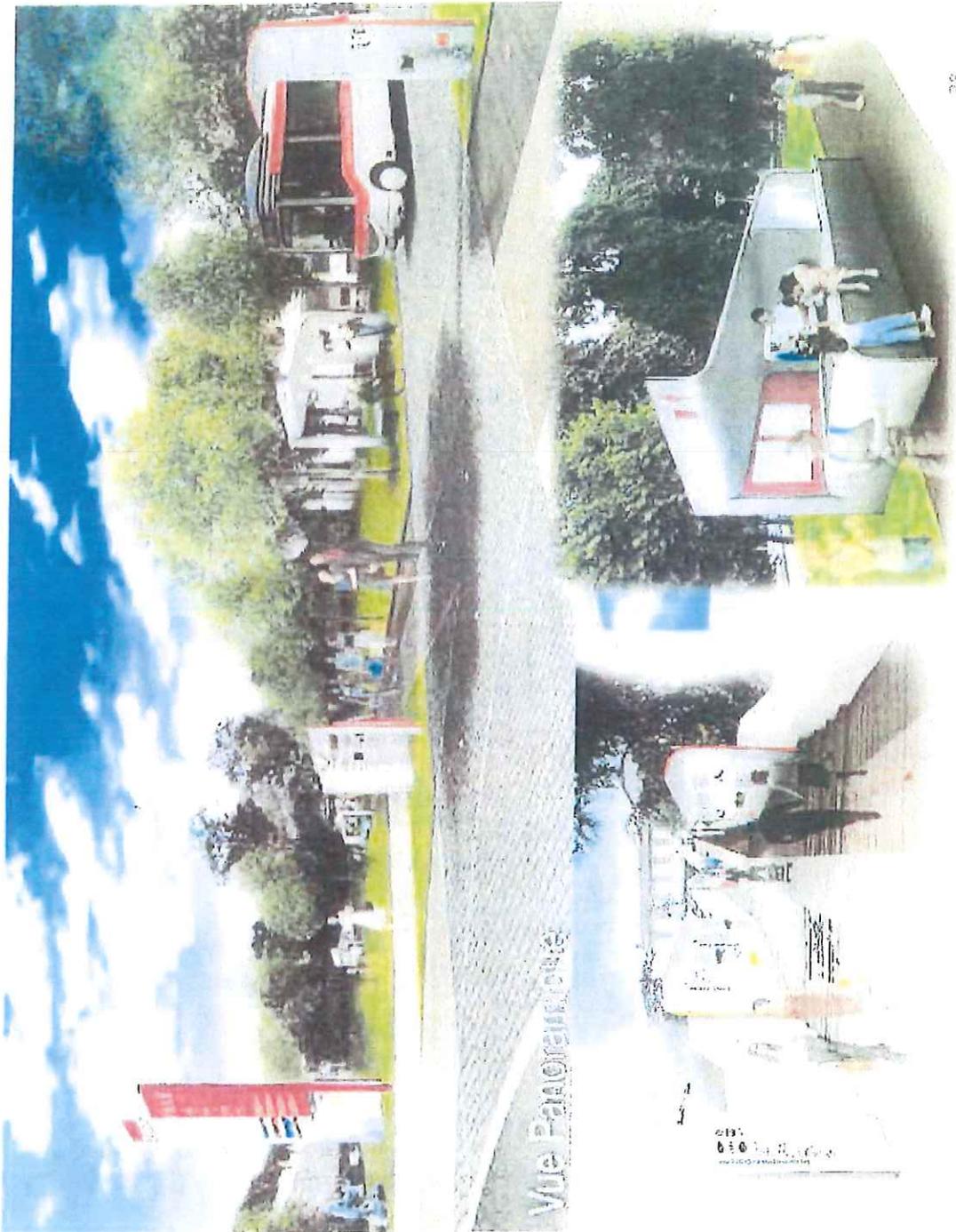
## Animation

Aménagement urbain et cadre de vie en liaison avec l'histoire que l'on veut raconter et l'image que l'on veut donner.

#### ENTRETIEN ET SCENARISATION DES ESPACES PUBLICS

- o Réalisation de portes d'entrée du *Cœur Marchand* via la mise en place de totems et signalétique commerciale dont des multimédias permettant de relayer les informations sur les animations commerciales menées par la Ville ou les associations de commerçants,
- o Création d'une *charte des dévotions* afin d'harmoniser et d'homogénéiser les façades commerciales et améliorer l'image du centre ville.
- o Gestion des déchets (revalorisation des cartons) et des espaces livraisons
- o Création d'une équipe municipale exclusivement dédiée à la sécurité qui pourrait être contactée facilement par ligne directe.
- o Création d'une équipe municipale multitaâches exclusivement dédiée à l'entretien du Centre Ville via « dans ma rue », une application pour mettre le doigt sur ce qui ne va pas...
- o Création d'un point d'accueil « Centre Ville » sur le flux marchand dans lequel les chalandes et clients pourraient connaître les animations en cours et à venir, les horaires réguliers ou exceptionnels des boutiques, adhérer au programme de fidélité, retirer des lots, services aux consommateurs (conciergerie), déposer des idées, retirer des colis...





# Entretien des espaces publics

## Exemple à PARIS & Coudekerque-Branche



### Coud'Fil

#### Signalez les anomalies dans tout Paris

Le dispositif couvre tous les arrondissements de Paris. Sur l'espace public qui n'appartient pas à la ville (grands jardins non municipaux, parvis de gares et esplanades privées), le service Dans Ma rue enregistre les anomalies et, en transmet les détails aux gestionnaires concernés en fonction des accords passés.

#### Une expérimentation étendue progressivement

Testée fin 2010 en interne par les personnels des services gestionnaires de l'espace public puis par les Conseillers de quartier en avril 2013, l'expérimentation de l'application est désormais proposée à tous les Parisiens. La Ville attend de ce test des propositions d'améliorations d'application.

#### Un dispositif développé en open source pour bénéficier à d'autres territoires

Les applications mobiles ont été développées par des experts reconnus de ce type de dispositif, OAM pour les versions iPhone et Android et Q2Jury pour la version Windows Phone. Leurs codes sources, à l'exception de la code de gestion utilisé par les services de la Ville, seront publiés en open source. C'est à dire qu'ils pourront être adaptés et réutilisés librement par d'autres territoires.



Mettre en place une équipe municipale  
multitâches exclusivement dédiée  
à l'entretien des espaces publics du centre  
ville.



Nama de Paris

« DansMaRue » est une application mobile et un site internet  
arrondissement qui permettent à chacun de signaler les anomalies constatées dans la rue.  
On peut améliorer la qualité de l'espace public et mieux répondre aux attentes des  
Parisiens.

Avec l'application mobile ou le site internet, envoyez votre  
anomalie, vous êtes récompensés, gratifiés, etc. DansMaRue est un dispositif de gestion des  
anomalies constatées sur l'espace public, certains sont hébergés, est disponible sur site et de  
savoir au mieux aux attentes des citoyens.

Voici quelques actions :

- à l'installation mobile téléchargeable gratuitement sur **Play Store** (pour Android), sur **App Store** (pour iPhone) et aussi, sur le **Market Place** (Windows Phone) ;
- la **formulaire internet** accessible depuis votre pc.

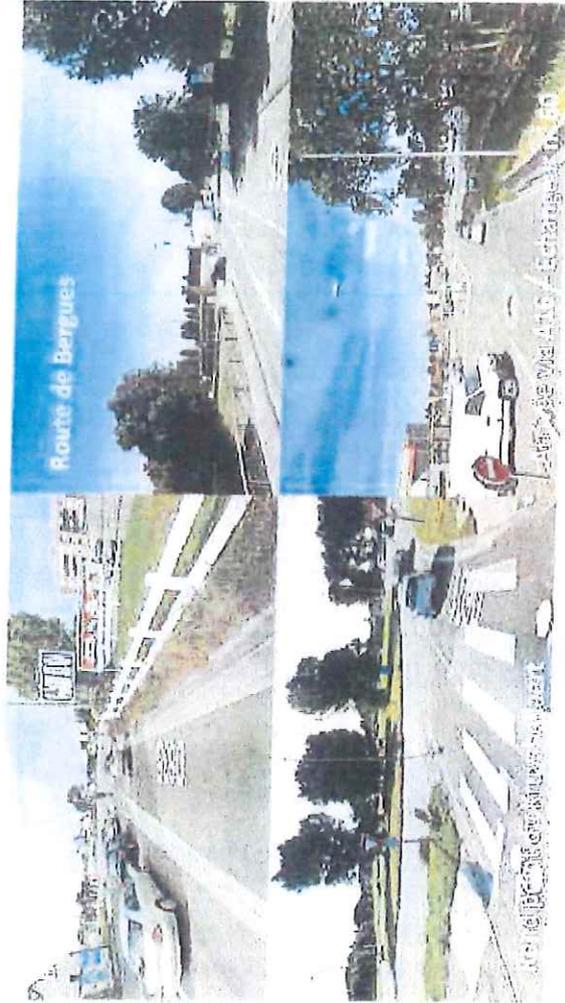
En fonction du type de la généralisation de l'anomalie, la service de ville de ville-ci  
recevra l'information à court programme (intervention la plus adaptée).

L'utilisateur peut également télécharger son code, et laisser son adresse mail. Alors, il sera  
informé ultérieurement de l'état de l'anomalie. <sup>1</sup> <sup>2</sup>

II – Circulation, parking, aménagement urbain, cadre de vie

## Faciliter l'accès au Centre Ville

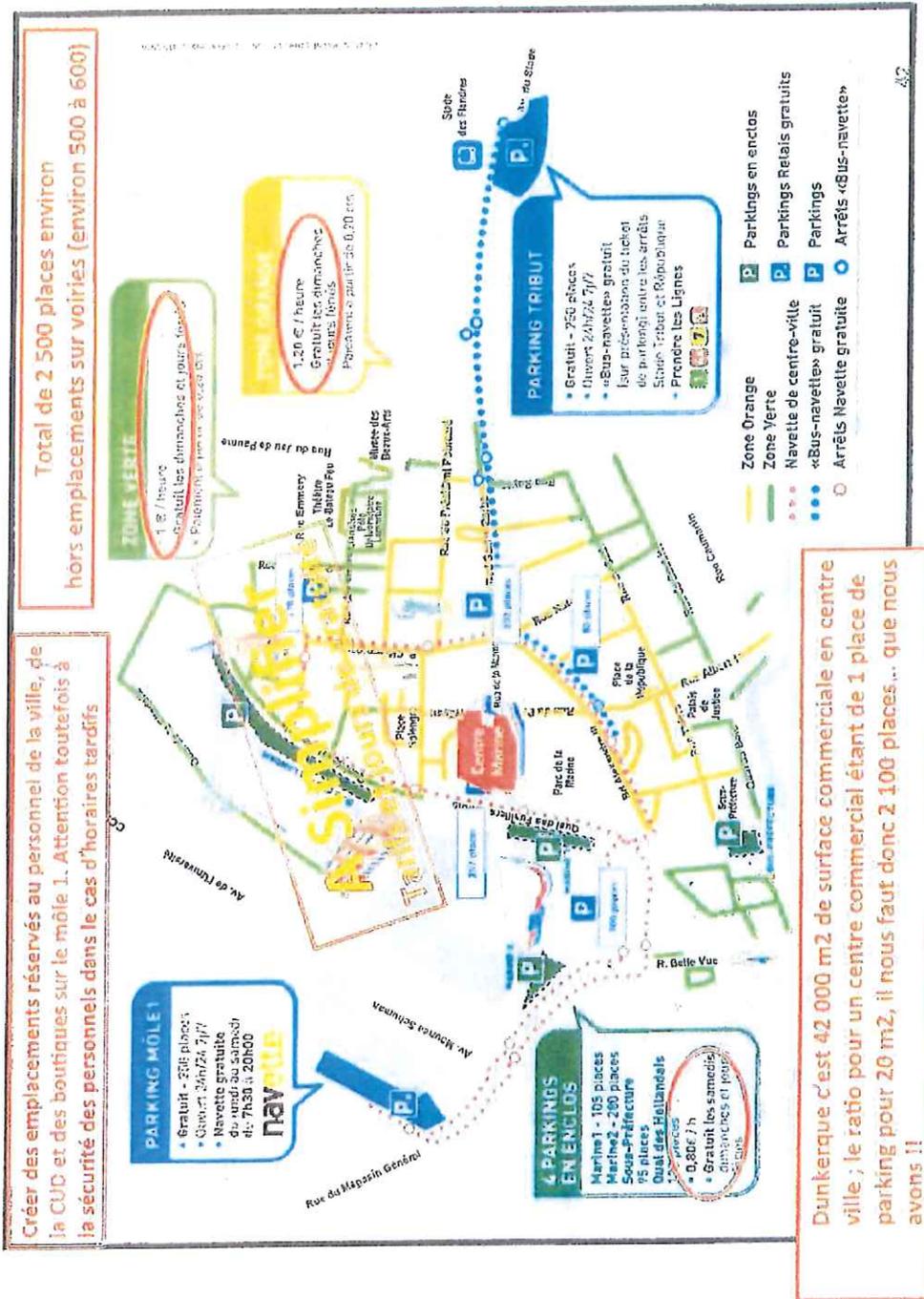
### Faciliter l'accès au Centre Ville



Exemple à Cop

**Communiquer ( y compris en néerlandais) dès les entrées de ville**  
sur les 2 500 places disponibles en Centre ville.

*Annoncer l'offre commerciale générale et les parkings via des kakemonos,  
Jalonnement dynamique des parkings publics et privés, indication des gratuités  
ainsi que des places disponibles à l'instant T.*



Total de 2 500 places environ hors emplacements sur voiries (environ 500 à 600)

Créer des emplacements réservés au personnel de la ville, de la CUD et des boutiques sur le môle 1. Attention toutefois à la sécurité des personnels dans le cas d'horaires tardifs

Dunkerque c'est 42 000 m2 de surface commerciale en centre ville ; le ratio pour un centre commercial étant de 1 place de parking pour 20 m2, il nous faut donc 2 100 places... que nous avons !!

## Faciliter l'accès au Centre Ville c'est aussi...

### Pay by Phone

- o Mise en place du système Pay by phone qui a l'avantage d'offrir 20 mn de stationnement gratuit (uniquement pour les propriétaires de smartphone...)

*Donner la possibilité à tous de pouvoir profiter de ces 20 mn offertes en changeant les horodateurs par des bornes acceptant les cartes bancaires ; ils pourront donc aussi accepter la carte de fidélité !*

### Gratuité du pkg

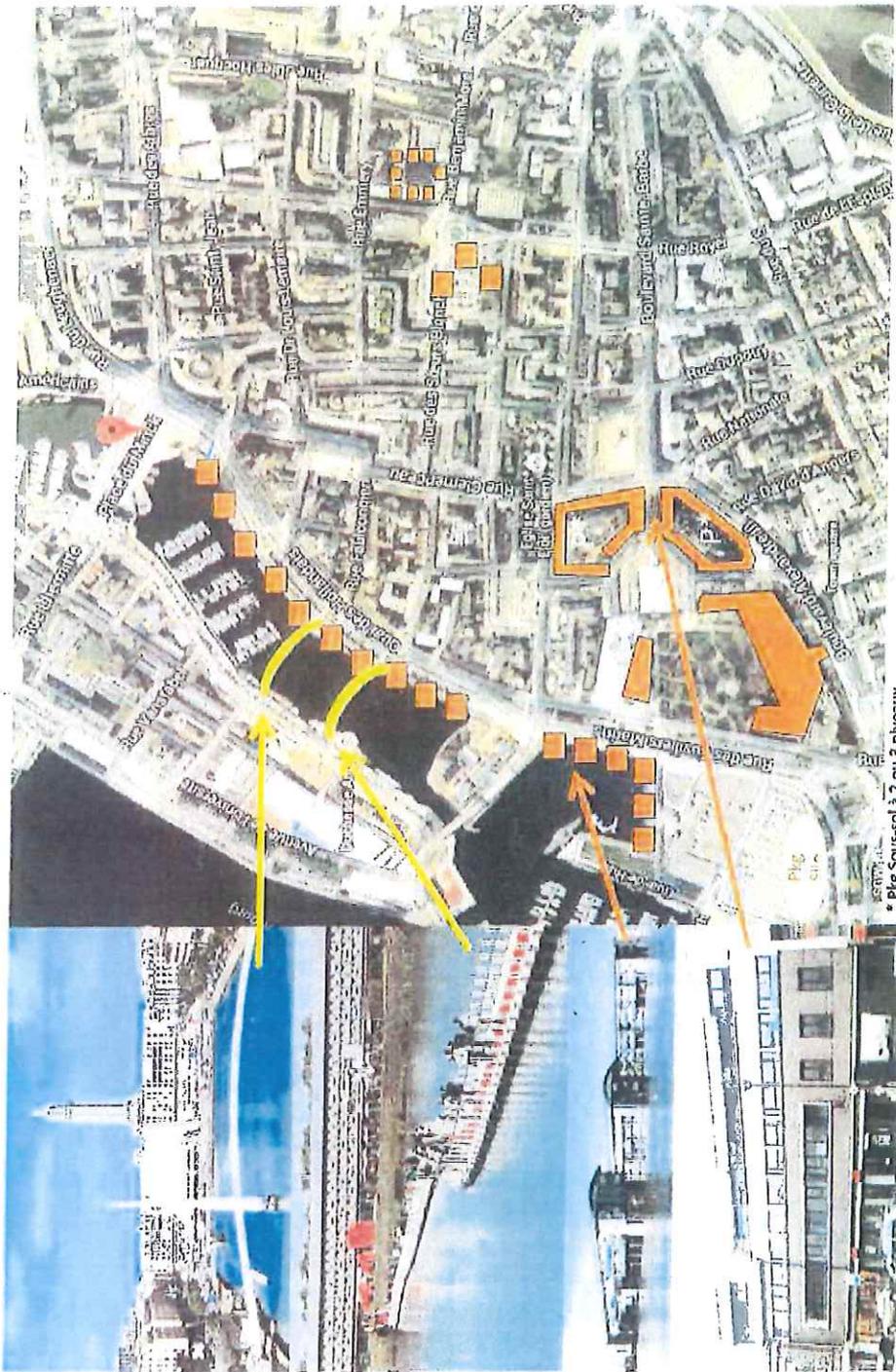
**Comment être certain que ces 20 mn offertes ont été bénéfiques pour un commerçant du Centre Ville ?**

*Pourquoi ne pas offrir 3 week-end de stationnement gratuit pendant les soldes ? puis relier les Pay by phone à une carte de fidélité qui, en échange de points accumulés chez les commerçants, pourrait donner la possibilité de profiter d'un stationnement gratuit ? A simplifier !!*

### Quelle place pour le BHNS ?

- o Mise en place d'un groupe de travail CUD / Commerçants riverains afin de revoir le plan de circulation.

Attirer de nouveaux habitants en hyper centre ville



### III – Numérique, ville connectée, fichiers clients

## Créer une synergie et faire du centre ville un pôle commercial

- o Récupération par la ville des fichiers pour mailings ciblés,
- o Créer un fichier client afin d'envoyer des mailings au sujet des animations et des opérations commerciales,
- o Créer une application Centre Ville permettant de connaître les boutiques, restaurants, leurs horaires d'ouvertures, la disponibilité des parkings et leurs tarifs, les bons plans en cours, promotions, etc...
- o Mise en place d'une solution globale de gestion (fidélité, e-commerce)
- o Mise en place d'éléments statistiques permettant une re-commercialisation des cellules vides (footfall, passages véhicules, etc...), détecteur de flux clientèle :

Les données récoltées par les détecteurs urbains mesurent quantitativement et objectivement l'attractivité d'un territoire. Ce système permet d'évaluer la fréquentation piétonnière en centre-ville avec une répartition de ces flux par jour, heure, semaine, mois ou encore année. D'une façon concrète les indicateurs récoltés permettent :

- Un observatoire de la fréquentation du centre-ville, notamment des pics d'activité.
- L'évaluation et la mesure de l'impact des opérations commerciales, culturelles ou autre sur le trafic piétonnier,
- Une information évolutive sur les zones, jours et horaires les plus fréquentés afin d'ajuster la programmation festive ou encore améliorer les projets en espace urbain (signalétique; opérations en street marketing...).
- Une aide au conseil sur les horaires d'ouvertures des commerces de proximité (cibler les tendances naturelles, de la fréquentation clientèle).
- La communication d'indicateurs objectifs pour les propriétaires de murs commerciaux ou pour les créateurs d'entreprises sur l'attractivité piétonne d'une implantation commerciale (aide aux études de marchés).
- De comprendre les schémas d'usage des infrastructures non-motorisées en fonction de l'heure, de la météo et de la saisonnalité touristique.

## La carte de Fidélité



- Captiver de nouveaux clients
- Développer la fréquence d'achat
- Multiplier les visites des clients
- Augmenter le montant du panier moyen
- Optimiser le passage en caisse
- Augmenter la visibilité
- Booster les ventes

- Lancer des campagnes commerciales
- Invitation aux jeux
- Envoi d'offres promotionnelles
- Envoi d'offres anniversaire...

Une solution simple et rapide pour tous les types de commerçants

Le client cumule des points qu'il peut ensuite utiliser à sa guise :

- o Gratuité du parking,
- o Cadeaux en boutiques,
- o Places pour événements sportifs, culturels, loisirs...
- o Etc...

## IV – Identité commune au centre ville, Communication

48

## Créer une synergie et faire du centre ville un pôle commercial

### Constat de la situation existante

Aujourd'hui, il n'existe aucun support de communication, ni action de communication qui donne une vision marchande et attractive de la destination Dunkerque Centre.

Manque d'identité commune traitée comme un code MARQUE. En exemple, la ville de Courtrai en Belgique : la marque K pour le commerce, les opérations commerciales de centre ville et le Centre Commercial du centre ville.



### Les Solutions

- CRÉER une MARQUE de centre ville afin d'acquies la notoriété d'une destination « shopping » de qualité.
- CRÉER du CONTENU afin de rafraîchir la mémoire sur les enseignes, les marques et lieux attractifs du centre ville de Dunkerque.
- MUTUALISER les moyens, les actions et gagner en qualité d'image et de perception de la destination Dunkerque. Donner une image de modernité.
- FIDELISER les consommateurs

Mutualiser les moyens autour des opérations culturelles et sportives pour créer du flux en Centre Ville



## Concurrence

Les principaux pôles de concurrence sont :

- o Lille, agglomération de 1 million d'habitants qui attire grâce à la diversité de l'offre proposée - 45 mn
- o Cité Europe, dont le budget animation est de 2 millions d'euros. A titre de comparaison, l'Apacad dispose de 200 000 €. 30 mn
- o La Belgique, dont les magasins ont l'avantage d'être ouverts le dimanche. Ils attirent donc une clientèle aisée pour qui le dimanche est le seul jour de la semaine entièrement disponible.

La Paille -	20 mn
Coxyde -	25 mn
Nieuport -	30 mn
Ostende -	40 mn
Bruges -	45 mn
Knokke le zoute -	60 mn

## Dunkerque – Centre Commercial

### Coûts approximatifs annuels

	Dépenses récurrentes	Dépenses uniques
<i>Carte de Fidélité</i>	720 € *	
<i>Image</i>		
Création marque / logo		17 000 €
Gestion de la communication	250 000 € **	
<i>Création du parcours client</i>		
Etude primaire		10 000 €
<i>Ville connectée</i>		100 000 €
		<b>127 000 €</b>
		<i>la première année</i>

\* Coût par commerce pour un minimum de 100 commerces participants

\*\* Ces frais comprennent la création et la réalisation du concept de communication et d'animation sur tous types de supports adaptés à la stratégie de communication (analyse des supports, réservation des supports, établissement de l'ensemble des lignes graphiques et mise au format, sélection des images, animation des réunions marketing et validation des bons à tirer de chaque support).

## Une seule gouvernance

Quid de l'association des commerçants du Centre Ville de Dunkerque ?

Quid de l'Apocord ?

Quid de la CCI Côte d'Opale ?

Quid de la Ville de Dunkerque commerces ?

Quid Asso Centre Marine ? – Asso Pôle Marine ?

## Proposition de Méthodologie de Travail et Calendrier

### La première année

- ✓ Une réunion tous les 15 jours avec les techniciens et les élus concernés
- ✓ Un bilan tous les trimestres

### 1<sup>ères</sup> solutions facile à mettre en place :

- ✓ Calendrier commun 2015 regroupant les événements sportifs, culturels croisés avec les moments shopping
- ✓ Mise en service en Septembre 2015 de la carte de fidélité (à point)

Liste des questions à poser

Depuis la mise en place du Pay by Phone, combien de transactions ont été réalisées ?

Sécurité : Parc de la marine

Insérer des logements pour une réappropriation du parc et recréer un flux commerçant

Comment résoudre les problématiques avec 1 binôme pour le Centre Ville ?

A titre de comparaison, au Centre Marine, ce sont 3 agents qui assurent la sécurité en permanence pour 10 000 m2 développés.

## Animations possibles pour la digue dès Avril et jusque Septembre

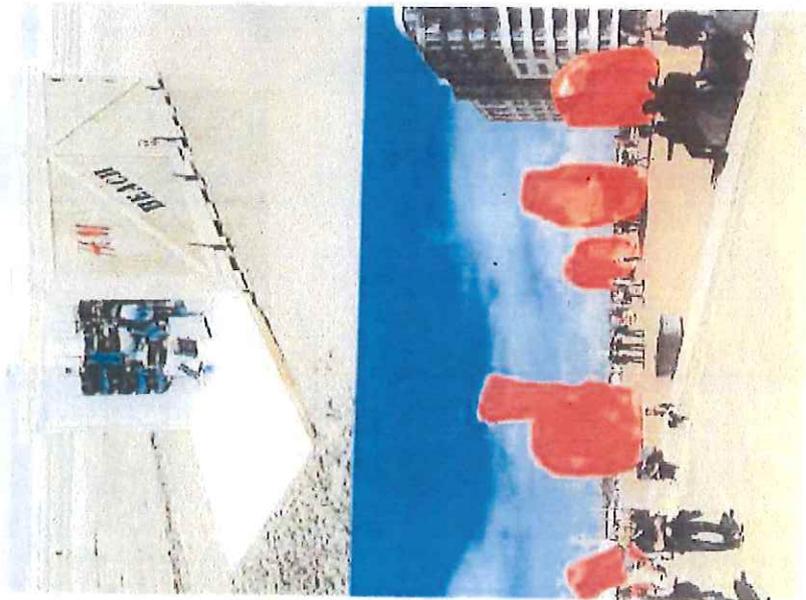
Les dîners de la Digue à Cabourg pour clôturer la saison estivale



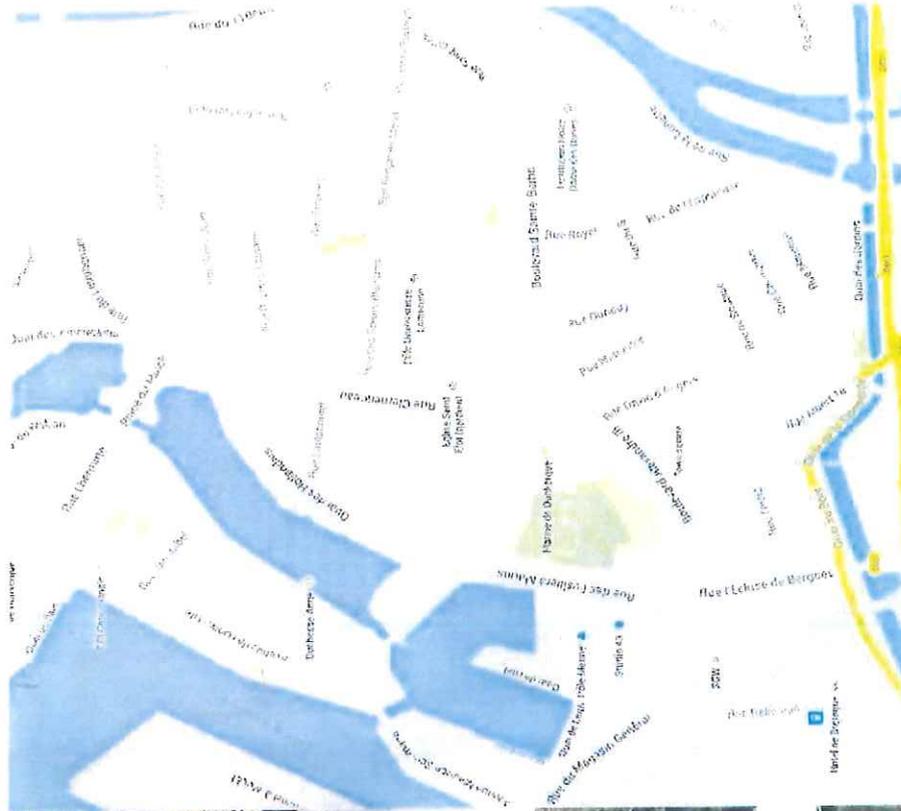
Plus de 5 000 personnes ont été conviées à ce dîner de clôture de la saison estivale.

Dû à une erreur de tournage et le fait que Cabourg n'est pas au point le concept de Dîner sur la digue. Une initiative qui a été très appréciée, mais qui n'a pas été répétée de plus en plus de participants chaque année.

Pour cette édition, ce grand rendez-vous est proposé à chacun d'apporter son repas et se rassembler sur la digue. Une initiative qui a été très appréciée, mais qui n'a pas été répétée de plus en plus de participants chaque année. Pour cette édition, ce grand rendez-vous est proposé à chacun d'apporter son repas et se rassembler sur la digue. Une initiative qui a été très appréciée, mais qui n'a pas été répétée de plus en plus de participants chaque année.

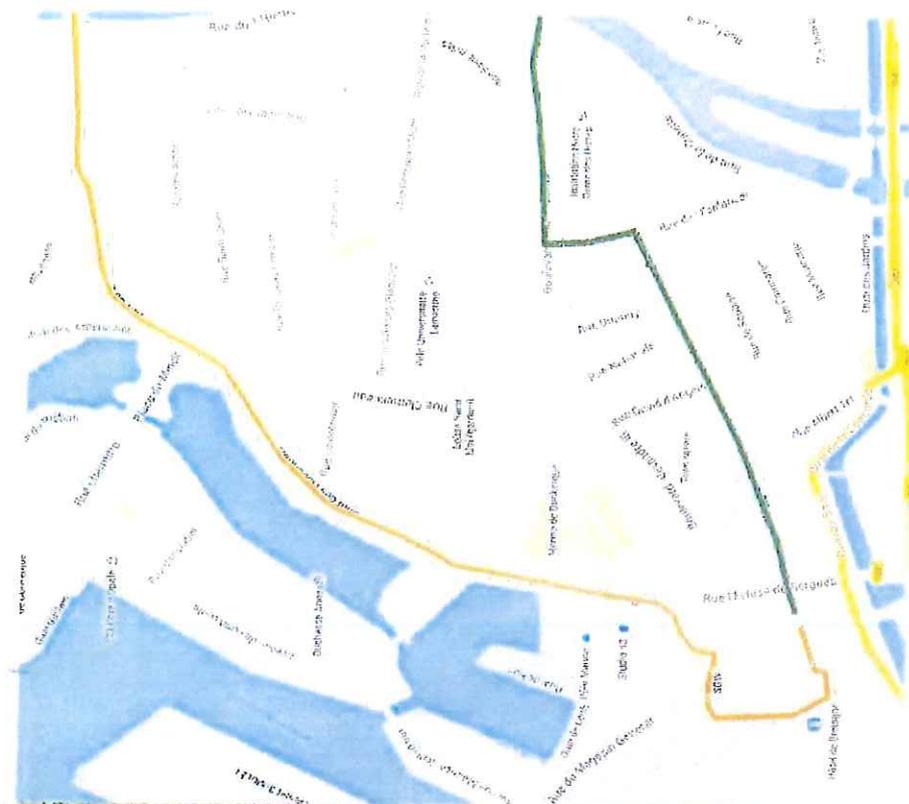
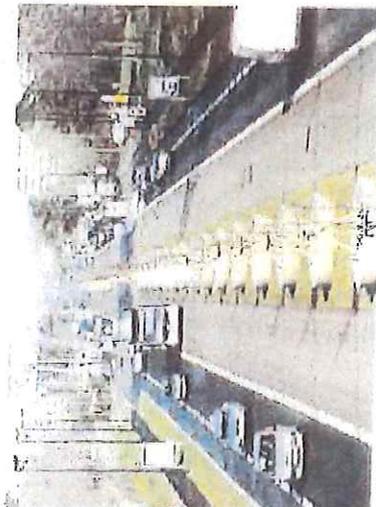


Quelle place pour le BHNS ???



Mise en place d'un groupe de travail CUD / Commerçants riverains afin de revoir le plan de circulation pour prévoir l'arrivée du BHNS en 2018.

Quelle place pour le BHNS ???



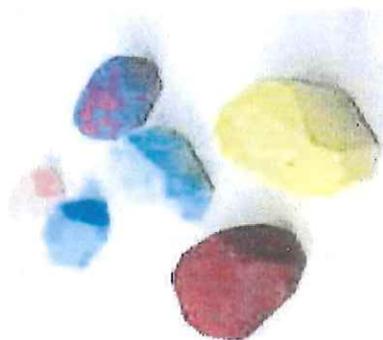
Mise en place d'un groupe de travail CUD / Commerçants riverains afin de revoir le plan de circulation pour prévoir l'arrivée du BHNS en 2018.

*Numerique, Ville Connectée, Fichiers Clients*

*Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce*

Numérique, Ville Connectée, Fichiers Clients

Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



Un capteur Beacons dans chaque boutique,  
Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

## Numérique, Ville Connectée, Fichiers Clients

### Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



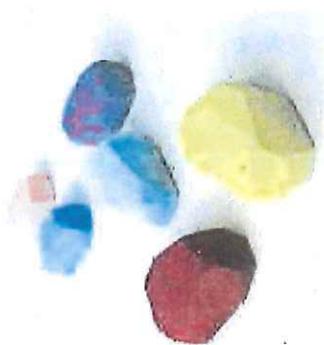
Un capteur Beacons dans chaque boutique,

Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

- ✓ Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la boutique),

## Numérique, Ville Connectée, Fichiers Clients

### Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



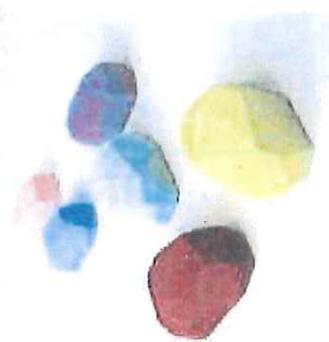
Un capteur Beacons dans chaque boutique,

Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

- ✓ Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la boutique),
- ✓ Récompenser les clients les plus fidèles,

## Numérique, Ville Connectée, Fichiers Clients

### Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



Un capteur Beacons dans chaque boutique,

Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

- ✓ Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la boutique),
- ✓ Récompenser les clients les plus fidèles,
- ✓ Capturer les données sur les comportements et le parcours marchand des consommateurs.

## Numérique, Ville Connectée, Fichiers Clients

### Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



Un capteur Beacons dans chaque boutique,

Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

- ✓ Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la boutique),
  - ✓ Récompenser les clients les plus fidèles,
  - ✓ Capturer les données sur les comportements et le parcours marchand des consommateurs.
- 
- ✓ En contrepartie de cadeaux, le consommateur accepte d'activer le bluetooth de son smartphone,

## Numérique, Ville Connectée, Fichiers Clients

### Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



Un capteur Beacons dans chaque boutique,

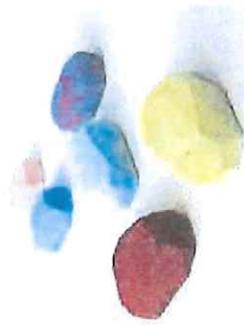
Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

- ✓ Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la boutique),
  - ✓ Récompenser les clients les plus fidèles,
  - ✓ Capturer les données sur les comportements et le parcours marchand des consommateurs.
- 
- ✓ En contrepartie de cadeaux, le consommateur accepte d'activer le bluetooth de son smartphone,
  - ✓ Le commerçant distribue des réductions et des cadeaux mais fait évoluer son chiffre d'affaires de manière significative.

156

## Numérique, Ville Connectée, Fichiers Clients

### Les Beacons, les petits capteurs qui vont révolutionner le commerce



Un capteur Beacons dans chaque boutique,

Une application à télécharger sur le smartphone du consommateur et voilà un bon moyen de :

- ✓ Distribuer des bons de réduction (les clients les reçoivent directement sur leur smartphone en entrant dans la boutique),
- ✓ Récompenser les clients les plus fidèles,
- ✓ Capturer les données sur les comportements et le parcours marchand des consommateurs.

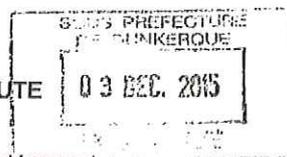
## Un système gagnant – gagnant

- ✓ En contrepartie de cadeaux, le consommateur accepte d'activer le bluetooth de son smartphone,
- ✓ Le commerçant distribue des réductions et des cadeaux mais fait évoluer son chiffre d'affaires de manière significative.

55



## DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE



Transformation écologique et sociale de l'agglomération, environnement, énergie et transport

**Création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif sur l'agglomération dunkerquoise - Dk'Plus de mobilité.**

Monsieur le Vice-Président

Vu la délibération-cadre mobilité du 21 octobre 2013 qui prévoit un véritable accompagnement auprès de la population et la mise en œuvre d'une concertation avec les habitants de l'agglomération.

Vu la délibération du 15 octobre 2015 qui tire le bilan de la concertation du projet DK'Plus de mobilité, approuve le réseau proposé et les orientations d'aménagement et autorise le lancement de l'enquête publique.

Expose aux membres du Conseil les objectifs poursuivis par la commission d'indemnisation amiable.

La Communauté Urbaine de Dunkerque assure la maîtrise d'ouvrage d'un projet de restructuration du réseau de transport urbain de l'agglomération baptisé Dk'Plus de mobilité. Ce projet et les aménagements associés ont fait l'objet d'une large concertation qui s'est déroulée en 2015 et feront l'objet d'une enquête publique au début de l'année 2016.

Les travaux d'aménagement de l'espace public pour la réalisation de ce projet sont susceptibles d'engendrer des gênes importantes pour les activités économiques riveraines, commerces, artisanat, professions libérales et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

L'accompagnement de ces derniers, pendant toute la durée des travaux, constitue l'une des principales priorités de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

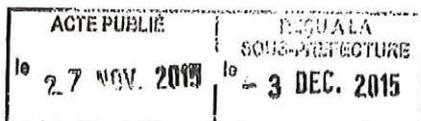
Consciente des enjeux économiques liés aux travaux du projet Dk'Plus de mobilité, la Communauté Urbaine de Dunkerque est soucieuse de la poursuite et du développement de l'activité économique pendant cette période délicate.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de mettre en place une commission d'indemnisation amiable afin de permettre, dans le cadre du droit en vigueur, une indemnisation concertée et dans des délais adaptés, des professionnels riverains concernés par les préjudices subis du fait des travaux.

Un projet de règlement intérieur de cette commission est joint à la présente délibération. Il précise la composition de la commission, son fonctionnement et les conditions de dépôt des demandes.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,



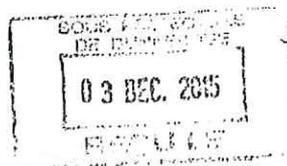
APPROUVE la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif sur l'agglomération dunkerquoise - Dk'Plus de mobilité.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès des communes concernées et des chambres consulaires la désignation de leur représentant au sein de cette commission.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine, le 26 NOV. 2015



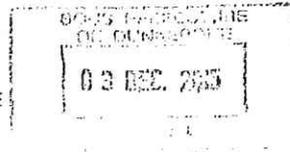
Le Président  
*Patrice Vergriete*  
Patrice VERGRIETE



COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE  
Séance du jeudi 26 novembre 2015  
18h15

Présidence : M. Patrice VERGRIETE  
Secrétaire de Séance : Mme Séverine WICKE  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Date de convocation de séance : 19/11/15



**Présente :**

M. Patrice VERGRIETE,

Président,

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Karima BENARAB, Mme Monique BONIN, Mme Isabelle KERKHOF, Mme Catherine VERLYNDE,

Vice-Présidentes,

M. David BAILLEUL, M. Francis BASSEMONT, M. Damien CAREME, M. Sony CLINQUART, M. Léon DEVLOIES, M. Franck DHERSIN, M. Christian HUTIN, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL, M. Bernard WEISBECKER

Vice-Présidents,

Mme Sabrina KHELLAF,

Conseillères Communautaires Déléguées,

M. Martial BEYAERT, M. Didier BYKOFF, M. Jean DECOOL, M. Bernard FAUCON, M. Jean-Yves FREMONT, M. Yves MAC CLEAVE, M. Bernard MONTEY, M. Roméo RAGAZZO, M. Jean-Philippe TITECA,

Conseillers Communautaires Délégués,

Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Julie BECKAERT, Mme Isabelle BULTE, Mme Fabienne CASTEL, Mme Martine COUDEVYILLE, Mme Joëlle CROCKEY, Mme Diana DEQUIDT, Mme Claudine DUGELLIER, Mme Nadia FARISSI, Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Patricia LESCIEUX, Mme Régine MARTEEL, Mme Catherine SERET, Mme Marie-Line VANDENBOSSCHE, Mme Marjorie VOITURIEZ, Mme Séverine WICKE,

Conseillères Communautaires,

M. Olivier BERTHE, M. Johnny DECOSTER, M. Régis DOUILLIET, M. Philippe EYMERY, M. Guillaume FLORENT, M. Cyrille GAILLARD, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Stéphane GOUVART, M. Pascal LEQUIEN, M. Jean-François MONTAGNE, M. Adrien NAVE, M. Yves PANNEQUIN, M. Jean-Christophe PLAQUET, M. Alain SIMON, M. Jérôme SOISSONS, M. Michel TOMASEK, M. Frédéric VANHILLE,

Conseillers Communautaires,

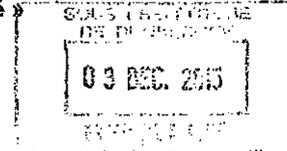
**Absent(s) excusé(s) :**

M. Claude CHARLEMAGNE, M. Jean-Luc DARCOURT, Mme Annette DISSELKAMP, M. Thomas FRAGA

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir: Mme Josiane ALGOET à Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Claudine BARBIER à M. Bernard FAUCON, Mme Isabelle FERNANDEZ à M. Eric ROMMEL, Mme Martine FORTUIT à M. Philippe EYMERY, M. André HENNEBERT à Mme Isabelle KERKHOF, Mme Jannick LANDY à M. Sony CLINQUART, M. Guy LECLUSE à Mme Martine ARLABOSSE, Mme Nicole LUSTRE à M. Damien CAREME, Mme Laëtitia MILLOIS à M. Bertrand RINGOT, Mme Leïla NAIDJI à M. Frédéric VANHILLE, Mme Stéphanie PEEREN à M. Pascal LEQUIEN, M. Laurent VANRECHEM à M. David BAILLEUL, Mme Alice VARET à Mme Marjorie VOITURIEZ.

**Commission d'Indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet « Dk'Plus de mobilité »**

**Règlement Intérieur**



**Article 1 – Rôle de la commission**

Par délibération du xxx, le conseil de la Communauté urbaine de Dunkerque a décidé la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration du réseau de transport collectif « Dk'Plus de mobilité ».

Le rôle de cette commission est d'examiner les demandes d'indemnisation présentées par les professionnels situés dans les zones d'aménagement du projet (sur les tracés des lignes A-bleue, B-rouge, C-verte, D-orange et E-violette), sur les communes de Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe et Leffrinckoucke et sur les communes associées de Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer, en exercice avant l'achèvement de l'enquête d'utilité publique, et de proposer au Conseil de Communauté, dans des délais raisonnables, une indemnisation à l'amiable pour les préjudices économiques effectifs.

**Article 2 – Siège de la commission**

Hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque – Pertuis de la Marne – BP 85530 – 59 386 Dunkerque Cedex 1

**Article 3 – Composition de la commission**

A chaque membre désigné nominativement par arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque est associé un suppléant.

**Membres ayant voix délibérative :**

- Un Président, désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille
- Un représentant de la Préfecture du Nord, sous-préfecture de Dunkerque
- Un représentant élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale
- Un représentant élu de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Nord Pas de Calais – Commission territoriale Dunkerque
- Un représentant élu de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- Un représentant élu de la commune de Coudekerque-Branche
- Un représentant élu de la commune de Dunkerque
- Un représentant élu de la commune de Grande-Synthe
- Un représentant élu de la commune de Leffrinckoucke

Le Président pourra être suppléé par le représentant de la Préfecture du Nord.

Chaque membre pourra se faire représenter par son suppléant en cas d'empêchement.

Membres à titre consultatif :

- Un représentant de la direction générale Ville et Environnement
- Un représentant de la direction général des Affaires Financières
- Un représentant de l'Office du Commerce de Dunkerque
- Un expert-comptable.

Dans le cas où l'un des membres se trouverait en position de conflit d'intérêt, il s'abstiendra et se fera représenter par son suppléant.

Article 4 – Lieu des séances

La commission se réunit au siège de la Communauté urbaine de Dunkerque – Pertuis de la Marine.

Article 5 – Périodicité des séances

Le Président fixe un calendrier semestriel des séances. Ces dernières se dérouleront au moins le premier mardi de chaque mois, sauf empêchement. La date et l'heure de la réunion à venir est rappelée aux membres à la fin de chaque séance.

Le Président fixe l'ordre du jour qu'il transmet avec la convocation et la liste des dossiers présentés aux membres de la commission au moins 5 jours francs avant la séance. En cas d'urgence, il peut décider l'inscription de dossiers supplémentaires, jusqu'à l'ouverture de la séance.

Article 6 – Organisation des séances

La commission est présidée par le Président ou, en son absence, par son suppléant.

A l'ouverture de la séance, la présence des membres et leur qualité sont constatées par le Président qui donne connaissance des absences excusées.

Un quorum d'au moins 5 membres à voix délibérative est nécessaire à la validité des avis rendus par la commission. Les procurations ne sont pas acceptées.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Les avis motivés sont pris à la majorité des voix. En cas de partage des voix, le Président de séance a voix prépondérante.

Le vote a lieu à main levée.

Article 7 – Tenue et police des séances

La commission délibère en dehors de la présence du public.

A la demande du Président, la commission pourra procéder à l'audition de toute personne en mesure d'éclairer les débats et notamment du requérant.

Les personnes que la commission aura éventuellement convoquées pour procéder à leur audition seront introduites au moment opportun et quitteront la salle après leur audition.

Les requérant seront informés de la date de la séance au cours de laquelle leur dossier sera examiné en commission (éligibilité et indemnisation). A cette occasion, ils seront invités à produire, s'ils le souhaitent, des observations écrites, à transmettre sept jours francs avant la tenue de la séance.

#### **Article 8 – Travaux de la commission**

Le Président désigne un rapporteur pour chaque dossier. Le rapporteur présente le dossier à la commission.

La commission établit, dans un premier temps, au vu du rapport technique, si le demandeur est placé dans une situation susceptible d'ouvrir droit à indemnité. Elle prend connaissance à cette occasion des observations écrites formulées par le demandeur et procède éventuellement aux auditions nécessaires.

Si tel est le cas, la commission, après dépôt du rapport économique de l'expert, détermine, dans un second temps, le montant de l'indemnité susceptible d'être allouée.

Ces deux étapes d'instruction pourront se dérouler au cours de la même séance, si d'emblée le principe d'indemnisation ne souffre d'aucune contestation sérieuse.

Les propositions motivées de la commission sont transmises au Conseil de Communauté pour décision.

Les avis de la commission revêtent un caractère de proposition vis-à-vis du Conseil de Communauté qui statue sur le montant de l'indemnité.

#### **Article 9 – Confidentialité des séances**

Les contenus des séances (débat et votes) ne doivent en aucun cas être communiqués aux demandeurs.

Les membres de la commission déclarent renoncer à assister les requérants.

Toutes les informations, comptables et autres, fournies par les demandeurs ainsi que les prises de position individuelles des membres de la commission ont un caractère confidentiel. Tous les membres de la commission s'engagent à respecter la confidentialité des séances.

#### **Article 10 – Conditions de dépôt des demandes**

##### ***10.1 Les activités relevant de la commission d'indemnisation à l'amiable***

La commission d'indemnisation à l'amiable est ouverte exclusivement aux commerçants, artisans et professions libérales.

##### ***10.2 Pour obtenir un dossier de demande d'indemnisation***

Il existe plusieurs possibilités d'obtenir un dossier de demande d'indemnisation :

- soit en écrivant au secrétariat de la commission d'indemnisation à l'amiable – Communauté urbaine de Dunkerque – BP 85530 – Dunkerque Cedex 1, qui adressera un dossier de demande d'indemnisation à compléter et à retourner à l'adresse précédente ;
- soit en téléchargeant un dossier de demande d'indemnisation sur le site Internet [www.dk-mobilite.fr](http://www.dk-mobilite.fr), dans la rubrique « professionnels », à compléter et à retourner à l'adresse précédente.

### **10.3 Délai de dépôt des demandes**

Les dossiers ne pourront être déposés qu'à l'expiration d'un délai minimum de 3 mois après le début de la perte de chiffre d'affaires, sauf en cas d'urgence motivée.

### **10.4 Une baisse significative de chiffre d'affaires**

Le dossier du demandeur doit démontrer que son établissement enregistre une perte de chiffre d'affaires en relation directe avec les travaux d'aménagement liés au projet Dk'Plus de mobilité. Cette baisse doit excéder la part de gêne que les riverains de la voie publique sont tenus de supporter en contrepartie des aisances de voirie dont ils bénéficient en temps ordinaire.

La jurisprudence des juridictions administratives admet que le préjudice d'un établissement situé dans le périmètre défini à l'article 1 ci-dessus est indemnisable lorsque les travaux génèrent une baisse significative de son chiffre d'affaires (de l'ordre de 10 %) ou sont susceptibles de porter atteinte à la pérennité de l'entreprise.

### **10.5 Nombre de demandes**

Plusieurs demandes d'indemnisation concernant des périodes de travaux successives pourront être déposées par le même requérant en respectant toutefois un délai de trois mois minimum entre deux demandes.

### **10.6 Procédure d'urgence**

En cas d'urgence motivée et sans attendre le délai de trois mois, la commission pourra proposer au Conseil Communautaire le versement d'une provision à valoir sur le montant de l'indemnisation. Cette provision sera ensuite déduite du montant total du préjudice.

## **Article 11 – Procédure d'instruction des dossiers de demande d'indemnisation**

### **11.1 Rapport technique**

Un rapport technique dressé de manière contradictoire par un technicien de la Communauté Urbaine de Dunkerque, établira la réalité et l'importance de la gêne d'accessibilité de l'activité causée par le chantier (cause, étendue, effet, durée), grâce aux données issues des arrêtés de circulation et de stationnement, aux conditions de circulation des piétons, des

emprises du chantier, des photographies datées, des schémas extraits des dossiers d'exploitation des entreprises.

En cas de litige sur le contenu du rapport, un expert nommé par le Tribunal Administratif pourra être mandaté pour réaliser une expertise technique.

#### **11.2 Premier examen par la commission d'indemnisation à l'amiable**

A réception du rapport technique, la commission d'indemnisation examine une première fois le dossier et se prononce sur le fondement de la demande. Si elle ne constate pas de gêne d'accès à l'établissement susceptible d'être qualifiée « d'anormale » elle rejette la réclamation.

Dans le cas contraire, elle poursuit l'instruction et fait établir un rapport d'évaluation du préjudice économique.

#### **11.3 Rapport d'évaluation du préjudice économique**

Lorsque ce constat de gêne est établi, la proposition d'indemnisation est examinée en fonction de la comptabilité de l'activité professionnelle notamment de la connaissance des chiffres d'affaires hors taxes et de la masse salariale, le cas échéant, des trois années d'exercice antérieures à la période de travaux, ainsi que la marge brute globale de l'établissement concerné, et un examen attentif des évolutions sectorielles et ou conjoncturelles.

Pour l'établissement de ce rapport, il appartient au demandeur de répondre à toute question posée par le secrétariat de la commission d'indemnisation à l'amiable ou par l'expert économique et de fournir, à partir de sa comptabilité, tous les éléments devant permettre d'évaluer exactement le préjudice.

#### **11.4 Deuxième examen par la commission d'indemnisation à l'amiable : proposition d'indemnisation**

A réception du rapport d'évaluation du préjudice, la commission d'indemnisation à l'amiable se saisit une nouvelle fois du dossier.

Au vu de la réclamation présentée par l'intéressé et des rapports techniques et économiques, elle se prononce définitivement sur le préjudice et établit une proposition de règlement amiable. La commission pourra moduler sa décision en regardant si le requérant peut prouver qu'il a pu prendre des mesures exceptionnelles afin de pallier les gênes de travaux (fermeture pour congés, animations commerciales, etc.)

Dans le cas contraire, elle propose le rejet de la réclamation.

#### **11.5 Décision du Conseil de Communauté**

La Communauté Urbaine de Dunkerque se prononce sur la proposition faite par la commission d'indemnisation à l'amiable et décide de l'indemnisation ou la non indemnisation des gênes.

#### **11.6 Convention d'indemnisation**

En cas d'indemnisation, il sera proposé à la signature du requérant une convention d'indemnisation comportant versement de l'indemnité contre renonciation à tout recours concernant le montant proposé et à raison de tous les chefs de préjudice, en relation avec les mêmes dommages.

L'acceptation de cette proposition vaudra transaction au sens de l'article 2044 du Code Civil.

#### **11.7 Paiement**

Une fois la convention signée par les deux parties, la Communauté Urbaine de Dunkerque, selon les règles de la comptabilité publique, procède au paiement du montant de l'indemnité. Cette indemnité est non remboursable.

#### **11.8 Recours**

Si la demande est rejetée ou si le requérant refuse la proposition d'indemnisation, il lui reviendra de saisir, s'il le souhaite, les juridictions compétentes pour faire examiner ses arguments.

#### **Article 12 – Modalités de calcul des indemnités**

L'indemnité est calculée à partir d'une perte de marge brute constatée sur la période retenue par la commission de date à date en comparaison avec la même période des années antérieures aux travaux.

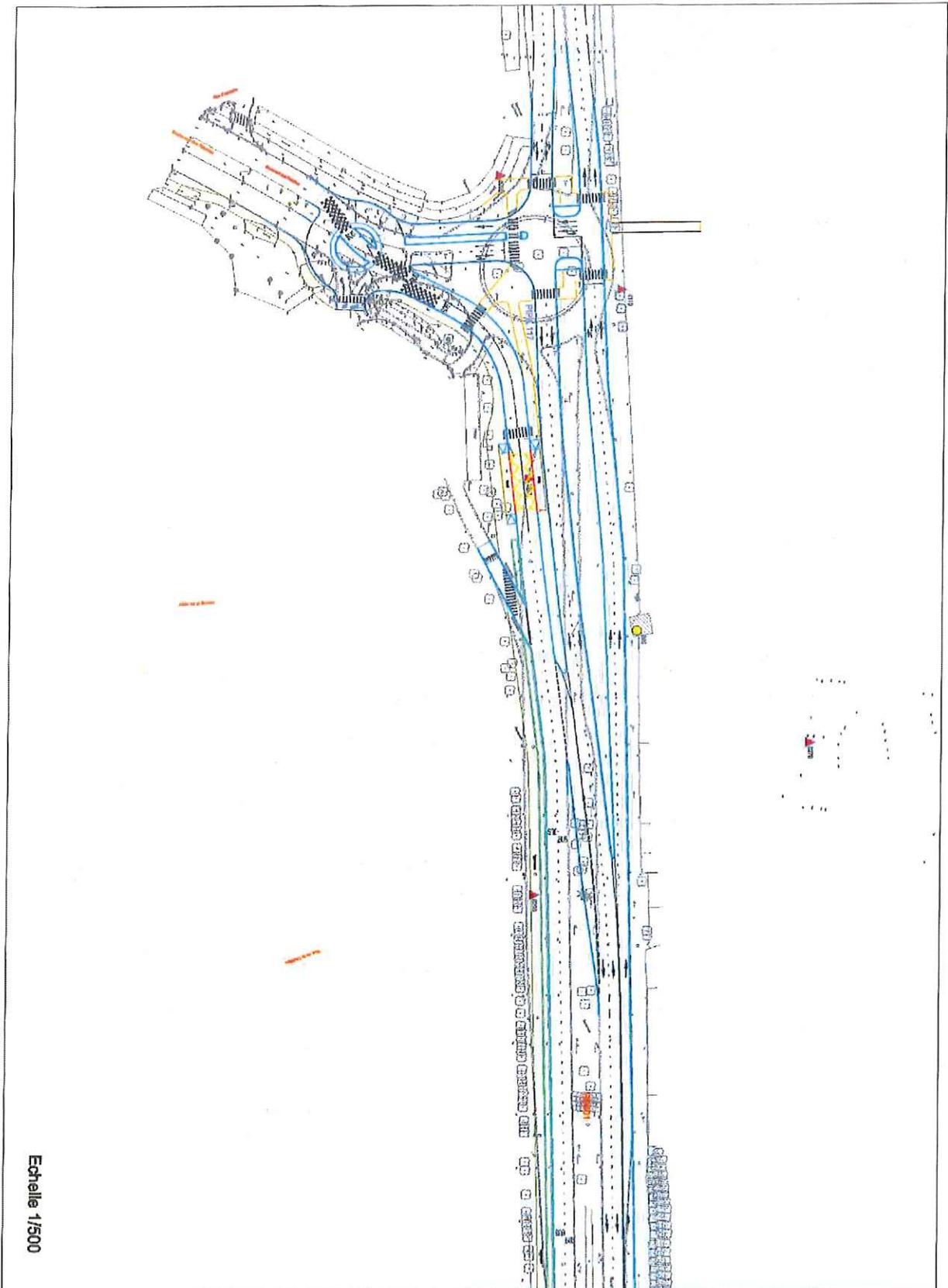
Les périodes de fermetures pour congés et autres éléments significatifs pourront venir en déduction du montant de l'indemnité proposée.

#### **Article 13 – Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le relevé de décision qui ne fera apparaître que la proposition de la commission pour chaque dossier sera validé par les membres de la commission à chaque fin de séance.

Par ailleurs, le secrétariat de la commission établira un tableau de suivi des dossiers au niveau sectoriel et au niveau géographique.



Dunkerque, le 08 JAN. 2016

DIRECTION GENERALE  
VILLE ET ENVIRONNEMENT

DIRECTION  
Tél. : 03.28.62.71.42  
Fax : 03.28.62.70.98

Vos réf :  
Nos réf : CG/XD/VS/-2015-23532

Monsieur Mario PEDRETTI  
Conseiller Municipal de Leffrinckoucke

249 rue des Coquelicots

59495 LEFFRINCKOUCKE

Objet : *Projet Dk'Plus de mobilité -  
votre lettre du 14 décembre 2015*

*Affaire suivie par : Xavier DAIRAINÉ*

Monsieur,

Par lettre du 14 décembre 2015, vous sollicitez un rendez-vous avec le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque au sujet de la desserte de Leffrinckoucke Village dans le cadre du projet Dk'Plus de mobilité.

Les services de la Communauté Urbaine sont à votre disposition pour répondre à vos questions et écouter vos suggestions concernant ce projet. Je vous invite à contacter Xavier Dairainé, responsable de ce projet au sein de la Direction Générale Ville et Environnement qui a déjà eu l'occasion de vous présenter ce projet en mairie de Leffrinckoucke.

Je souhaite vous préciser quelques éléments pour répondre aux observations que vous formulez dans votre lettre.

L'un des enjeux essentiels du projet Dk'Plus de mobilité est d'améliorer l'offre de mobilité pour tous les habitants de notre agglomération en l'adaptant aux besoins. Ainsi nous avons pris en compte, pour les communes ou quartiers périurbains, isolés de la zone agglomérée, une multiplication par trois de la fréquentation. En effet, nous constatons que la part des déplacements en transport collectif pour ces habitants est de moins de 1% (hors public scolaire), notre ambition est que l'amélioration du réseau la porte à 3%. Ce sont à la fois la qualité et l'efficacité de l'offre et la gratuité d'accès qui permettront d'atteindre cet objectif.

Mais pour cela, nous devons proposer une offre soutenable parce que nos habitants ne comprendraient pas que nous dépensions des sommes importantes

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Pertuis de la Marine - BP 85530 - 59386 Dunkerque cedex 1 - Tél. : 03 28 62 70 00  
[www.dunkerquegrandlittoral.org](http://www.dunkerquegrandlittoral.org)

pour des services peu utilisés voire pas du tout utilisés. Rien ne serait plus néfaste pour l'image de notre réseau que des bus qui circulent à vide.

Ainsi, pour les communes périphériques, nous avons travaillé à une desserte en cohérence avec les usages d'aujourd'hui, augmentés selon notre objectif (multiplication par 3). Le niveau de service dépend nécessairement de la densité de population. On ne peut imaginer une desserte urbaine dans une zone périurbaine, ce ne serait pas soutenable pour notre agglomération.

Aujourd'hui Leffrinckoucke Village est desservi par la ligne 4A et notamment de nombreux renforts pour les usages scolaires passant par les établissements du périmètre.

Dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité, il n'est pas prévu de changer cette partie du service à destination des établissements scolaires. Il est prévu de modifier les autres services en mettant en place une ligne reliant le terminus de la ligne 4 à Téteghem (Van Der Meersch) et la future station de correspondance à proximité du Fort des Dunes. Cette ligne est prévue avec un trajet défini et des horaires définis, qui permettront une bonne correspondance avec la ligne 4, mais à la demande. C'est ce qui est le plus adapté à la fréquentation envisagée et à la densité de population de Leffrinckoucke Village.

Cela permettra, par rapport à la situation actuelle, d'améliorer fortement le lien entre le centre de Leffrinckoucke et le quartier de Leffrinckoucke Village par la création d'une ligne directe. Cette ligne en terminus à la station de correspondance du Fort des Dunes sera en connexion avec deux lignes à 10 minutes de fréquences, vers le centre-ville de Dunkerque, vers le CHD et vers l'ouest de l'agglomération, et avec les deux lignes desservant les communes de l'est de l'agglomération (Bray-Dunes, Zuydcoote et Ghyvelde et la gare multimodale d'Adinkerke). La ligne vers Adinkerke via Bray-Dunes plage est prévue avec une fréquence de 30 minutes et la ligne vers Ghyvelde avec 8 allers / retours par jour.

Bien évidemment, nous examinerons au regard de la fréquentation observée, les évolutions possibles de l'offre, et notamment l'activation sans demande de certains horaires.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Bien à toi*

Pour le Président  
Le Vice-Président  
Chargé de la Transformation  
Ecologique et Sociale  
de l'agglomération, Environnement,  
Energie et Transport

Damien CAREME

→ AD pour PA  
CUD A7H/L

Monsieur Mario Pedretti  
Conseiller Municipal de Leffrinckoucke  
249 rue des Coquelicots,  
59495 Leffrinckoucke  
Contact : 06 65 25 07 06 ou mario.pedretti@free.fr

Leffrinckoucke, le lundi 14 décembre 2015



Dunkerque Communauté Urbaine		
Commissaire		
93379		
16 DEC 2015		
Président		
Vice-Président		
A I		
CAB		
DI		
DIOMPTI		
DIACE		
DIOME		
DIORHO		
DIORAF		
DVEP	SUPER	DELI
DE	DIHUT	DI
DEPSEN	DHA	DFFAU
AL	XD	BD

Objet : demande de rendez-vous.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque,

Nous nous permettons de solliciter un rendez-vous avec vous afin d'améliorer le réseau de transport prévu pour le quartier de Leffrinckoucke Village dans le projet « DK'plus de mobilité ».

Nous vous savons ouvert à la concertation et à l'écoute des habitants de la CUD, et souhaitons attirer votre attention sur la desserte future du quartier du Village. En effet, dans le projet actuel, seule une ligne virtuelle de bus est prévue. Ce qui signifie la disparition de toute ligne fixe et le fait qu'il faudrait désormais téléphoner 24 heures avant pour obtenir le passage d'un bus. Outre l'absence de souplesse d'un tel délai, nous pensons que cette décision contribuerait à isoler davantage ce quartier des autres.

Or le projet « DK'Plus de mobilité » est un projet ambitieux, financé par l'ensemble des contribuables de la CUD. L'espoir de voir une amélioration de la desserte du quartier du Village est réel, l'attente y est forte et légitime. C'est un quartier qui, en raison de sa géographie, a besoin d'un service de transport fixe et plus régulier. Il est éloigné du centre de la commune, comme de Dunkerque. De plus, il regroupe le cimetière communal, une école ainsi qu'une salle des sports. L'accès pour tous doit en être facilité. Comment comprendre que ses habitants ne puissent bénéficier d'un service de transport régulier et fréquent, à la différence de ceux des trois autres quartiers de la ville ?

Il s'agit d'un enjeu important pour la commune comme pour l'intercommunalité. Le fait de favoriser et d'encourager les transports en commun pour tous présente un intérêt écologique évident auquel nous sommes sensibles. L'enjeu économique est aussi important. L'idée d'un bus gratuit est intéressante car elle ne peut que favoriser les commerces. D'où l'intérêt d'une ligne de qualité entre ce quartier et le centre-ville de Dunkerque.

Nos quatre élus mènent un travail d'écoute et de dialogue régulier avec les habitants de Leffrinckoucke. Nous avons rencontré de nombreux habitants du Village pour échanger avec eux sur le projet de ligne virtuelle, en prenant en compte leurs questions, doutes et demandes. Le sentiment d'être oublié domine. L'attente est réelle comme l'atteste une pétition très largement signée que nous souhaitons vous remettre. Notre volonté est que ce projet de transport fonctionne au mieux pour tous. Dans cet état d'esprit nous aimerions vous rencontrer, si vous le voulez bien, afin de vous faire part des demandes des habitants pour améliorer le dispositif prévu.

En vous remerciant d'avance, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre respectueuse considération.

Mario Pedretti,

Conseiller Municipal, groupe « Leffrinckoucke Autrement ! »

Agence de Lille  
CS 11001  
59444 Wasquehal Cedex  
Assistante : Pauline Honorez



Daniel Reymbaut  
Ingénieur Expert  
Téléphone : 03 20 08 45 50  
Télécopie : 01 58 71 24 42  
Courriel : dreymbaut@saretec.fr

---

## Rapport d'Expertise « Responsabilité Civile »

---

*Cliant* SMACL  
*Correspondant* Mme Malorie Charaud  
*Référence client* 2013231835Y-0431  
*Référence expert* 278 8282 DRT 59 E  
*Affaire* CUD/M. Sens

### *Domages déclarés par l'assuré*

Fissures en intérieur et extérieur immeuble propriété de M. Sens suite à travaux en  
domaine public et circulation des bus.

Rapport du 14 avril 2014

**Saretec France** 0111 14 33 07 1 48 55 84 110 - Fax +33 (0)1 58 71 24 40 - [www.saretec.fr](http://www.saretec.fr)  
Saretec France est une filiale de Saretec Group

## IV CLÔTURE DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique préalable relative à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire portant sur les aménagements liés à la restructuration du réseau de transport collectif de l'agglomération dunkerquoise (DK'plus de mobilité) s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral daté du 25 janvier 2016 qui en fixait les modalités d'organisation.

Les réunions de présentation et de vérification avec les responsables du Projet transport à haut niveau de service de la Communauté Urbaine de Dunkerque ont permis aux membres de la commission d'obtenir les informations nécessaires à la compréhension de ce projet, d'apporter des précisions utiles concernant le dossier et les registres d'enquête - concernant d'une part la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), d'autre part l'enquête parcellaire - déposés dans les dix mairies concernées et au siège de la CUD.

Onze registres concernant la DUP ainsi que onze registres concernant l'enquête parcellaire étaient à disposition du public. Un vademécum déposé dans chaque lieu de permanences permettait de rappeler les règles à respecter pour permettre au public de s'exprimer dans de bonnes conditions mais aussi permettre aux mairies de correspondre régulièrement avec le président de la commission d'enquête pour l'informer des observations consignées dans les registres.

Le passage des membres de la commission en mairies et à la CUD a permis de vérifier l'affichage ainsi que les conditions d'accueil des commissaires enquêteurs dans les lieux de permanence. Celles-ci étaient satisfaisantes : salles accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), téléphone, photocopieuse, ...etc

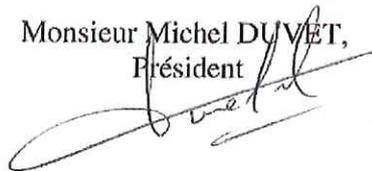
Les services de la CUD ont toujours mis une salle à disposition des membres de la commission d'enquête.

La population s'est bien mobilisée pour ce projet de restructuration du réseau de transport collectif. 76 observations ont été formulées dans le cadre de la D.U.P. et 5 dans la cadre de l'enquête parcellaire.

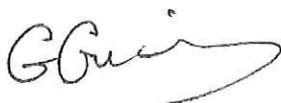
Ce chapitre clôt le rapport ; les conclusions et avis motivés ainsi que les annexes de ce rapport sont traités dans des documents différents.

Fait à Dunkerque, le 20 avril 2016

Monsieur Michel DUVET,  
Président



Monsieur Gérard GUILBERT,  
Titulaire



Monsieur Roger FEEBURIE,  
Titulaire

